

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, le quatre avril deux mille vingt-quatre, salle de la Ferme, à vingt heures, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Monsieur le Maire, procède à l'ouverture de la séance et à l'appel des présents :

Présent(e)s : M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Amar MELLOULI (jusqu'à la délibération n°DCM-2024-36), Mme Elisabeth POUILLAUE, Adjoint au Maire – Mme Ana VISKOVIC – Mme Martine CARRON – M. Patrick DOUET – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – Mme Catherine MONIÉ – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – M. Mohamed ZIRIAT – M. Akli MELLOULI (jusqu'à la délibération n°DCM-2024-36) – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU (jusqu'à la délibération n°DCM-2024-36) – Mme Véronique MALLET-GODIN – Mme Siga MAGASSA (à compter de la délibération n°DCM-2024-36) – Mme Sonia IBERRAKEN (jusqu'à la délibération n°DCM-2024-36) – M. Gilles DAVID – Mme Louise GEOFFROY (à compter de la délibération n°DCM-2024-36)

Absent(e)s excusé(e)s et représenté(e)s : M. Amar MELLOULI (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) (à compter de la délibération n°DCM-2024-37) – M. Sabri MEKRI (pouvoir à Mme Elisabeth POUILLAUE) – Mme Mireille COTTET (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Boumedine BEMMOUSSAT (pouvoir à M. Gilles GATINEAU) – M. Akli MELLOULI (pouvoir à M. Marc SCEMAMA) (à compter de la délibération n°DCM-2024-37) – Mme Hafsa AL SID CHEIKH (pouvoir à Mme Virginie DOUET) – M. Amar MATOUK (pouvoir à M. Didier CAYRE) – Mme Nathalie ANDRIEU (pouvoir à M. Mehdi MEBEIDA) (à compter de la délibération n°DCM-2024-37) – Mme Assia BELKACEM (pouvoir à Mme Ana VISKOVIC) – M. Marouane KADI (pouvoir à Mme Catherine MONIÉ) – Mme Siga MAGASSA (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) (jusqu'à la délibération n°DCM-2024-35) – Mme Sonia IBERRAKEN (pouvoir à M. Mohamed ZIRIAT) (à compter de la délibération n°DCM-2024-37) – Mme Louise GEOFFROY (pouvoir à M. Gilles DAVID) (jusqu'à la délibération n°DCM-2024-35) – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (pouvoir à M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES)

Excusé(e)s non représenté(e)s :

Absent(e)s :

Absent pendant les débats et n'a pas pris part au vote : M. Denis ÖZTORUN, Maire (à la délibération n°DCM-2024-32)

Les représentants du Conseil Municipal, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote : M. Denis ÖZTORUN, Maire (à la délibération n°DCM-2024-44) – M. Mehdi MEBEIDA (à la délibération n°DCM-2024-47)

Secrétaire de séance : M. Mohamed ZIRIAT

Nombre de Conseillers en exercice	Nombre de Conseillers présents	Quorum
33	23 (délibérations n°DCM-2024-31 à n°DCM-2024-35) 25 (délibérations n°DCM-2024-36) 21 (délibérations n°DCM-2024-37 à n°DCM-2024-49)	17

Le quorum étant atteint, la séance peut être ouverte.

M. ÖZTORUN : Chers collègues, maintenant, nous pouvons constater que le quorum est établi. Juste, avant, on va d'abord soumettre à l'accord du Conseil municipal pour accepter que Monsieur ZIRIAT soit secrétaire de séance. Comme vous le savez, on le fait par ordre alphabétique ; comme quoi, on en arrive à la lettre Z. On va recommencer, après, par la première lettre de l'alphabet à partir du prochain Conseil. Je crois que c'est Madame ANDRIEU, d'ailleurs.

Est-ce qu'il y a des remarques sur le sujet ? Des votes contre ? Abstentions ? Adopté. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL nomme à l'unanimité M. Mohamed ZIRIAT comme secrétaire de cette séance.

M. ÖZTORUN : Je viens de dire que j'allais, avant de passer au reste du Conseil municipal, d'abord faire adopter deux points en urgence, si vous en êtes d'accord, bien entendu, dans l'ordre du jour du Conseil municipal :

Un premier point qui a été discuté, m'a-t-on dit, à la conférence des présidents – malheureusement, je n'y étais pas – c'est la garantie communale pour le financement d'un prêt contracté par la société d'économie mixte, notre SEMABO, auprès de la Banque Arkéa, pour le refinancement, notamment, de l'opération des Butte Cotton. C'est un sujet qui nous est arrivé au dernier moment, donc il a fallu qu'on vous le mette sous votre observation en urgence.

Et un deuxième point qui est un vœu qui émane aussi de la conférence des présidents, notamment pour annoncer à nouveau que la Ville de Bonneuil-sur-Marne est une ville pour la paix et qui appelle le Président de la République à agir pour la paix, et le désarmement dans le monde. Je tiens aussi à dire et à féliciter tous les groupes, et de la majorité municipale et de l'opposition, pour avoir construit ce vœu collectivement ensemble.

Voilà ces deux points-là que je voudrais rajouter à l'ordre du jour du Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des remarques sur le sujet ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté. Je vous remercie.

Tout d'abord, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont pu m'adresser des messages de sympathie, d'amitié, de soutien parce que, comme la plupart d'entre vous le savent, j'ai été hospitalisé quelques jours, j'ai eu quelques soucis de santé qui continuent encore. Mais comme vous me voyez en face de vous, c'est que ça va. Il n'y a rien de très grave, c'est juste qu'il faut que je m'occupe un peu plus de ma santé, de mes reins. Il faut que je casse du caillou, comme on dit. Ça fait plus peur que de mal. Enfin si, ça fait très mal, mais ce n'est pas quelque chose qui doit faire peur. Donc je voulais rassurer tout le monde sur le sujet. Le maire de Bonneuil va très bien, il extirpe même des cailloux de son corps.

Deuxième élément qui est moins sympathique, moins heureux, et je tenais à vous donner quelques éléments importants, notamment en soutien à Madame OZIEL-LEFEVRE. Vendredi dernier, 29 mars, en pleine journée et en pleine rue près de la cité Fabien, un chien qui ressemblerait à un Staff s'est attaqué sans raison à son enfant de 8 ans. La police nationale est rapidement intervenue, les services de santé sont aussi vite intervenus sur l'enfant qui a

subi plus de 17 points de suture et qui reste choqué et traumatisé une semaine plus tard encore. L'incident est très grave. Il aurait pu être dramatique. Moi-même hospitalisé ce jour-là, j'ai chargé mon cabinet de témoigner ma solidarité à Madame OZIEL que j'ai eue plusieurs fois au téléphone depuis, et aussi de lui signifier ma condamnation d'un tel événement. Je pense que nous pourrions collectivement lui adresser, à l'issue de notre réunion, un message de soutien de l'ensemble des membres du Conseil municipal parce que de telles situations ne doivent pas se produire.

Bien sûr, les mesures de prévention et de répression sont limitées en ce qui nous concerne, en ce qui concerne notre pouvoir. Nous ne pouvons pas placer un policier à chaque coin de rue non plus. Pour autant, nous devons agir pour faire disparaître les comportements incivils et hors-la-loi des propriétaires de chiens dangereux qui créent un climat anxiogène. Sans attendre ma prochaine réunion régulière avec le commissaire de Créteil, je vais m'adresser à lui ainsi qu'à Madame la Préfète pour demander la mise à disposition d'une brigade canine dédiée à notre commune et à minima, un renforcement de ses passages.

Nous venons, rappelez-vous du dernier Conseil municipal, de nous doter d'une charte locale en faveur de la protection et le bien-être des animaux avec des engagements concrets qu'il faut maintenant mettre en œuvre. On en voit d'ailleurs l'urgence. Rappelez-vous aussi la satisfaction et l'émoi de notre collègue Diane OZIEL-LEFEVRE qui a présenté cette délibération au dernier Conseil, un des sujets qui lui tenait à cœur depuis le début du mandat, y compris une des principales raisons de son engagement au Conseil municipal. Soyons clairs, cette charte est un progrès important, nous avons eu raison de la voter car, elle rappelle aussi les devoirs des propriétaires envers les animaux de compagnie et sur le respect des arrêtés municipaux en vigueur.

Je demande donc à notre administration de faire rapidement des propositions concrètes pour mettre en œuvre visiblement cette charte. J'ai, par exemple, entendu qu'une ville en Seine-et-Marne avait mis un arrêté en place pour que les chiens de catégorie 1 et 2 ne puissent pas être accompagnés par des enfants seuls, sans adulte. Il faut qu'on puisse se doter de tous les outils nécessaires dont nous n'avons pas encore pour justement limiter ce type de drames qui peuvent arriver à tout moment. Et il ne faudrait pas qu'on attende un autre malheur, une autre tragédie, un autre drame pour nous donner les outils d'action, en tous les cas, d'abord de médiation, ensuite de répression s'il fallait.

Les Bonneuillois doivent pouvoir circuler et se promener dans la ville en toute quiétude, avec ou sans chien, sans craindre l'attaque d'un animal qui soit ou pas d'une catégorie dangereuse. La laisse et la muselière sont les règles élémentaires à respecter pour éviter tout débat et tout accident. Je sais que ce que je viens de dire a été enregistré et sera dans le procès-verbal. Je compte bien sûr – et je sais que vous le ferez naturellement – sur toutes et tous pour envoyer et présenter des messages de soutien à notre collègue qui reste très traumatisée malheureusement, et qui a du mal, aujourd'hui, à s'en remettre.

Voilà, chers collègues, ces quelques mots d'introduction qui ne sont pas forcément des meilleurs, j'avoue, mais il fallait que ce soit dit et je l'ai dit.

Ordre du jour du Conseil Municipal

A – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

B – Liste des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Finances

1. Compte de gestion 2023 – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**

2. Compte administratif 2023 – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**

3. Affectation des résultats de l'exercice 2023 – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**

4. Rapport d'utilisation de la dotation du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) perçue en 2023 – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**

5. Taux 2024 de la part communale des impôts locaux – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**

6. Budget 2024 – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**

7. Renouvellement garantie pour le remboursement des prêts réaménagés ayant financés le foyer Bonneuil logement jeunes – **Rapporteur : Monsieur Marc SCEMAMA**

Réseau de chaleur

8. Budget annexe 2024 du réseau de chaleur – **Rapporteur : Monsieur Marc SCEMAMA**

Aménagement urbain

9. Approbation du dossier d'enquête publique ouvert par arrêté inter-préfectoral n°2024/02/DCSE/BPE/E du 15 février 2024 portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par « HAROPA PORT Paris » – **Rapporteur : Monsieur Gilles GATINEAU**

10. Approbation de lancement d'une enquête publique sur le principe de déclassement d'une partie du parking Saint Exupéry – **Rapporteur : Monsieur Gilles GATINEAU**

11. Autorisation donnée à la Société d'économie mixte d'aménagement de Bonneuil-sur-Marne à démarrer les travaux sur l'emprise de la rue Jean Ferrat appartenant au domaine communal – **Rapporteur : Monsieur Gilles GATINEAU**

12. Déclassement du domaine public d'un parking en bordure du mail Salvador Allende – **Rapporteur : Monsieur Gilles GATINEAU**

13. Déclassement par anticipation du domaine public de la voirie communale privée Jean Ferrat – **Rapporteur : Monsieur Gilles GATINEAU**

Coopération décentralisée

14. Voyage à Lisbonne dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de la Révolution des Œillets – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**

Vie associative

15. Signature du bail emphytéotique avec l'association AFIB pour un centre de relaxation – **Rapporteur : Monsieur Gilles GATINEAU**

16. Attribution des subventions aux associations pour 2024 – **Rapporteur : Monsieur Gilles GATINEAU**

17. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations TENNIS CLUB DE BONNEUIL-SUR-MARNE – DANCE STREET – WASAPA ART KANAK – **Rapporteur : Monsieur Gilles GATINEAU**

Finances

18. Garantie communale pour le refinancement d'un prêt contracté par la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de Bonneuil-sur-Marne auprès d'ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, pour le refinancement de l'opération des Buttes Cotton – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**

Vœu

19. Vœu de Bonneuil-sur-Marne, ville pour la paix, appelant à agir pour la paix et le désarmement – **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Approbation du PV du Conseil Municipal du 14 mars 2024

M. ÖZTORUN : Maintenant, dans l'ordre du jour, nous avons, si vous en êtes d'accord, l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 mars dernier. Comme vous le savez, c'était le rapport d'orientation budgétaire qui a été suivi d'un débat. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport au Conseil municipal du 14 mars ? Je n'en vois pas.

Donc, est-ce qu'il y a des votes contre pour adopter le PV ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2024 est adopté à la majorité.

M. ÖZTORUN : Ensuite, vous avez la liste des décisions que j'ai prises par délégation du Conseil municipal entre les deux conseils municipaux.

Est-ce que vous avez des remarques sur les décisions que j'ai pu prendre entre ces deux conseils municipaux ou pas ? Je ne vois pas de remarque. Je vous remercie pour votre soutien et votre confiance.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU 8 MARS 2024 AU 29 MARS 2024 INCLUS

La présente liste détaille au Conseil Municipal toutes les décisions prises par délégation par M. le Maire, pour la période du 8 mars 2024 au 29 mars 2024 inclus.

En vertu de la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat délégation de compétences au Maire pour les objets énoncés à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises par délégation, durant la période du 8 mars 2024 au 29 mars 2024 inclus.

Décision n°DEC-2024-35 : Conclusion d'un marché de sous-traitance à l'entreprise RAKOS pour des travaux de plâtrerie et faux plafonds de l'école Romain Rolland maternelle et élémentaire dans le cadre de l'exécution du lot n°3 « Plâtrerie et faux plafonds » du marché n°2023M09 « Rénovation du groupe scolaire Romain Rolland », attribué à l'entreprise SN ERCT CONSTRUCTION.

Décision n°DEC-2024-36 : Cession par avenant de la branche d'activité d'opérateur internet fixe et mobile en marque blanche transfert du contrat n° 2022C35, initialement attribué

à la société SARL LD au bénéfice de la société OLLONNE TELECOM à compter du 1^{er} septembre 2023.

Décision n°DEC-2024-37 : Autorisation de solliciter une subvention d'un montant espéré de 731 500 € auprès de la Métropole du Grand Paris, pour la mise en œuvre d'un projet de renaturation de la cour du Groupe Scolaire Aimé et Eugénie Cotton de type « cour oasis ».

Décision n°DEC-2024-38 : Autorisation de solliciter une subvention d'un montant espéré de 731 500 € auprès du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, pour la mise en œuvre d'un projet de renaturation de la cour du Groupe Scolaire Aimé et Eugénie Cotton de type « cour oasis ».

Décision n°DEC-2024-39 : Conclusion d'un contrat avec COMPAGNIE MINIBOX, pour l'ajout d'une séance au spectacle intitulé « BORÉALE, LA NAISSANCE DES AURORES », qui a eu lieu le 8 mars 2024, à la Salle Gérard Philipe, pour un coût total de 1 129,69 €.

Décision n°DEC-2024-40 : Conclusion d'un contrat avec l'association METISS'ARTS, pour l'organisation d'un spectacle intitulé « LES 3 SINGES », qui ont eu lieu le 21 et 22 mars 2024 à la Salle Gérard Philipe, pour un coût total de 7 815,60 €.

Décision n°DEC-2024-41 : Attribution du marché n°2024C03 à l'entreprise AUDIT-ASSURANCES / ACE CONSULTANTS, pour la passation des marchés publics d'assurances de la Ville, pour un montant annuel de 3 800 € HT.

Décision n°DEC-2024-42 : Modification d'une clause financière de l'acte d'engagement de l'accord-cadre n°2023M04 de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et d'aménagement paysagers pour la période de 2023 à 2027.

Décision n°DEC-2024-43 : Autorisation de solliciter une subvention d'un montant espéré de 350 000 € auprès du Conseil Régional d'Île-de-France, pour la mise en œuvre d'études de conception de projets de renaturation des espaces publics.

Décision n°DEC-2024-44 : Conclusion d'un contrat avec Cie REMUE-MÉNAGE, pour l'organisation d'un spectacle intitulé « ACRO BIKE », programmé le 20 avril 2024 sur l'esplanade Frida Kahlo (ex esplanade de France), quartier Saint-Exupéry, pour un coût total de 4 100,15 €.

Décision n°DEC-2024-45 : Conclusion d'un contrat avec Cie REMUE-MÉAGE, pour l'organisation d'un spectacle intitulé « BE HOP », programmé le 10 août 2024 au complexe sportif Léo Lagrange, pour un coût total de 9 014,98 €.

Décision n°DEC-2024-46 : Conclusion d'un contrat avec l'Orchestre NEVADA, pour l'organisation d'une animation musicale à l'occasion du repas de printemps, qui a eu lieu le 28 mars 2024 à l'Espace Louise Voëlckel, pour un coût total de 697,30 €.

Décision n°DEC-2024-47 : Conclusion d'un avenant au bail civil de location en faveur de la Société des lecteurs et lectrices de « L'Humanité », pour les locaux communaux sis 20 rue d'Estienne d'Orves.

Décision n°DEC-2024-48 : Conclusion d'une convention de partenariat avec l'Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Stendhal, relative à l'accueil de stagiaires jardiniers-paysagistes et de stagiaires en entretien et réparation de matériel horticole, dans les Services municipaux et aussi pour la fourniture de productions florales, pour une durée d'un an,

possiblement reconductible deux fois, pour un montant de prestations arrêté à la somme de 1 500 €.

Toutes ces décisions, sont consultables dans leur intégralité, au secrétariat général.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE à l'unanimité.

M. ÖZTORUN : Une fois que nous avons passé ces éléments traditionnels, mais obligatoires, nous allons passer aux choses très sérieuses. Comme vous le savez, le moment du budget et le Conseil du budget, c'est le Conseil qui constitue l'ossature même de l'année politique municipale. C'est ici et aujourd'hui que nous allons décider de toutes les dépenses municipales, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, pour l'avenir de notre ville. Donc, non seulement ce Conseil a une importance stratégique, mais aussi hautement politique.

Sans trop tarder, je laisserai la parole à Virginie DOUET pour qu'elle puisse commencer, parce que c'est notre nouveauté depuis l'année dernière. Jusqu'à l'année dernière, on proposait le compte de gestion et le compte administratif au mois de juin parce que c'est là où on arrivait à avoir les éléments les plus concrets. Depuis deux ans, nous arrivons aujourd'hui à pouvoir présenter et je remercie les services notamment sous la direction de Nathalie BOURGEOIS et d'Yann LE BRECH de pouvoir nous assurer ça, mais aussi des autres directions qui les accompagnent énormément. Donc aujourd'hui, nous sommes en capacité de présenter et le compte de gestion et le compte administratif en même temps que le budget. Cela peut vous sembler anodin comme ça, mais franchement, c'est un boulot titanesque.

Je remercie aussi Virginie DOUET qui est à la tête des finances justement et gère tout ça tel un chef d'orchestre. Et elle le fait précisément, justement, pour pouvoir vous présenter ce compte de gestion 2023 tout de suite, maintenant.

Délibération n° DCM-2024-31

COMPTE DE GESTION 2023

<u>1^{er} tour de scrutin</u>	<i>Majorité absolue :</i>	17	<u>Pour :</u>	33	<u>Contre :</u>	0	<u>Abstention :</u>	0
Rendue exécutoire par télétransmission le		11 avril 2024			et affichage le		11 avril 2024	

La présente délibération a pour objet d'arrêter le compte de gestion 2023 établi par le Comptable Public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

Le compte de gestion, tenu par le comptable public de CRÉTEIL, trésorier municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, constitue l'autre volet du compte administratif du maire.

Il retrace toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice écoulé, à l'identique du compte administratif.

Dans la mesure où le compte administratif et le compte de gestion sont en tous points conformes, ce dernier n'appelle en conséquence aucune observation à formuler.

Le compte de gestion devant être voté préalablement au compte administratif, **il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable.**

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des remarques sur le compte de gestion qui a été établi, comme vous le savez, par le Trésor public ? Bien sûr, avec l'accompagnement et le travail des équipes municipales, comme je l'ai dit auparavant. Je ne vois pas de remarque. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°DCM-2023-44 du 5 avril 2023 modifiée, portant approbation du budget primitif 2023 de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE ;

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT l'exactitude des opérations effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal et ses services,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

ET AVANT d'entendre le compte administratif 2023,

ADOpte

Article unique : Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier Municipal n'appelant ni observation, ni réserve, est arrêté.

M. ÖZTORUN : Je crois savoir qu'il y a le compte administratif où je dois partir de la salle. Je demande à Virginie de venir me remplacer, comme je suis personnellement responsable du compte administratif.

Délibération n° DCM-2024-32

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver le compte administratif 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

Après le compte de gestion, il convient de poursuivre l'approbation des comptes financiers pour l'année 2023. Le compte administratif du maire traduit l'exécution comptable des crédits ouverts au cours de l'exercice écoulé et permet ainsi de mesurer le niveau de leur réalisation et de déterminer les résultats qui s'en dégagent.

L'exécution du budget 2023 fait apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2022 reporté	0 €	0 €	1 107 868 €	0 €	1 107 868 €	0 €
Opérations de l'exercice	47 503 686 €	44 023 829 €	12 641 858 €	12 620 367 €	60 145 544 €	56 644 197 €
TOTAUX	47 503 686 €	44 023 829 €	13 749 726 €	12 620 367 €	61 253 412 €	56 644 197 €
Résultats de clôture	3 479 857 €		1 129 358 €		4 609 215 €	
Restes-à-réaliser			4 964 391 €	2 912 234 €	2 052 157 €	
Résultat RR			2 052 157 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS	3 479 857 €		3 181 515 €		6 631 372 €	

A – La section de fonctionnement :

Prévision (équilibrée) des recettes et des dépenses : 47 006 738 €. Avec un autofinancement prévisionnel de 3 479 857 € brut (soit 7,37 % des recettes courantes pour financer les investissements et rembourser les emprunts).

A la clôture des comptes, la Commune a encaissé 47 503 686 € (1,01 % de recettes en plus). Et elle a dépensé 44 023 829 € (soit 92,67 % de taux de réalisation), ce qui lui a permis de dégager, au final, un excédent de 3 479 857 € (soit 7,33 % des recettes courantes pour financer les investissements et rembourser les emprunts).

_ pour mémoire : évolution du fonctionnement depuis le début du mandat :

	2021		2022		2023	
	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
Prévision BP	44 157 507 €	44 157 507 €	44 836 682 €	44 836 682 €	47 006 738 €	47 006 738 €
Réalisé CA	47 053 625 €	41 907 034 €	46 898 059 €	42 672 802 €	47 503 686 €	44 023 829 €
Solde	5 146 591 €		4 225 257 €		3 479 857 €	

Fonctionnement Recettes :

Chap.	Libellé	BP	Réalisé	Taux d'exécution
013	Atténuations de charges	300 000,00 €	93 967,15 €	31,32%
70	Produits services	1 427 626,00 €	1 120 835,61 €	78,51%
73	Impôts et taxes	36 416 284,00 €	36 431 547,64 €	100,04%
74	Dotations et participations	8 689 663,00 €	9 430 815,34 €	108,53%
75	Autres produits de gestion courante	79 165,00 €	113 218,32 €	143,02%
Total des recettes de gestion courante		46 912 738,00 €	47 190 384,06 €	100,59%
77	Produits exceptionnels	94 000,00 €	313 302,15 €	333,30%
Total des recettes réelles de fonctionnement		47 006 738,00 €	47 503 686,21 €	101,06%
042	Opérat. Ordre transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL		47 006 738,00 €	47 503 686,21 €	101,06%

Le produit des services comprend, les différentes redevances perçues auprès des usagers (enfance, petite enfance, culture, sport...), les produits des régies, et enfin les redevances d'occupation du domaine public qui ont été en forte augmentation cette année.

Le chapitre des impôts et taxes a été parfaitement réalisé et cela dans la ligné de sa prévision budgétaire, 17.196.580 € concernant la fiscalité directe (TH TF TFNB, 73111), 12.238.758 € pour l'attribution de compensation (73211), la dotation de solidarité communautaire pour 460.872 € (73212), 4.315.300 € au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (73221), 1.490.199 € pour le fonds de solidarité des communes (73222), la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement pour 495.680 € (7381), enfin pour un montant global de 430.623 € concernant la taxe électricité (7351), la taxe sur les pylônes électriques (7343) et la taxe locale sur la publicité extérieure (7368).

Le chapitre des dotations et participations (Chap.74) a lui aussi été réalisé largement puisqu'il atteint un taux d'exécution de plus de 108 %, et concernant entre autres la dotation de solidarité urbaine (3.800.438 € au 74123), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (2.233.385 € au 748313), les montants des compensations au titre des exonérations des taxes foncières (875.453 €), enfin les subventions diverses (7478).

Comme l'année précédente la Ville a recouvré au titre des produits exceptionnels, un volume d'indemnités d'assurance plus important qu'attendu.

Le chapitre des atténuations de charges regroupe principalement les remboursements de rémunération du personnel par les organismes de sécurité sociale et l'assureur de la Ville, en cas d'arrêt de travail. Il varie donc selon le nombre d'agents concerné et surtout le délai de traitement par les organismes chargés du remboursement.

Fonctionnement Dépenses :

Chap.	Libellé	BP	Réalisé	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	8 229 155,00 €	7 630 547,48 €	92,73%
012	Charges de personnel	25 555 668,00 €	25 286 888,54 €	98,95%
65	Autres charges de gestion courante	8 025 030,00 €	7 993 487,03 €	99,61%
	Total des dépenses de gestion courante	41 809 853,00 €	40 910 923,05 €	97,85%
66	Charges financières	889 920,00 €	831 146,20 €	93,40%
67	Charges exceptionnelles	113 350,00 €	111 486,40 €	98,36%
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	0,00 €	0,00%
	Total des dépenses financières	1 103 270,00 €	942 632,60 €	85,44%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	42 913 123,00 €	41 853 555,65 €	97,53%
023	Virement à la section d'investissement	2 029 115,00 €	0,00 €	0,00%
042	Opérat. Ordre transfert entre sections	2 064 500,00 €	2 170 273,79 €	105,12%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 093 615,00 €	2 170 273,79 €	53,02%
	TOTAL	47 006 738,00 €	44 023 829,44 €	93,65%

Le taux de réalisation du budget reste conforme aux prévisions initiales et n'a pas subi d'imprévu particulier ou de dérapage en cours d'année.

Il est à noter à contrario de l'année 2022 que malgré une revalorisation durant l'été 2023 d'une revalorisation du point d'indice de la fonction publique, le budget concernant les charges de personnel a été parfaitement évalué et maîtrisé.

Concernant le chapitre 042 (Dotations aux amortissements) le montant réalisé fut plus important que prévu, il ne s'agit cependant que d'une écriture d'ordre qui se trouve dans sa globalité en miroir en section d'investissement au 040.

_ pour mémoire : évolution des principaux ratios depuis le début du mandat :

	2020	2021	2022	2023
La part des frais de personnel dans le fonctionnement courant de la Commune : charges de personnel / dépenses (réelles) de fonctionnement	60,24%	62,97%	62,75%	60,49%
La part du remboursement des emprunts (ayant financé des investissements) dans le fonctionnement courant : annuité à rembourser / dépenses (réelles) de fonctionnement	10,07%	10,00%	9,36%	9,75%

Ce que coûte le fonctionnement courant de la Commune à chaque habitant : dépenses (réelles) de fonctionnement / population	2 185,43 €	2 184,25 €	2 246,77 €	2 261,09 €
Ce que coûte la Commune (fonctionnement courant + remboursement des emprunts ayant servi à financer les investissements passés) à chaque habitant : dépenses (réelles) de fonctionnement + rembst capital emprunts / population	2 367,27 €	2 369,05 €	2 426,49 €	2 436,65 €
Capacité nette d'autofinancement des nouveaux investissements (après déduction des charges de fonctionnement et remboursement des emprunts) dégagée sur les recettes (réelles) de fonctionnement.	6,82%	8,55%	6,07%	5,17%

B – La section d'investissement

Prévision (équilibrée) des recettes et des dépenses* : 22.690.676,91 € & 20.996.616,00 €.

3.433.000 € avaient été provisionnés pour le remboursement du capital des emprunts (Amortissements)

À la clôture des comptes, la Commune a réalisé en recettes 13.749.725,93 € et 12 620 367,46 € en dépenses. Il en résulte un excédent d'investissement de 1.129.358 € pour l'année 2023. De plus, il faut ajouter des restes-à-réaliser en recettes (c'est-à-dire engagées en 2022 mais non encore recouvrées au 31 décembre) à hauteur de 4.964.391 €, ainsi qu'en dépenses (c'est-à-dire engagées mais pas encore payées au 31 décembre) à hauteur de 2.912.934 €. Ce qui aboutit à un résultat net de la section d'investissement de 3.181.515 €.

*Au cumul des reports de l'année 2022.

Investissement Recettes :

Chap.	Libellé	BP	Réalisé	Taux d'exécution
13	Subventions d'investissement	2 005 176,00 €	687 078,00 €	34,27%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 717 246,91 €	0,00 €	0,00%
23	Constructions	6 000 000,00 €	4 013 478,86 €	66,89%
27	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	0,00 €	282 810,50 €	0,00%
Total des recettes d'équipement		11 722 422,91 €	4 983 367,36 €	42,51%
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	1 395 500,00 €	1 262 960,03 €	90,50%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 225 256,00 €	4 225 256,75 €	100,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	110 630,00 €	0,00 €	0,00%
Total des recettes financières		5 731 386,00 €	5 488 216,78 €	95,76%
Total des recettes réelles d'investissement		17 453 808,91 €	10 471 584,14 €	60,00%
021	Virement de la sect. de fonctionnement	2 064 500,00 €	0,00 €	0,00%
040	Opération d'ordre transfert entre sections	2 064 500,00 €	2 170 273,79 €	105,12%
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00%

001	Résultat d'invest. reporté	1 107 868,00 €	1 107 868,00 €	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 236 868,00 €	3 278 141,79 €	62,60%
TOTAL		22 690 676,91 €	13 749 725,93 €	60,60%

On notera que les subventions au regard du taux d'exécution paraissent faibles (34,27 %), cependant il faudra mettre ce chiffre 687.078 € en perspective avec les années antérieures, notamment avec le réalisé de 2022 qui était de 679.614 € et déjà 10% plus important que le prévisionné au BP de l'époque.

La réalisation du budget des dotations reste conforme à la prévision du BP 2023.

De plus, il est important de noter que durant l'année 2023, la ville de Bonneuil-sur-Marne n'a pas souscrit d'emprunt (Chap. 16), révélant ainsi sa capacité d'efficience dans la réalisation de ses programmes d'investissement et de résilience financière.

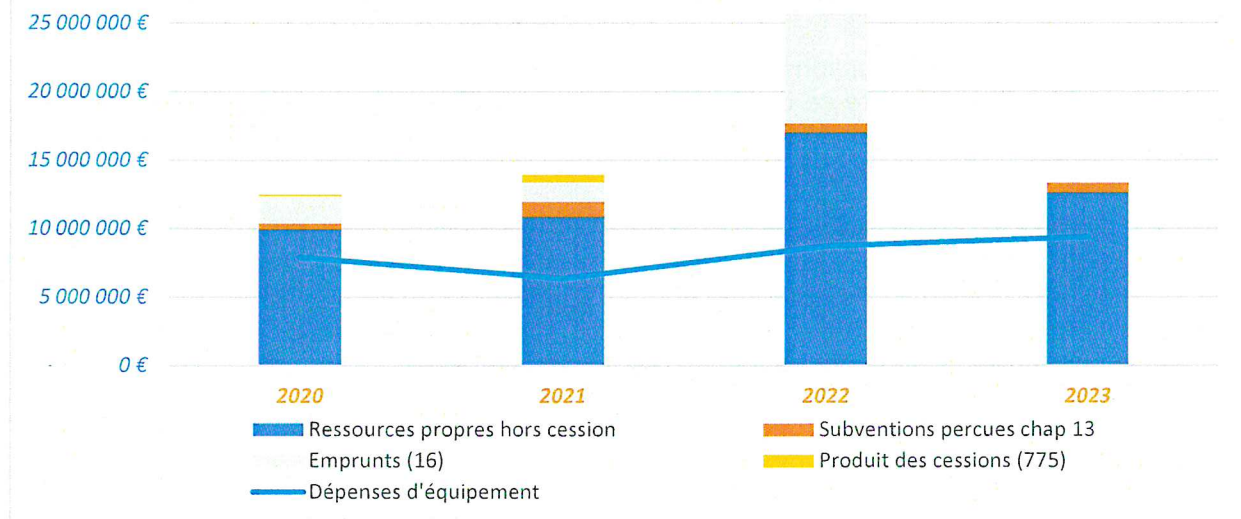
Investissement Dépenses :

Chap.	Libellé	BP	Réalisé	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorp. (sauf 204)	978 880,00 €	155 439,89 €	15,88%
21	Immobilisations corporelles	5 435 111,00 €	4 975 753,62 €	91,55%
23	Immobilisations en cours	11 011 525,00 €	4 243 390,78 €	38,54%
Total des dépenses d'équipement		17 425 516,00 €	9 374 584,29 €	53,80%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 433 000,00 €	3 245 783,17 €	94,55%
27	Autres immobilisations financières	38 100,00 €	0,00 €	0,00%
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €		0,00%
Total des dépenses financières		3 571 100,00 €	3 245 783,17 €	90,89%
Total des dépenses réelles d'investissement		20 996 616,00 €	12 620 367,46 €	60,11%
040	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00%
041	Opérat. Ordre transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL		20 996 616,00 €	12 620 367,46 €	60,11%

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement paraît modéré (53,80 %). Cependant, là aussi, il faudra mettre ce chiffre en perspective des années précédentes. Pour rappel, sur l'année 2022, ce taux était de 91,36% pour un montant de 8.703.376 € donc 7,71% en moins que 2023. Il est donc raisonnable d'affirmer que l'essentiel des programmes d'investissement envisagés ont été réalisés, étant précisé que certains programmes, spécialement le gros chantier de rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland, sont programmés sur plusieurs exercices comptables.

_ pour mémoire : évolution du financement des investissements depuis le début du mandat :

Répartition du financement de l'investissement



C – L'endettement :

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élevait à 31.463.234,93 €.

_ pour mémoire : évolution de la dette depuis le début du mandat :

	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû (au 31-12)	31 990 693,00 €	30 042 677,05 €	34 783 556,55 €	31 463 234,93 €
Evolution en %	-3,80%	-6,09%	15,78%	-9,55%
Annuités	3 998 532,31 €	3 970 196,73 €	3 809 330,06 €	4 186 715,66 €
Evolution	1,50%	-0,71%	-4,05%	9,91%

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la Commune pour éteindre totalement sa dette, si elle mobilisait et si elle affectait la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre par le solde des recettes réelles et des dépenses réelles de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023
Ratio de désendettement	5,1 ans	4,4 ans	5,7 ans	6,1

Nota - La zone « critique » se situe à compter d'un ratio de désendettement de 15 ans. La règle d'or du dispositif de contractualisation avec l'État fixe le plafond à 12 ans pour les communes.

D – Bilan de la formation des élus 2023

L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales impose désormais qu'un bilan annuel soit établi sur la formation des élus du Conseil Municipal au cours de l'année écoulée, bilan qui doit être annexé au compte administratif.

En 2023, quatre actions de formation ont été financées :

- le renouvellement de la cotisation au CIDEFE pour 19 élus, pour un montant de 16.530 € ;
- la participation au congrès national de l'AMIF, pour 6 élus, pour un montant total de 950 € ;
- les frais de participation à un séminaire à BLOIS, du 23 au 25 août 2023, réglés au CENTRE DE FORMATION CONDORCET pour 2 élus, pour un montant de 1 382 € ;
- les frais de participations à une session de formation le 26 mars 2022, réglés à la FMP sur la lecture et la compréhension du budget municipal, pour un montant de 2000 €.

Soit un total de 19 553 € (65 % des crédits inscrits au budget).

À la suite de ce bilan, un débat devra avoir lieu dans le cadre de l'adoption du compte administratif sur la formation des membres du Conseil municipal.

E – Indemnités perçues par les Élus en 2023

Conformément aux nouvelles exigences de transparence de la vie publique, en vigueur depuis la mandature 2020-2026, le Conseil Municipal est informé de l'état récapitulatif des indemnités de fonction brutes perçues par les Elus pour l'année civile 2023 :

	Au titre du mandat municipal	Au titre d'un mandat intercommunal	Au titre de la représentation dans d'autres organismes	TOTAL BRUT PERÇU EN 2022
M. Denis ÖZTORUN	48 912,84 €	15 895,20 €	600 €	65 408,04 €
Mme Virginie DOUET	42 889,62 €	794 €	14 371,86 €	58 055,48 €
M. Akli MELLOULI	14 898,68 €	794 €	-	15 692,68 €
M. Mehdi MEBEIDA	18 213,88 €	-	-	18 213,88 €
Mme Sandra BESNIER	12 091,50 €	-	-	12 091,50 €
M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES	12 091,50 €	5 658,55 €	-	17 750,05 €
Mme Dashmiré SULJEMANI	18 251,10 €	-	-	18 251,10 €
M. Amar MELLOULI	3 286,63 €	-	-	3 286,63 €
Mme POUILLAUDE Elisabeth	9 434,35 €	-	-	9 434,35 €
Mme Hafsa AL SID CHEIKH	2 033,31 €	-	-	2 033,31 €
M. Sabri MEKRI	18 251,10 €	-	-	18 251,10 €
Mme Mireille COTTET	12 091,50 €	-	-	12 091,50 €
M. Patrick DOUET	-	8 760 €	-	8 760,00 €
Autres Conseillers Municipaux	-	-	-	

Au vu de ces informations, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2023.

Etant rappelé que le vote du compte administratif ne porte pas sur l'opportunité d'avoir décidé d'engager telle ou telle dépense ou d'encaisser telle ou telle recette, mais sur la régularité des

comptes présentés (si ceux-ci ont été correctement tenus par rapport aux règles comptables et aux obligations d'exécution fixées par la loi et le Conseil Municipal).

Nota – Conformément à la loi, M. le Maire devra se retirer au moment du vote du compte administratif.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

Mme DOUET : Y a-t-il des observations sur le compte administratif ? Monsieur Gilles DAVID.

M. DAVID : Juste pour vous dire que nous sommes favorables à ce compte administratif parce qu'en fait, par rapport à la conjoncture économique que nous avons eue cette année en 2023, je trouve que la mairie s'en sort très bien. Voilà, j'ai dit.

Mme DOUET : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions sur ce compte administratif ? Je n'en vois pas. Donc je propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire va reprendre sa place.

M. ÖZTORUN : Excusez-nous de ce jeu un peu théâtral, mais c'est une obligation légale parce qu'étant donné que je suis l'ordonnateur et responsable du compte administratif, je ne peux pas être juge et partie. Donc, je ne peux ni participer aux débats ni prendre la parole. D'ailleurs, quand on a lu Le Parisien, on constate qu'il vaut mieux parce qu'il y a un élu aujourd'hui qui est en procès, parce qu'il n'est pas sorti de la salle pendant un débat qui concernait sa délégation. Comme quoi, il faut être vigilant et discipliné sur tous ces sujets.
Mais en tous les cas, je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée, vous avez accordée à toute la majorité et l'exécutif municipal. Ce compte administratif est la preuve que l'argent des Bonneuilloises et des Bonneuillois est utilisé à bon escient et surtout dans l'intérêt général.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2021-12-16 du 16 décembre 2021 modifiée, portant approbation du budget primitif 2022 de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU sa délibération n°DCM-2024-31 du 4 avril 2024, portant compte de gestion 2023 ;

LE Maire s'étant retiré au moment du vote ;

AYANT désigné Madame Virginie DOUET, Première Adjointe au Maire, pour présider la séance ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est donné acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2023.

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2022 reporté	0 €	0 €	1 107 868 €	0 €	1 107 868 €	0 €
Opérations de l'exercice	47 503 686 €	44 023 829 €	12 641 858 €	12 620 367 €	60 145 544 €	56 644 197 €
TOTAUX	47 503 686 €	44 023 829 €	13 749 726 €	12 620 367 €	61 253 412 €	56 644 197 €
Résultats de clôture	3 479 857 €		1 129 358 €		4 609 215 €	
Restes-à-réaliser			4 964 391 €	2 912 234 €	2 052 157 €	
Résultat RR			2 052 157 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS	3 479 857 €		3 181 515 €		6 631 372 €	

Article 2 : Le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2023, annexé au présent compte administratif, est approuvé.

Article 3 : Il est pris acte des actions de formation des Membres du Conseil Municipal qui ont été financées pour l'année écoulée 2023.

Il est débattu des besoins en formation exprimés par tout ou partie du Conseil Municipal pour l'année en cours 2023.

M. ÖZTORUN : Nous pouvons passer donc directement au point 3. Ça va être une journée chargée pour la première adjointe.

Délibération n° DCM-2024-33

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'affecter les résultats de l'exercice 2023 issus du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

A l'issue du vote du compte administratif, le Conseil Municipal doit en affecter les résultats dans le processus budgétaire de l'année suivante.

Pour rappel, le compte administratif pour 2023 se solde par :

-
- Un excédent de fonctionnement de 3.479.856,77 €
 - Un excédent d'investissement courant de 1.129.358 € auquel il faudra ajouter les restes-à-réaliser en recettes à reporter de 4.964.391 € et déduire les restes-à-réaliser en dépenses à reporter de 2.912.234 € (soit au total, un excédent supplémentaire de 2 052 157 € qui viendront couvrir les besoins en investissement).

Si l'excédent d'investissement courant (ainsi que les restes-à-réaliser) seront repris d'office dans le budget 2024, il faut une décision formelle du Conseil Municipal pour déterminer si l'excédent de fonctionnement est affecté, en tout ou partie, à l'investissement du budget 2024. Sur ce point, l'habitude a toujours été prise d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en investissement, non seulement pour couvrir les besoins en investissement de l'année précédente, mais aussi pour augmenter l'autofinancement (et réduire ainsi le recours à l'emprunt).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2023, soit 3.479.856,77 €, au financement de la section d'investissement et d'inscrire cette somme au budget 2024.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Merci, Virginie, pour ces explications et encore une fois, ce travail. Mais je tiens aussi à remercier Marc SCEMAMA sur ces questions-là, parce que quand on arrive à affecter des résultats, ça veut dire que nous avons réussi à optimiser des dépenses et c'est précisément sa délégation. Ce n'est pas forcément le rôle le plus affectueux, mais c'est un des rôles les plus utiles que nous avons à l'exécutif municipal. Donc je tiens aussi à remercier Marc SCEMAMA qui, auprès de Virginie, s'occupe de l'optimisation budgétaire et qui arrive à faire en sorte que nous puissions économiser de l'argent pour investir à nouveau au service de la population.

Est-ce qu'il y a des questions sur les affectations de résultats ? Je n'en vois pas.

Donc je vous remercie aussi de la confiance que vous nous accordez et de l'indulgence que vous pouvez avoir sur notamment les rapports qui ont pu avoir lieu.

Donc est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Je n'en vois pas. À l'unanimité. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°DCM-2024-32 du 2024, portant compte administratif 2023 ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 3.496.562,94 € ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comptable 2023, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif, de la manière suivante :

POUR MÉMOIRE	
Excédent de fonctionnement antérieur 2022 reporté	4.225.256,75 €
Plus-values de cession des éléments d'actifs	Néant
Virement à la section d'investissement 2023	1.107.868,00 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	
Excédent de fonctionnement constaté à la clôture	3.479.856,77 €
Reprise des intérêts courus non échus 2022	Néant

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2022	
Affectation obligatoire :	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	Néant
• aux réserves réglementées	Néant
• à la couverture du besoin de la section d'investissement	Néant
• à la reprise des intérêts courus non échus 2022	Néant
• au financement des restes-à-réaliser de la section d'investissement	Néant
<i>Pour mémoire : en recettes : 4.964.390,69 €</i>	
<i>en dépenses : 2.912.234,13 €</i>	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	3.479.856,77 €
• affectation à l'excédent reporté (compte R002)	0,00 €

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023	
Déficit antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau débiteur) ...	Sans objet
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	Sans objet

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 2023	
Affectation (compte R001)	1.129.358,47 €

Article 2 : Les présents résultats seront repris au budget 2024.

M. ÖZTORUN : Là, nous avons un projet, qui est habituel, qu'on fait passer tous les ans, sur l'utilisation de la dotation du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France.

Délibération n° DCM-2024-34

RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE (FSRIF) PERÇUE EN 2023

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : - Contre : - Abstention : -
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet de détailler les actions réalisées à l'aide de la dotation provenant du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France, d'un montant de 1 490 199,00 €, perçue au titre de l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

La loi du 13 mai 1991, réformant la dotation globale de fonctionnement, a institué un fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF), afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

A la suite de cette loi et en application de l'article L.2531-16 du code général des collectivités territoriales, le Maire de la commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent du FSRIF doit présenter au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions entreprises, ainsi que les modalités de leur financement contribuant à l'amélioration des conditions de vie.

Pour 2023, la Ville a perçu la somme **de 1 490 199,00 €** au titre du FSRIF, soit **une augmentation de 3,82 %** par rapport à 2022. Cette somme a permis de financer :

1) des équipements et aménagements urbains : 1 195 452,45 €

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE R. R OLLAND	214 261,27 €
TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DES VARENNES	221 624,60 €
TRAVAUX POUR REALISATION TERRAINS FOOT A5 MULTISPORT	281 993,37 €
TRAVAUX REFECTION BLOCS SANITAIRES + CREATION PMR - CASANOVA	138 715,52 €
TRAVAUX RÉNOVATION ROMAIN ROLLAND - TRANCHE2	118 466,83 €
TRAVUX REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION ALARME INTRUSION LANGEVIN	49 055,58 €
TRAVAUX REFECTION ETANCHEITE TOITURE TERRASSE - CTM	171 335,28 €

2) des actions menées en matière d'accompagnement social : 294 746,55 €

Le versement de secours et aides sociales aux familles en difficulté	84 746,55 €
Le financement d'actions en faveur de la promotion de la santé	60 000 €
Le financement partiel de la subvention de fonctionnement du CCAS	150 000 €

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal de prendre acte du présent rapport.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des questions ? En l'occurrence, tout a l'air clair. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°DCM-2024-32 du 4 avril 2024, portant compte administratif 2023 ;

ADOPTE

Article unique : Il est pris acte du rapport de Monsieur le Maire sur les actions entreprises au cours de l'année 2023 financées avec l'aide de l'attribution du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France.

M. ÖZTORUN : Le point d'après, c'est la part communale des impôts.

Délibération n° DCM-2024-35

TAUX 2024 DE LA PART COMMUNALE DES IMPÔTS LOCAUX

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 31 Contre : 2 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet de fixer le taux 2024 de la part communale des impôts locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

Comme évoqué dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2024, le projet de budget 2024 a été élaboré avec une hypothèse d'augmentation du taux de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Celui-ci est actuellement de 44,01 %. Il est proposé de l'augmenter de + 3,3 %, ce qui le porterait à 45,46 %. Le gain espéré de cette augmentation a été chiffré à 524 000 € de recettes en plus.

En revanche, il est suggéré de ne pas modifier le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui resterait de 103,53 %, ni le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui resterait à 26,44 %.

En 2023, l'Etat avait en effet demandé aux Communes de voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non destinés à l'habitation principale (comme les meublés de tourisme, par exemple) – seule survivance de la taxe d'habitation définitivement supprimée en 2023.

Une majoration de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 60 % pour 2024 a déjà été voté lors du Conseil municipal du 9 juin 2023.

Pour mémoire, l'INSEE a recensé seulement 7 à 8 résidences secondaires et logements occasionnels, en 2019.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 45,46% ;
- de maintenir inchangé le taux de taxe foncière sur les propriétés non-bâties à 103,53 % ;
- de maintenir inchangé le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 2023 à 26,44 %.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : À l'unanimité, effectivement, des présents, bien entendu. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur DAVID, enfin.

M. DAVID : Il n'y avait pas lieu de contester jusqu'à maintenant. En revanche, pour l'augmentation, c'est vrai qu'on commence à avoir un taux qui est quand même très important, 45,46 %. Ça augmente d'autant plus la pression fiscale, surtout dans une période qui est difficile pour l'ensemble des foyers, les habitants de Bonneuil.

Nous allons voter contre, simplement. Je sais que vous êtes tentés toujours tous les ans d'augmenter un petit peu ces taxes-là. Les maisons secondaires, déjà, il y en a très peu donc de toute façon, ça ne joue pas beaucoup. C'est surtout sur la taxe foncière parce qu'il y a quand même encore beaucoup de propriétaires à Bonneuil et ils commencent à s'inquiéter. Je ne suis pas le seul, je pense que vous aussi d'ailleurs.

Donc je comprends votre tentation, mais malheureusement, ça augmente d'autant plus la pression fiscale puisqu'on arrive à 524 000 € de plus de recettes. Alors vous me direz : « ce sont des recettes supplémentaires qui vont servir, certainement, pour 2024 », on vous comprend. Malheureusement, on va voter contre parce qu'on a déjà estimé, il y a trois ans, quand on a été élu ici, que le taux était déjà très élevé à l'époque. Ça augmente d'autant plus. Nous regrettons, mais nous allons voter contre.

M. ÖZTORUN : Merci à vous, Monsieur DAVID. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Didier CAYRE.

M. CAYRE : Comme on en a déjà discuté, le problème on ne va pas le refaire là. Mais on voit bien que les leviers qui restent sur les communes sont vraiment de plus en plus compliqués. Évidemment, il nous reste ce levier, ce que vous venez de dire, sur les propriétaires. Mais il faut dire qu'aussi, on a fait un effort sur la commune – alors, ça peut paraître anecdotique – sur le quotient familial, qui permettra aussi aux classes moyennes d'avoir un mieux-disant. Concernant aussi ces recettes, effectivement, on travaille à la mairie sur la mixité sociale et l'accession à la propriété, ce qui permettra aussi certainement de dégager certaines recettes et peut-être de baisser les taux. J'extrapole, mais nous aurons peut-être un peu plus de leviers pour ça.

Voilà, c'était un petit peu ce que je voulais dire.

M. ÖZTORUN : Merci, Didier. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Patrick DOUET.

M. DOUET : Monsieur DAVID a parlé de la taxe foncière sur les propriétaires. Effectivement, certains d'entre nous sont propriétaires de leur logement et se sentent directement concernés par cette augmentation, bien évidemment. Mais on ne peut pas se réjouir que ce soit le seul levier fiscal qui reste à la commune. La suppression de la taxe d'habitation a certainement été ressentie par la population comme une avancée importante par le gouvernement Macron. Sauf

que déjà, cette taxe était fortement injuste. Et surtout, la sensibilité politique, le PCF auquel je suis adhérent, et je suis conseiller municipal communiste, il y a très longtemps que nous disions qu'il fallait que ces impôts locaux soient réformés avec une certaine progressivité et qu'on taxe aussi les revenus financiers pour avoir des dotations globales de fonctionnement qui ont diminué sans arrêt depuis très longtemps. Donc c'est regrettable, ça.

L'autre chose, je sais qu'à chaque fois, je soulève un tollé auprès des propriétaires en propre de leurs biens. Ce n'est pas ce que Monsieur DAVID a dit, mais je le sais pour avoir présidé l'office HLM. Ici, il y a – c'est notre histoire – 72 % de logements HLM. Et les seuls propriétaires de pavillons ou des immeubles collectifs pourraient penser qu'ils sont tout seuls à être visés. Non, il faut savoir que les offices HLM, les sociétés anonymes de HLM, paient une taxe foncière en tant que propriétaires. Il y a bien évidemment des dérogations pour des bâtiments neufs, je ne sais pas si la loi a évolué, mais qui s'estompent au fur et à mesure. Donc les locataires paient indirectement cette taxe foncière parce que cette taxe foncière est un élément constitutif du loyer principal. Effectivement, si on est propriétaire d'un studio, qu'on veut le louer, quand on calcule le montant du loyer que l'on veut avoir pour mettre en location, c'est un des éléments que l'on compte, c'est la taxe foncière qu'on répartit sur 12 mois auprès du locataire. C'est tout, je n'ai rien à redire là-dessus.

Mais je tiens à dire ça parce qu'il ne faudrait pas qu'on pense qu'on ciblerait une catégorie de personnes contre une autre dans la ville, parce que c'est souvent la petite musique que j'entends. Je le redis, parfois ça a soulevé, dans des débats publics autres qu'au Conseil municipal, des surprises ou même des indignations. Et après, on s'est expliqué là-dessus.

Ceci dit, toujours regretter que ce soit le seul levier fiscal dont disposent les municipalités. L'Association des maires de France a fait des déclarations dans ce sens.

Il faut savoir, et je terminerai là-dessus, je m'en excuse, sur le panier du Maire – alors, le panier du Maire, c'est un terme comme ça qu'utilisent des maires quand ils sont réunis – ce sont tous les achats qu'ils font au long de l'année. Ils font aussi bien des achats alimentaires dans les restaurants intercommunaux, de restauration scolaire – ils y participent, du moins on y participe – que pour tout ce que l'on achète pour le bon fonctionnement d'une ville. Et là, de la même façon, il y a eu une nette inflation importante de ce panier. Bruno LE MAIRE, qui semble frappé parfois du bon sens, dit : « quand on touche moins, on dépense moins ». Mais peut-être que ça peut s'appeler : « je ne prendrai pas ça parce que je conteste un peu ce qu'il veut dire quand il présente le budget et les économies qu'il veut faire ». Mais il y a aussi ça qui s'impose à nous. Et d'ailleurs, Monsieur DAVID, je vous remercie pour ce que vous avez pu dire sur la bonne gestion du compte lors de la question du compte administratif de la Ville. Parce qu'effectivement, vu les problèmes que traverse notre pays avec la crise économique, énergétique et la guerre à nos frontières européennes, et le monde bouleversé que l'on vit, pour le moment on s'en sort bien, on ne peut qu'en être satisfait. Merci.

M. ÖZTORUN : Monsieur SCEMAMA.

M. SCEMAMA : Tout d'abord, bonsoir à tous ceux à qui je n'ai pas eu l'occasion de le dire ce soir. En fait, c'est tout simple, Monsieur DAVID, vous avez parfaitement raison. 3 % d'augmentation, c'est beaucoup, c'est tout ce que vous voulez, c'est de l'argent qui est pris dans la poche des Bonneilloises et des Bonneillois.

Qu'ils soient propriétaires ne change rien à l'affaire. Mais c'est également, et je tenais à le dire, le prix de la qualité des services publics à Bonneuil. On ne peut pas maintenir la qualité, alors qu'on fait tous les efforts, vous l'avez souligné en approuvant le compte administratif, pour faire que cette ville soit bien gérée. Néanmoins, si on veut garder un niveau de service public qui convient à l'ensemble de la population, qu'elle soit propriétaire ou pas, on est obligé malheureusement – ce n'est jamais de gaieté de cœur – d'augmenter légèrement de 3 % la taxe d'habitation.

M. ÖZTORUN : Merci, Marc. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vais dire deux, trois mots moi aussi. Je n'en vois pas.

Tout simplement, il faut qu'on regarde déjà la réalité du terrain. Je me rappelle vos paroles, Monsieur DAVID, l'année dernière lors du vote du budget où nous avons augmenté de 1,98 % les impôts locaux, alors que tous nos voisins, mais sans exception, avaient augmenté leurs impôts entre 7 % et 17 %. Je ne vais pas citer les villes, mais je les connais bien. Il y en a une qui a voté à 16 %, l'autre à 17 %. En tous les cas, on a pu constater les difficultés que ça pouvait peser sur les ménages. Nous avons fait un autre choix et on n'a pas menti l'année dernière. Et vous l'avez, vous-même, Monsieur DAVID, d'abord vu, ensuite déclaré et nous avons pu avoir un débat là-dessus.

Le fait qu'on ait augmenté les impôts si peu l'année dernière et aussi peu cette année – parce que 3 %, ce n'est pas énorme, même si c'est de l'argent – c'était aussi pour pouvoir justement ne pas taper davantage sur les couches moyennes qui subissaient déjà pleinement la crise de plein fouet. C'est aussi un outil qui nous a permis de faire les efforts financiers nécessaires depuis environ trois ans parce qu'on savait. On n'est pas Nostradamus, mais on sait lire et écrire, et on sait compter et on sait analyser l'économie mondiale, l'économie nationale et la situation. Nous avons prévu et on l'avait dit à l'époque – donc tout ça, c'est public – qu'une grosse crise allait arriver, que nous nous préparions par rapport à cette grosse crise qui arrivait, et qu'il fallait d'ores et déjà qu'on fasse des économies.

Pourquoi je dis ça ? Parce qu'avant d'arriver à la proposition d'une augmentation d'impôts, je tiens quand même à dire, et vous avez l'honnêteté de pouvoir le dire et le savoir, que nous avons fait toutes les économies nécessaires, parfois avec des crève-cœurs, notamment sur le budget de fonctionnement. Ce n'est pas une honte avec laquelle je le dis, mais avec une amertume et une certaine vision de la culpabilité de la gestion obligatoire alors que je porte des idées révolutionnaires, on a été parfois obligé de faire de l'austérité. Le mot est dur. Mais ce qui nous a permis aujourd'hui d'avoir ce compte administratif, ce qui nous permet aussi, dans le débat que nous allons avoir tout à l'heure, d'avoir un budget conséquent tout en maintenant les finances de notre ville très saines, alors que beaucoup de nos collègues n'ont même plus d'autofinancement aujourd'hui.

Et cette augmentation si peu, vous pouvez constater aussi que le taux de 45,46 % est très bas pour toutes les villes que vous pouvez voir aux alentours. Vous savez qu'on fait partie du NPNRU et qu'il y a l'accession sociale à la propriété, dans le cadre du NPNRU, financée et promue par Valophis, Expansiel, et de l'accession tout simplement à prix maîtrisé. La Ville de Bonneuil-sur-Marne est la seule ville à ne pas subir de crise en termes de vente. Et ça, c'est une nouvelle qui n'existe pas ailleurs dans le Val-de-Marne. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que nous avons beaucoup d'attractivité, mais aussi parce que les gens qui viennent à Bonneuil-sur-Marne, ils paient moins d'impôt foncier qu'ailleurs.

Mais est-ce que l'impôt foncier sur lequel on pèse est juste ? Je vous rejoins totalement, ça n'est pas juste. Pour vous donner un exemple, j'ai participé à la Commission Woerth que nous avons auditionnée à l'Association des maires de France, où je lui ai clairement expliqué – d'ailleurs, il n'a pas pu me contredire – que c'est eux, avec bien sûr leurs prédécesseurs et leurs successeurs, qui ont démolé les finances locales depuis notamment la suppression de la taxe professionnelle. Quand les communes n'ont plus aucun moyen autre que les dotations à la merci de l'État ou la taxe foncière, forcément, il faut bien trouver, en plus de faire des économies, l'argent quelque part. Et c'est ce que nous avons fait.

Par contre, il y a des coupables. D'abord, le gouvernement. Mais il y a des gens qui devraient payer et qui ne paient pas, et ce ne sont pas les pauvres. Nous avons plus de 830 entreprises sur Bonneuil-sur-Marne qui utilisent chacune d'entre elles, avec plus de 9 000 salariés qui rentrent dans notre Ville, nos voiries, qui font en sorte que notre propreté urbaine, nos espaces verts travaillent doublement, qui font en sorte que nos différents services municipaux travaillent beaucoup plus. Et tout ça, ils ne participent pas de fait à la solidarité locale et au financement local. C'est une vraie question à poser.

J'ai demandé d'ailleurs au Président de la République par le biais de sa ministre, Madame Catherine VAUTRIN qui est sa ministre des Solidarités, du Travail et de la Santé, que j'ai rencontrée il y a un mois, elle-même elle est anciennement maire donc qui connaît bien le sujet, à qui j'ai dit que soit le gouvernement ouvre les états généraux de la fiscalité aujourd'hui pour qu'on puisse avoir une fiscalité juste qui touche tout le monde, mais pas seulement les couches moyennes. Parce qu'en attendant, on tape sur les pauvres, mais les pauvres sont les plus grands contributeurs de la TVA qui est 70 % du budget national, il ne faut pas l'oublier. Donc ce sont quand même les pauvres qui font encore vivre cette nation dont nous profitons aussi à travers les dotations de l'État.

Je tenais à dire tout ça. Ce n'est pas un plaisir d'augmenter les impôts. C'est une utilité d'augmenter cet impôt. Surtout, c'est le seul moyen aujourd'hui que nous avons. Et les républicains que nous sommes aujourd'hui, nous devons surtout nous battre, je pense, collectivement et à l'unanimité, et faire front face à l'idée de la suppression de la commune qui est en vue, à l'idée de la suppression de la libre administration qui est mise en place et à l'idée surtout de la clause de compétence générale qui est aujourd'hui remise en question par le gouvernement actuel, et qui nous demande encore une fois, après tout ce qui vient de se passer, de faire un milliard d'économies cette année aux collectivités.

C'est de tout ça dont j'aimerais que nous puissions aussi parler, mais surtout lutter. Parce que si ce n'est pas moi qui suis ici comme maire et cette majorité qui n'est plus comme majorité, mais une autre, elle n'aura pas d'autres moyens de faire ce que nous faisons. En somme, ça n'est ni une question de droite ni une question de gauche, en l'occurrence là, c'est : est-ce que nous allons prendre la décision, à un moment donné, de défendre la commune qui est l'héritage de la Révolution française ou est-ce que nous allons nous résigner à faire en sorte que quelques technocrates déconcentrés de l'État gèrent de manière libérale nos outils, nos institutions démocratiques ? La vraie question se pose à ce niveau-là, à mon sens.

Voilà ce que je pouvais dire sur ces éléments-là. Donc je voudrais que nous passions au vote. Est-ce qu'il y a donc des votes contre ? Donc nous comptons une voix contre parce que Madame GEOFFROY ne vous a pas donné sa procuration, il me semble. Si ? Pourquoi vous ne me l'aviez pas dit ? Vous me l'aviez dit ?

M. DAVID : Elle devait arriver, mais...

M. ÖZTORUN : Elle devait arriver, elle n'est pas arrivée, donc c'est pour ça que je ne l'avais pas. D'accord. Si nous avons la procuration... parce qu'il ne faut pas que je me retrouve devant le tribunal administratif par Monsieur DAVID, après, qui risque de m'envoyer au tribunal parce que je lui ai donné le pouvoir de sa collègue alors qu'il ne l'avait pas. Petite boutade, mignon. Donc est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas. Donc adopté à la majorité. Soyez remerciés.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des impôts ;

VU le décret n°2013-392 du 10 mai 2013 modifié, relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts ;

VU sa délibération n°1 du 21 mars 2019, portant fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2019 ;

VU sa délibération n°DCM-2023-42 du 5 avril 2023 portant fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2023 ;

VU sa délibération n°DCM-2023-61 du 9 juin 2023 portant majoration du taux de la part communale de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés à compter de 2024 ;

VU sa délibération n°DCM-2024-19 du 14 mars 2024, portant débat d'orientations budgétaires 2024 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est décidé d'augmenter le taux d'imposition de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de + 3,3 % par rapport à 2023.

Il est décidé en revanche de maintenir inchangé le taux d'imposition de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Article 2 : Lesdits taux et majoration sont en conséquence désormais fixés comme suit :

1° au taux de 45,46 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

2° au taux de 103,53 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties ;

3° au taux de 26,44 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est en outre assorti d'une majoration de 60 %.

Article 3 : La délibération n°DCM-2023 - 42 susvisée est abrogée.

M. ÖZTORUN : Le point d'après, c'est le gros bout. Je vous propose, donc du coup, de passer au budget. Virginie.

Mme DOUET : Merci. Lors de notre dernier Conseil municipal, nous avons échangé autour du rapport d'orientations budgétaires et il s'agit désormais d'adopter notre budget primitif pour l'année 2024.

Je tiens, avant mon propos, à remercier l'ensemble des élus et des services qui ont travaillé pour fournir un budget maîtrisé, dont les arbitrages, parfois difficiles, permettent de garantir un haut niveau de service public aux Bonneuilloises et aux Bonneuillois. Comme nous le verrons aussi, un budget qui fait la part belle à l'investissement.

D'abord, quelques mots du contexte national dans lequel nous évoluons. Le premier constat est tristement le même que chaque année, notre autonomie financière se fragilise avec la suppression de la taxe d'habitation et il ne reste quasiment aucun levier fiscal à tirer pour les communes. Cela, alors que nous subissons une inflation très forte de 5 % environ en 2024. Le taux d'intérêt augmente également et pèse sur les finances des communes.

Autre élément qui pèse sur ce budget : la revalorisation de cinq points d'indice pour l'ensemble des agents de la fonction publique, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires. Cette revalorisation est bien méritée après des années de gel, puis des augmentations minimales, mais elle est entièrement à la charge des communes alors que leurs moyens baissent. On pourra arguer que la DGF a augmenté de 320 millions d'euros nationalement. C'est une

augmentation d'à peine 1 %, bien plus faible que l'inflation. La DGF s'élève d'ailleurs à 27 millions d'euros environ en 2024, alors qu'elle était de 40 milliards d'euros en 2014, il y a dix ans.

Pourtant, l'État ne demande pas moins aux communes qu'il y a dix ans, bien au contraire. Comme le soulignait, il y a quelques jours, André LAIGNEL, Vice-président de l'Association des maires de France, l'État fait peser les poids de son déficit sur les collectivités territoriales. À l'année 2024 risque de succéder une année 2025 plus difficile encore, vu les pistes d'économies déjà annoncées par Bruno LE MAIRE. Seul point positif, le maintien d'un bouclier tarifaire et de l'amortisseur pour les fluides, quand bien même ils restent insuffisants. Les communes sont donc face à un véritable paradoxe. L'État offre moins de services publics, il finance moins les collectivités et en même temps, promet plus d'autonomie et de décentralisation.

C'est dans ce contexte difficile que nous avons donc dû travailler un budget, malgré tout ambitieux et combatif, avec des choix politiques forts, et en voici les grandes lignes.

Premier élément, naturellement, les recettes de fonctionnement. Afin de couvrir les dépenses nouvelles sur lesquelles je reviendrai plus tard, nous les augmenterons de 3,31 % par rapport à 2023, pour un total de 49 millions d'euros environ. Les impôts et les taxes augmentent de moins de 2 % et constituent la majorité de nos ressources pour environ 37 millions d'euros. Viennent ensuite les dotations et participations pour 9,5 millions d'euros. Il s'agit des différentes contributions étatiques au budget des collectivités. Pour 1,5 million d'euros, enfin, viennent les produits des services, c'est-à-dire les différentes redevances et droits liés aux services fournis par la ville (restauration, activités, séjours).

Nouveau paradoxe, si l'essentiel de nos ressources, plus de 75 %, provient des impôts et taxes, il n'y a pas que sur la taxe foncière que les communes ont la main. Ce qui nous a contraints pour faire face aux nouvelles dépenses, à augmenter d'un point la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui représente une hausse de 3,3 %. J'entends déjà la petite musique habituelle, notamment la droite, qui voudrait que l'on fasse peser sur les couches moyennes une fiscalité insupportable. Certes, une hausse des impôts est toujours une hausse, mais il faut mettre cette hausse dans son contexte, la relativiser et comparer ce qui est comparable.

De 2010 à 2020, la TFPB a augmenté considérablement moins vite que le reste du département. Surtout, il faut comparer les bases d'imposition. Elles sont beaucoup moins élevées à Bonneuil que dans les autres villes de sa strate, contrairement aux villes de droite dont les bases par habitant sont contrairement plus élevées que les bases par habitant des villes de leur strate. Autrement dit, oui, les Saint-Mauriens ont un taux de taxe foncière moins élevé que les nôtres, mais avec des bases beaucoup plus élevées. Avec un taux plus faible que les Bonneuillois, les Saint-Mauriens paient plus cher. Il est donc trompeur de lancer des cris d'alarme en prétendant parler au nom des couches moyennes de Bonneuil, en réalité mieux lotis qu'ailleurs lorsqu'on regarde le montant réel payé par les contributeurs.

Sur ce graphique, vous pouvez constater que 75 % des recettes de fonctionnement de la Ville sont issus des impôts locaux, de la taxe. Or, la TFPB est actuellement notre dernier levier fiscal propre. C'est bien la suppression des autres sources de fiscalité comme la taxe professionnelle qui contraint la commune à mobiliser la TFPB. Cela d'autant plus que la CVAE, héritière de la taxe professionnelle, devait être supprimée et compensée par un prélèvement sur la TVA. C'est un choix délibéré du gouvernement de remplacer un impôt économique prélevé sur les entreprises par une taxe qui pèse sur tous les ménages.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est maîtrisée. De fait, elles augmentent nettement moins que l'inflation. Cela malgré l'augmentation du point d'indice des agents bien méritée, mais qui pèse exclusivement sur les communes et les évolutions mécaniques du glissement-vieillesse-technicité. Mais notre ville est ambitieuse et en lieu et place de la prime Macron, dont le montant varie et qui reste un fusil à un coup, elle instaure une prime annuelle pour ses agents, le CIA, versée en fonction de l'exemplarité et de l'assiduité des agents. Et parce que nos agents sont eux aussi durement touchés par la vie chère, nous augmentons de 5 € par mois et par agent notre participation au financement de leur mutuelle. Du reste, les évolutions

restent généralement minimales et essentiellement affectées par l'inflation qui augmente le prix de toutes sortes de fournitures et de fluides.

Vous aurez noté que les charges de personnel qui représentent 54,2 % de nos dépenses n'augmentent malgré tout que de 3,6 %, témoignant d'une bonne maîtrise. Vous aurez aussi remarqué que les charges à caractère général, l'autre gros morceau du budget, augmentent de 2,6 millions d'euros. C'est en fait le passage à une nouvelle nomenclature comptable qui explique cette augmentation. Des dépenses, auparavant comprises dans des charges de gestion courantes, sont désormais inscrites dans les charges à caractère général. Le reste de cette augmentation provient de l'inflation.

Passons à l'investissement. Pour ce qui est des recettes, elles s'établissent à 23,4 millions d'euros, assises sur 5 millions d'euros de dotations et de réserves, 1,5 million d'euros de subventions, 1 million d'euros de cessions d'immobilisations, s'y ajoutent 3,4 millions d'euros de reports environ, investissement et fonctionnement compris, 5 millions d'euros de reste à réaliser et 7 millions d'euros d'emprunts.

23,5 millions d'euros pour l'investissement, c'est une somme importante. C'est la mise en acte concrète de notre projet de ville à l'horizon 2035 dès aujourd'hui.

Je vous épargne le détail de la répartition, mais j'attire votre attention sur un point : les recettes d'investissement de la Ville, hors emprunt, permettent de couvrir le remboursement du capital des emprunts en cours, signe de notre bonne santé financière.

Les dépenses, naturellement, s'équilibrent avec les recettes à 23,4 millions d'euros avec 3,6 millions d'euros de dépenses financières, 3,6 millions de remboursements des emprunts, et 3 millions d'euros de reste à réaliser. La Ville prévoit des dépenses d'équipement de 17 millions d'euros. Sur ces 17 millions, 9 millions d'euros seront affectés aux travaux, soit un investissement conséquent pour l'avenir de Bonneuil.

Vous pouvez voir ici que notre investissement fait la part belle aux travaux. À ce titre, les services ont travaillé et continuent à travailler avec sérieux pour chercher plus de subventions, notamment dans les domaines de la transition écologique.

Je vous épargne la répétition des éléments que je vous ai déjà donnés sur les établissements des recettes et dépenses pour vous en livrer la synthèse. Notre budget de fonctionnement, c'est l'équilibre à 49,1 millions d'euros, dont 2,7 millions d'euros d'autofinancement versés aux recettes d'investissement. Notre budget d'investissement, lui, s'équilibre à 23,47 millions d'euros, dont 12,14 millions assis sur les ressources propres de la Ville et 2,7 millions d'euros d'autofinancement. Ils seront affectés pour 19,8 millions d'euros aux dépenses d'équipement et pour 3,6 millions d'euros au remboursement des emprunts et aux immobilisations financières.

Je vous ai assommé de chiffres, mais un budget, c'est avant tout toutes les politiques publiques et les investissements pour les Bonneuillois et les Bonneuilloises. Celui-ci répond à nos ambitions en maintenant un haut niveau de service public et en créant de nouveaux moyens de protéger notre population, notamment avec le quotient familial. Notre budget prend en effet en compte, dès cette année, le surcoût provoqué par l'adoption d'une nouvelle méthode de quotient familial et par la révision des politiques tarifaires dont le coût est estimé à 300 000 € par an pour la Ville. Au-delà de ce nouveau quotient qui protégera mieux les Bonneuilloises et Bonneuillois, quelle que soit leur situation, notre budget fait la part belle à l'action sociale, une action sociale en train de se réinventer avec une réorganisation des missions du CCAS pour en faire un lieu de sociabilité et des solidarités investi par les habitants.

Cette transformation programmée en 2024 consiste notamment à proposer plusieurs accueils dans la Ville dédiés à la parentalité, à la perte d'autonomie, à l'habitat, aux aides d'urgence. Non seulement ce budget permet de continuer nos actions au service des Bonneuillois, mais il élargit et enrichit le champ de nos actions sociales.

Avec les Jeux olympiques de l'été et les rencontres d'automne consacrées à la culture, le sport et la culture sont à l'honneur. Ainsi, tout au long de la période olympique, nous ferons vivre un dispositif appelé « Vivre les Jeux à Bonneuil » qui se prolongera dans les dispositifs Quartiers d'été. Il s'agit à la fois d'un engagement fort pour la promotion des pratiques culturelles et

sportives, et pour le droit aux vacances et aux loisirs pour tous, des postes de dépenses que les familles touchées par la crise mettent de plus en plus souvent au second plan. En automne, nous tiendrons par ailleurs nos Assises de la culture, grand moment d'échanges et de rencontres.

Pour l'enfance, la petite enfance et les loisirs éducatifs, en plus des dispositifs déjà existants qui ont valu à la ville le label « Ville Amie des enfants » délivré par l'UNICEF, de nouvelles actions sont prévues. Il s'agit notamment de repenser à l'assiette prévue par la restauration scolaire et d'entreprendre des démarches pour la labellisation AVIP des accueils des Matins du monde et d'Odette Raffin. Nous allons également poursuivre le développement des actions du plan éducatif de territoire et de nos conventions territoriales avec la CAF.

Pour ce qui est des grands investissements, nous portons de grands projets issus des conférences d'aménagement et du plan climat 2035. Ainsi, nous poursuivons la rénovation énergétique de l'école Romain Rolland pour 2,4 millions d'euros. Plus d'un million d'euros est affecté aux travaux du groupe scolaire Cotton, où nous réalisons une cour oasis. D'autres travaux, plus modestes, se poursuivent dans les autres écoles.

Le patrimoine communal se rénove également :

- Plus de 300 000 € sont affectés aux travaux prévus à Gérard Philipe, consacrés notamment à des travaux énergétiques.
- 165 000 € aux locaux de la police municipale,
- 48 000 € à la Maison de la réussite,
- 400 000 € environ pour nos équipements sportifs.
- Nous poursuivons l'amélioration de l'éclairage public pour 240 000 €,
- 564 000 € affectés au mobilier urbain pour accompagner la transformation de la Ville, une transformation qui se traduit notamment par 2 millions d'euros de travaux et de voirie.
- Le quartier Fabien, finalement, est au centre de nos préoccupations en 2024. De grands travaux d'aménagement compteront pour 2,7 millions d'euros de dépenses entre espaces publics et portage foncier.

Je vous remercie pour votre écoute et remercie à nouveau les services ainsi que les élus qui ont arbitré nombre de points dans ce budget audacieux qui répond, j'en suis convaincue, aux besoins de notre Ville.

M. ÖZTORUN : Un grand merci, Virginie.

Délibération n° **DCM-2024-36**

BUDGET 2024

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 31 Contre : 2 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

A la suite du débat d'orientations budgétaires 2024 du 14 mars 2024, le projet de budget 2024 a été élaboré avec une prévision d'équilibre de :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes / Dépenses : 49 012 324,00 €	Recettes / Dépenses : 23 473 203,60 €

① **Le budget de fonctionnement 2024 :**

Equilibré à 49 012 324,00 €, il est en augmentation de 3,31% par rapport au budget 2023 (47 441 049,00 €)

	PM Budget 2023	Budget 2024	Evolution
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70 – Produit des services	1 427 626,00 €	1 557 882,00 €	9,12%
73 – Impôts et taxes	36 416 284,00 €	37 091 058,00 €	1,85%
74 – Dotations et participations	9 123 974,00 €	9 511 384,00 €	4,25%
75 – Autres produits de gestion courante	79 165,00 €	652 000,00 €	723,60%
77 – Produits exceptionnels	94 000,00 €	0,00 €	-100,00%
013 – Atténuations de charges	300 000,00 €	200 000,00 €	-33,33%
Recettes réelles de fonctionnement	47 441 049,00 €	49 012 324,00 €	3,31%
042 – Opérations d'ordre entre sections	0	0 €	0,00%
TOTAL DES RECETTES	47 441 049,00 €	49 012 324,00 €	3,31%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 – Charges à caractère général	8 367 885,00 €	10 991 012,00 €	31,35%
012 – Frais de personnel et assimilé	25 551 908,00 €	26 737 007,00 €	4,64%
65 – Autres charges de gestion courante	8 178 830,00 €	7 441 985,00 €	-9,01%
66 – Charges financières	914 920,00 €	911 284,00 €	-0,40%
67 – Charges exceptionnelles	136 610,00 €	167 556,00 €	22,65%
022 – Dépenses imprévues	68 000,00 €		
Dépenses réelles de fonctionnement	43 218 153,00 €	46 248 844,00 €	7,01%
023 – Prélèvement pour l'investissement	2 052 622,00 €	500 000,00 €	-75,64%
042 – Opérations d'ordre entre sections	2 170 274,00 €	2 263 480,00 €	4,29%
TOTAL DES DÉPENSES	47 441 049,00 €	49 012 324,00 €	3,31%

A – Parmi les **recettes**, on peut noter :

- des produits des services (redevances périscolaires, sociales, culturelles, droits d'occupation du domaine public, concessions au cimetière...) en hausse, notamment du fait de la prévision d'une augmentation des effectifs scolaires, qui a automatiquement des répercussions sur le volume de la part payée par les familles dans les services proposés à la population ;

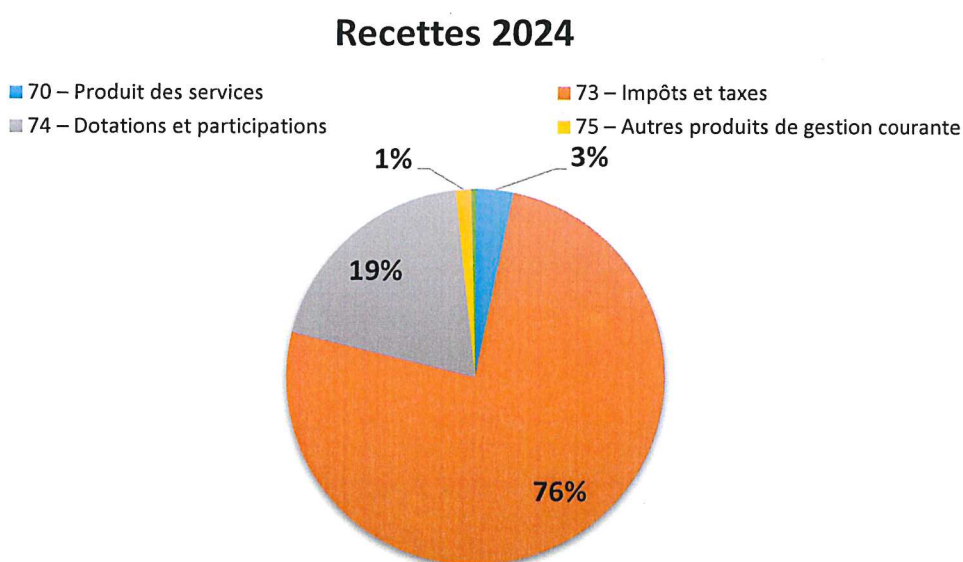
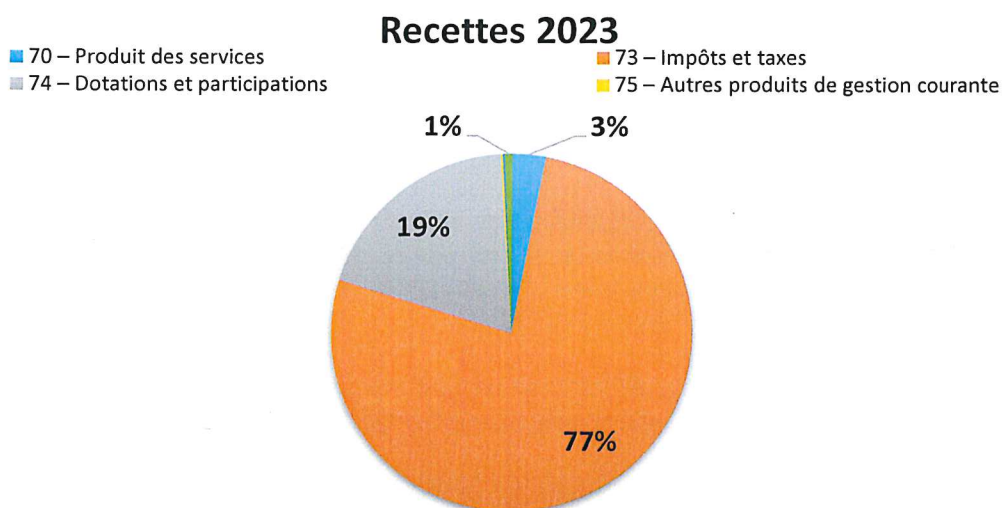
- La dotation globale de fonctionnement des communes comprend entre autres la dotation forfaitaire des communes qui reste constante, essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie. Enfin une des principales composantes des dotations de l'état

aux collectivités locale la dotation de solidarité urbaine et de cohésion social (DSU) en augmentation elle cette année de 3,83 %.

- Les revenus des impôts directs locaux (TH, TF, TFNB, TA) devrait augmenter globalement de 6,5%, de plus il faut noter une augmentation du taux de 3,3 au lieu de 3 de la part communale de la TFPB (44,01% à 45,65%).

- De plus certaines dotations ou attributions restent inchangées, attribution de compensation EPCI pour 12 238 758,00 €, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) 4 315 300,00 €, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) 2 233 385,00 €, à contrario le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) devrait quelque peu augmenter.

In fine les recettes réelles de fonctionnement progressent ainsi de 3,31 % par rapport au budget 2023.



B – Parmi les dépenses, on peut noter :

- une augmentation des charges générales, qui s'explique avant tout par la réaffectation d'une ligne de crédit du chapitre 65 autres charges de gestion courante concernant l'échéancier du SIRM et qui était jusqu'alors mal affectée pour un montant de 1 425 000,00 € pour l'enfance et 72 300,00 € pour les retraités, des coûts de maintenance au 6156 en augmentation dû à la conjoncture économique (Coût main d'œuvre et prix des matières premières), enfin une forte augmentation aussi concernant les achats et prestations de services.

- en matière de frais de personnel, malgré les effets de la revalorisation indiciaire de juillet 2023, malgré une revalorisation de 5 points d'indice à compter du 1 janvier 2024 de l'ensemble des agents, malgré la décision de mettre en place une nouvelle prime annuelle à tous les agents, malgré la revalorisation mécanique des carrières et des rémunérations au fil du temps telle qu'elle est organisée dans la fonction publique (« glissement vieillesse technicité (GVT)), leur évolution a pu être jugulée à 26,46 M€ prévue en 2024, soit une augmentation de 3,6% par rapport au BP 2023.

- le chapitre des « autres charges de gestion courante » connaît une baisse de 9,01 % et cela essentiellement pour les raisons évoquées supra, on notera de surcroît concernant le financement du service de secours et incendie (-13,8 %), le fonds de compensation de Grand Paris Sud-Est Avenir (+ 1,4 %), le Syndicat intercommunal de la restauration municipale (+ 19,8 %).

- Les crédits affectés au remboursement des intérêts de la dette reste dans la lignée de 2022, cependant ils devront peut-être faire l'objet d'une réévaluation en cours d'année selon la variation des taux d'intérêt (cependant le taux EURIBOR 3 mois semble se stabiliser depuis le mois d'octobre 2023 aux alentours de 3,9 %)

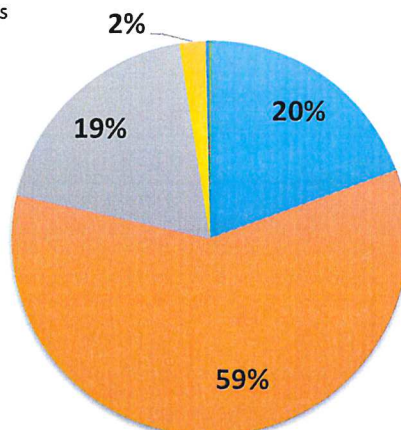
Au total, les dépenses réelles de fonctionnement progressent ainsi de 7,01 % par rapport au budget 2023, soit un peu plus du double que les recettes réelles de fonctionnement.

La dotation aux amortissements pour un montant de 2,263 M€ progresse 4,29 %, cependant il faut prendre en compte le fait qu'il s'agit d'écritures d'ordres autant en investissement recettes qu'en fonctionnement dépenses, enfin il faudra garder à l'esprit que ce montant en M57 n'est plus figé sur l'exercice en cours dû au prorata temporis.

In fine le résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 3,476 M€ plus celui de la section d'investissement pour un montant de 1,129 M€ viendront abonder cette dernière en recettes pour un peu plus 4,606 M€.

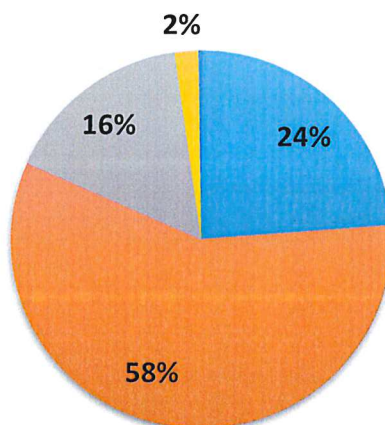
Dépenses 2023

- 011 – Charges à caractère général
 - 65 – Autres charges de gestion courante
 - 022 – Dépenses imprévues
- 012 – Frais de personnel et assimilé
 - 66 – Charges financières



Dépenses 2024

- 011 – Charges à caractère général
 - 65 – Autres charges de gestion courante
- 012 – Frais de personnel et assimilé
 - 66 – Charges financières



② Le budget d'investissement 2024 :

Equilibré à 23 473 203.60 € (en y intégrant les restes-à-réaliser 2023), il est en baisse de 0,45 % par rapport à celui de 2023 (23 580 141,13 €).

	PM Budget 2023	Budget 2024	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
13 – Subventions d'équipement	2 906 518,22 €	1 573 804,00 €	-45,85%

16 – Emprunts nouveaux	3 717 246,91 €	7 000 000,00 €	88,31%
23 – remboursement sur travaux en cours	6 000 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Recettes d'équipement	12 623 765,13 €	8 573 804,00 €	-32,08%
10 – Dotations, fonds divers, réserves	5 620 756,00 €	5 038 701,77 €	-10,36%
024 – Produit des cessions d'immobilisations	110 630,00 €	1 003 468,79 €	807,05%
Recettes financières	5 731 386,00 €	6 042 170,56 €	5,42%
Recettes réelles d'investissement	18 355 151,13 €	14 615 974,56 €	-20,37%
021 – Prélèvement sur le fonctionnement	2 052 622,00 €	500 000,00 €	-75,64%
040 – Opérations d'ordre entre sections	2 064 500,00 €	2 263 479,88 €	9,64%
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00%
001 – Excédent d'investissement reporté	1 107 868,00 €	1 129 358,47 €	1,94%

+ restes-à-réaliser

4 964 390,69 €

TOTAL DES RECETTES	23 580 141,13 €	23 473 203,60 €	-0,45%
---------------------------	------------------------	------------------------	---------------

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
20 – Immobilisations incorporelles	999 853,30 €	844 393,57 €	-15,55%
204 – Subventions d'équipement versées	310 000,00 €	0,00 €	-100,00%
21 – Immobilisations corporelles	6 845 148,64 €	6 827 494,00 €	-0,26%
22 – Immobilisations concession	0,00 €	1 920,00 €	0,00%
23 – Travaux en cours	11 685 219,11 €	9 236 471,00 €	-20,96%
Dépenses d'équipement	19 840 221,05 €	16 910 278,57 €	-14,77%
10 – Dotations, fonds divers, réserves	0,00 €	0,00 €	0
16 – Remboursement capital des emprunts	3 433 000,00 €	3 612 590,90 €	5,23%
27 – Autres immobilisations financières	243 200,08 €	38 100,00 €	-84,33%
020 – Dépenses imprévues	63 720,00 €		
Dépenses financières	3 739 920,08 €	3 650 690,90 €	-2,39%
Dépenses réelles d'investissement	23 580 141,13 €	20 560 969,47 €	-12,80%
040 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0
001 – Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0

+ restes-à-réaliser

2 912 234,13 €

TOTAL DES DÉPENSES	23 580 141,13 €	23 473 203,60 €	-0,45%
---------------------------	------------------------	------------------------	---------------

A – Les **recettes l'investissement propres** sont constituées :

- par les excédents de fonctionnement (3 479 856,77 €) et d'investissement (1 129 358,47 €), qui peuvent être repris dès le budget primitif, grâce au vote du compte administratif 2023 ;
- par le fonds de compensation de la TVA (16,404 %) versé par l'Etat en fonction du montant des dépenses d'investissement réalisées en 2023 (hors domaine privé communal), qui devrait s'élever à 1 458 845 € ;
- avec le produit de la taxe d'aménagement perçu sur les autorisations d'urbanisme, mais qui est, par définition, très fluctuant, en fonction du nombre de permis délivrés. Pour 2023, il a été estimé avec prudence, autour de 100.000 € ;
- avec la récupération des avances que la Ville avait commencé à récupérer auprès de la SADEV pour un montant de global de 6 M€, 4 M€ inscrit en 2023 (dont 2 M€ encaissé) et 2 M€ en report pour 2024.
- avec enfin la recettes d'investissement constituée par la dotation obligatoire aux amortissements pour 2 263 480 € et l'autofinancement courant de la section de fonctionnement, évoqués plus haut.

B – Le total de ces recettes réelles d'investissement hors emprunt s'élève à 7,616 M€. Il permet de couvrir légalement et suffisamment le **remboursement du capital des emprunts** en cours, qui s'élèvera, cette année, à 3 612 591 €.

C – Déduction de ce remboursement du capital, la Ville poursuit son **programme pluriannuel d'investissement** (PPI), principalement :

- 135 000 € pour des travaux à l'école élémentaire Langevin-Wallon et le centre de loisirs : Câblage numérique tablette, réfection des réseaux EP de la cour curie, réfection réseau d'eau et chauffage entre restauration et la cour curie.
- 1 087 000 € pour des travaux au groupe scolaire Aimé & Eugénie Cotton : Réfection peinture des classes, câblage numérique tablette, rénovation chaufferie, aménagement cour oasis, Rénovation réseau d'eau phase 1, mise aux normes des réseaux EU/EP suite rapport GPSEA.
- 2 550 000 € pour la poursuite des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland ;
- 15 000 € pour des travaux à l'école maternelle Henri Arlès : Travaux peinture centre loisirs.
- 60 000 € pour des travaux à l'école maternelle Danielle Casanova : Mise aux normes des réseaux EU/EP suite rapport GPSEA, affaissement dalles/étude
- 325 000 € pour des travaux à la salle Gérard Philippe : Remplacement CTA salle, mise en conformité électrique, mise en conformité des portes coupe-feu.
- 48 000 € pour des travaux à la Maison de la réussite : Mise en conformité des portes coupe-feu, changement CTA salle de danse
- 317 000 € pour des travaux au complexe sportif Aimé et Eugénie Cotton : Rénovation terrain ext tennis, rénovation int tennis, remplacement porte entrée tennis couvert

-
- 73 000 € pour des travaux au complexe sportif Léo Lagrange : Travaux étanchéité tribune et faux plafond, installation dispositif douche automatique (anti légionnelle), vidéoprotection.
 - 80 000 € pour des travaux au Gymnase R. Rolland : Rénovation sanitaires 1er et 2ème étage.
 - 126 557 € pour divers travaux au centre de vacances de CEZAIS.
 - 80 000 € pour des travaux au SIRM : Réfection toiture SIRM + travaux rénovation.
 - 165 000 € pour le bâtiment de la police municipale : Caméra ou équipement de remplacement, Protection effraction CSU, étude extension vidéo protection, Caméras 5ème tranche
 - 353 000 € pour divers travaux de bâtiment sur la mairie (rénovation de toiture, réseau électrique).
 - 43 000 € pour divers travaux au centre technique municipal ;
 - 185 000 € pour divers travaux sur d'autres bâtiments communaux (salle de la Ferme, pavillon d'Estienne d'Orves).
 - 1 364 000 € pour l'entretien et la rénovation des bâtiments.
 - 564 000 € pour le mobilier urbain et l'aménagement des espaces urbains :
 - 1 951 000 € pour les travaux de voirie et 240.000 € pour les réseaux et l'éclairage public ;
 - 34 486 € pour les espaces verts ;
 - enfin 2 780 897 € pour les grands travaux d'aménagement urbain : espaces publics, NPNRU, et poursuite du portage foncier.

Ce sont ainsi plus de 20,5 M € d'investissements qui sont programmés pour cette année 2024 remboursement de l'emprunt compris, hors report 2023.

D – En plus des recettes propres d'investissement, la Ville poursuit ses démarches pour obtenir des **subventions publiques** de la part de ses différents partenaires : auprès de l'Etat (1,2 M€ espérés), du Département (22 000 €), de la Métropole du Grand Paris (15 000 €), des autres structures intercommunales (220 000 €) et prévoit également de percevoir autour de 100 000 € issus du produit des amendes de police ;

E – Enfin, il est prévu de **faire appel à l'emprunt** pour achever le plan de financement du programme d'investissements 2024, à hauteur de 7 M€.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget 2024.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Comme vous avez pu constater, ce n'est pas pour s'autocongratuler, mais c'est un budget qui prend en compte toutes les dimensions de la vie de nos habitantes et habitants. Et je n'en suis pas moins fier parce que nous arrivons à établir ce budget avec plus

d'audace que jamais ces dernières années. Et tout en faisant vraiment face à la crise que nos populations subissent, Bonneuil reste une ville protectrice, comme dans sa tradition, Bonneuil reste une ville aussi innovante comme dans sa tradition, et surtout Bonneuil reste, comme c'est sa tradition, une ville audacieuse pour la dignité de ses habitants.

Chers collègues, qui voudraient prendre la parole ? Catherine MONIÉ. Catherine va parler au nom du Groupe Bonneuil Écologie – Écologie des Verts, c'est ça ? Très bien, je t'en prie, Catherine.

Mme MONIÉ : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers, Mesdames et Messieurs, chers amis, chers concitoyens, nous sommes réunis ce soir pour valider le budget de la municipalité. Comme l'an dernier, c'est un budget conçu de manière responsable qui est présenté ce soir.

Le Groupe Bonneuil Écologie - Les Écologistes s'est toujours attaché à veiller à garantir le bien-être des Bonneuillois de tout âge et du personnel communal, garant de ce vivre-ensemble qui caractérise notre commune.

Et dans ce cadre, il est sensible à la volonté commune de la majorité municipale de poursuivre la politique engagée en matière de développement durable et de transition énergétique (déploiement du réseau géothermie, éclairage LED), de pérennisation des équipements collectifs existants et plus particulièrement des écoles et équipements sportifs (travaux à Romain Rolland), de végétalisation de la Commune (poursuite du plan « Un arbre, un habitant », mise en œuvre du programme Oasis dans les écoles, renaturation du quartier Fabien), de sécurisation des espaces communs avec la poursuite du déploiement du dispositif de vidéoprotection, de redéploiement de l'offre de logements à travers la poursuite du programme ANRU du quartier Fabien et la réalisation des logements étudiants à Saint-Exupéry, du renforcement des modes de transport afin de faciliter les déplacements des Bonneuillois (Grand Paris Express Ligne 14 Orly opérationnellement en juin, réseau bus, pistes cyclables), de la fluidification de la circulation grâce à la réalisation tant attendue du prolongement de la RN 406, de la mise en place d'une charte locale sur la protection des animaux, sans oublier le soutien aux associations qui font battre le cœur de notre commune au quotidien. Nous soulignons l'attention particulière portée aussi bien à notre jeunesse, l'avenir de notre commune, qu'aux anciens et aux personnes en difficulté.

Le Groupe Les Écologistes - Bonneuil Écologie valide les orientations budgétaires présentées ce soir et restera vigilant quant à la mise en œuvre des orientations collégialement définies.

M. ÖZTORUN : Merci, Madame MONIÉ, merci au groupe écologiste de notre Assemblée et à Bonneuil Écologie de ce soutien, et de cet appel au vote. Monsieur MEBEIDA, pour le Groupe Socialiste, j'imagine ?

M. MEBEIDA : Oui, pour l'instant, je suis toujours socialiste. Monsieur le Maire, mes chers collègues, chaque année vient ce moment crucial pour notre commune et son avenir, à savoir la définition et le vote de son budget.

En préambule de ce vote majeur par notre Conseil municipal souverain, nous n'avons eu de cesse, ces dernières années et nous allons le faire aussi aujourd'hui également, de dénoncer les désorientations politiques d'un État aux mains des néolibéraux qui se désengagent de plus en plus, et cela particulièrement vis-à-vis des communes qui sont pourtant le pilier du pays.

Ce désengagement financier progressif de l'État ainsi que la mise à mal des leviers d'indépendance fiscale et financière des communes ont des effets directs sur notre budget cette année encore. Concrètement, les efforts sont toujours plus nombreux et difficiles pour assurer un budget de fonctionnement à la hauteur des besoins essentiels de notre population. Et quant à la marge de manœuvre et en matière d'investissement, elle est également toujours de plus en plus réduite. Précisons également qu'au-delà de l'impact délétère des politiques néolibérales sur notre commune, ces dernières impactent directement les finances de l'État

avec un déficit atteignant les 5,6 % alors que le gouvernement s'était engagé à maintenir en dessous des 5 %. La résorption de ce déficit passera par une politique fiscale plus juste, c'est-à-dire une politique fiscale qui ne ponctionne pas les plus fragiles, mais qui va chercher l'argent là où les profits n'ont jamais été aussi importants.

Ce préambule étant posé, nous constatons que le présent projet du budget pour l'année 2024 tient en compte des différents éléments ayant émergé au cours du débat d'orientations budgétaires le mois dernier. Cette année encore, notre ville aura un budget de fonctionnement à la hauteur des attentes des Bonneilloises et des Bonneillois, un budget au rendez-vous de leur légitime exigence d'un service public de qualité. Ce service public qui repose essentiellement sur le travail primordial de nos agents qu'il ne nous faut jamais cesser de saluer et de protéger.

Nous savons que maintenir ce service public de qualité va devoir passer par une redéfinition des services et notamment la répartition de leurs effectifs. Il va falloir également réfléchir à l'optimisation de notre service public municipal qui passera par une parfaite adéquation entre ses missions et les compétences de nos agents, comme l'a rappelé Marc SCEMAMA le soir du DOB au mois de mars dernier. C'est pourquoi nous sommes satisfaits de la prise en compte de ces enjeux et de cette réflexion qui va devoir s'engager par le biais d'un processus pluriannuel.

Par ailleurs, un autre point majeur du budget se situe sur le plan des investissements prévus. Et en ce sens, nous sommes satisfaits d'avoir un niveau d'investissement ambitieux permettant notamment de maintenir nos infrastructures dans un bon état, assurant aussi le confort et la sécurité de leurs usagers.

Enfin, chers collègues, soyons conscients que face à ce contexte économique difficile que nous traversons et qui touche de plein fouet les communes et la nôtre propre, comme évoqué en préambule, il nous faut engager une réflexion sur les pistes en nous assurant une souveraineté financière en nous abritant, d'une part, d'une trop grande importance de l'emprunt et notamment aux taux variables, et d'autre part, en ayant une politique fiscale équilibrée qui ne soit pas marquée par des augmentations constantes durant les années à venir.

C'est en ayant ces différents éléments fondamentaux à l'esprit que nous, élus du Groupe Socialiste et apparentés, voterons en faveur de ce projet de budget, plus que jamais nécessaire pour nos concitoyennes et nos concitoyens. Merci.

M. ÖZTORUN : Merci beaucoup, Monsieur MEBEIDA, c'est très clair. Un grand merci aussi pour les explications de vote qui clarifient bien, en tous les cas, le sens du budget qui a été construit.

Monsieur CAYRE ? Monsieur CAYRE, vous n'attendez pas par politesse la prise de parole de Monsieur DAVID, ce n'est pas très courtois.

M. CAYRE : Un jour, mon père m'a dit dans un adage « ce n'est pas toujours le dernier qui a raison », donc je vais parler. Chacun son tour. Je ne vous ai pas salué tout à l'heure, je le fais maintenant.

Après avoir débattu des orientations budgétaires de notre ville ce soir, nous allons voter notre budget prévisionnel 2024. Au dernier Conseil, nous avons déclaré, malheureusement, cette année encore, nous devons construire un budget dans un contexte d'austérité aggravé par le contexte international. Nous alertions également sur la révision à la baisse du taux de croissance qui ne manquerait pas de se traduire par de nouvelles baisses des dépenses publiques et qui impacterait les budgets des collectivités. Ça n'a pas loupé, baisse du taux de croissance, comme l'a déjà dit Virginie aussi avec Bruno LE MAIRE qui annonce un nouveau coup de rabet supplémentaire de 10 milliards pour les dépenses publiques pour l'année 2024. Et ce qui se profile à l'horizon 2025, ce sont évidemment à peu près 20 milliards d'économies aussi.

C'est le secteur de la santé et des collectivités qui est ciblé. Nous voyons déjà les premières mesures qui arrivent avec la baisse de durée des indemnisations de chômage, l'augmentation des franchises sur les médicaments : 1 € la boîte de médicaments, 2 € chez le médecin, 4 € sur les transports médicaux, etc. Nous devons nous attendre donc à des annonces douloureuses dans les mois à venir, notamment pour l'automne, après les européennes et les Jeux olympiques.

Pour l'heure, nous préparons notre budget et ces annonces inquiétantes se rajoutent aux difficultés auxquelles nous sommes confrontés, toutes ces hausses que nous connaissons déjà : la hausse de l'énergie, hausse du prix des interventions et des matériaux qui font s'envoler les coûts des travaux, hausse des taux d'intérêt, hausse des coupes sombres dans le budget des services publics indispensables comme la santé ou l'éducation.

Voilà donc, chers collègues, les conditions dans lesquelles nous devons boucler ce budget. Mais cela n'altère en rien notre volonté de répondre au mieux aux besoins des Bonneuillois, en palliant trop souvent les défaillances de l'État dans ses missions régaliennes. Il est urgent que celui-ci assume ses responsabilités et cesse de traiter les collectivités comme des variables d'ajustement alors que d'autres choix sont possibles.

Alors nous allons, nous communistes, faire un peu de politique ce soir. De l'argent, il y en a. Dans un rapport de juillet 2023, la Cour des comptes indiquait que des dispositifs fiscaux, autrement dit niches, ont atteint un montant de 94 milliards en 2022. Elle dénonçait également l'absence d'évaluation. Je pourrais également évoquer les plus de 80 milliards de fraudes fiscales, les 153 milliards de profits des entreprises du CAC 40 ou les 68 milliards de dividendes de 2023. Concernant les superdividendes, après les travaux de l'économiste, Gabriel ZUCMAN, de taxer celles-ci fortement, Yaël BRAUN-PIVET, Présidente de l'Assemblée nationale, a reconnu elle-même la légitimité de prendre ces mesures. Et que dire des près de 200 milliards de cadeaux, entre autres, avec le CICE, le CIR, le Crédit Impôt Recherche, et ces exonérations sans contrepartie pour les grandes entreprises ?

Nous le voyons donc, d'autres choix sont possibles, ils sont politiques. Et qu'on se le dise tranquillement, l'austérité n'a jamais engendré la prospérité. Avec ce budget 2024, nous affirmons des choix politiques forts et nous les assumons : service public de qualité en direction de toutes et tous, un haut niveau d'investissement s'inscrivant dans la perspective du projet de ville 2035.

Comme il a été dit tout à l'heure déjà, les efforts budgétaires faits l'an dernier – ça a été dit par Virginie dans sa présentation du budget – par nos services nous permettent d'aborder ce budget 2024 sereinement, cela aussi dans un contexte difficile.

Aussi, pour faire face à ces contraintes budgétaires imposées par l'État, qui pourtant continue de se décharger sur les collectivités, nous allons devoir augmenter d'un point notre taux de fiscalité. Je vais encore revenir dans les chiffres, parce que les chiffres, même s'il y en a eu beaucoup ce soir, c'est important. Budget global qui s'élève à 72 millions, le montant de la section de fonctionnement qui s'élève à 49 millions, soit une augmentation de 3,30 % par rapport à 2023. Une progression, il faut le souligner, inférieure à l'inflation, alors que nous devons faire face à des dépenses incontournables comme je le disais au préalable : le prix des fluides, les dépenses obligatoires, les dépenses de personnel, etc.

À ce jour, notre masse salariale représente un montant de 26 millions, soit une progression maintenue à 3,6 %. Des avancées aussi accordées au personnel par la majorité sur proposition de Monsieur le Maire sont évidemment prises en compte. Il en est de même aussi, comme l'a dit Virginie, et c'est toujours un chiffre important, des 300 000 € liés à la réforme du quotient que nous avons votée au dernier Conseil. Notre niveau d'aide aux associations est aussi, il faut le souligner, maintenu.

Notre section d'investissement, avec une progression pluriannuelle renforcée, représente, pour l'année 2024, 23 millions d'euros. Un chiffre, chers collègues, qui parle de lui-même. C'est un montant exceptionnellement haut et ambitieux et qui fait, je le dis tranquillement, notre fierté de défendre ce budget. Ce sont des travaux dans nos équipements scolaires, culturels, sportifs. Je ne vais pas redire ce qui a été dit, mais c'est vraiment un gros travail qui est fait sur

l'investissement et aussi, il faut le souligner, le nouveau Programme national de rénovation urbaine. Ce sont ainsi près de 20 millions d'euros qui sont programmés pour faire de Bonneuil une ville tournée vers l'avenir. Bref, du concret dans la vie des Bonneuillois avec, toujours, une attention aux plus en difficulté.

Pour toutes ces raisons, tenant compte de tous les éléments que je viens d'évoquer, nous, Groupe Communistes et partenaires, évidemment, nous voterons ce budget sans hésitation, dès demain.

Enfin, comme on l'a dit dans le ROB aussi, je ne voudrais pas terminer mon intervention sans remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé à la construction de ce budget, et au même titre que celles et ceux qui, au quotidien, le font vivre à travers leurs activités au service des habitants de notre ville. Je vous remercie. J'espère ne pas avoir été trop long.

M. ÖZTORUN : Merci, Didier. Ce n'était pas du tout long et je remercie le Groupe Communiste de son soutien également à cette proposition budgétaire. Déjà, ça me rassure comme maire que les trois groupes de la majorité municipale soutiennent l'acte fondateur d'une majorité. Mais de l'autre côté, les mots qui ont été dits sont plutôt encourageants, en tous les cas, dans l'objectif qu'on s'est donné pour avoir un budget offensif, audacieux pour la dignité de nos habitants.

Et Monsieur DAVID, enfin c'est pour vous.

M. DAVID : Merci, Monsieur le Maire. Alors, tout d'abord, vous savez que Madame DOUET, vous êtes usante à chaque fois. Systématiquement, vous parlez des villes de droite comme si elles étaient mal gérées. Je suis désolé, mais ce genre d'intervention, ça n'a rien à voir dans un budget. On n'est pas là pour critiquer les autres villes. Parce que sinon, vous seriez au pouvoir depuis très longtemps. Donc ça prouve au moins une chose, c'est que la droite se porte bien et aussi bien que Bonneuil, d'ailleurs. Ce n'est pas une question de droite-gauche, c'est une question de gestionnaire, tout simplement.

Et Monsieur DOUET, vous aviez raison tout à l'heure quand vous avez dit que des ressources propres, le seul levier qui nous restait effectivement, c'était la taxe foncière. Mais pas seulement, vous avez oublié de dire qu'il y avait aussi une partie de la CVAE qui est redistribuée de l'intercommunalité. Et d'ailleurs, dans les années 2000, tout le monde était bien content de courir après cette interco. Et aujourd'hui, je pense qu'on peut le regretter et à Bonneuil certainement.

Alors aujourd'hui, nous entamons notre traditionnelle session budgétaire qui, comme chaque année, va mobiliser notre commune sur les futures recettes et les futures dépenses pour l'année en cours. Même si un budget prévisionnel est un document de cadrage, l'exercice est réalisé à un moment T, basé sur des prévisions qui pourraient être modifiées courant 2024 puisqu'il n'est pas possible de l'établir en toute certitude, compte tenu des dernières annonces du gouvernement et de la conjoncture économique de notre pays.

À ce jour, force est de constater que votre budget 2024 met en exergue une hausse importante des dépenses de fonctionnement, tout particulièrement les charges à caractère général, même si le M57, la nouvelle nomenclature comptable, a changé, effectivement. Mais après, je vous dirai pourquoi je ne suis pas d'accord avec vous.

Alors autant, il est parfois plus facile d'apprécier la bonne gestion d'une entreprise grâce à l'examen sur plusieurs années, autant il apparaît nettement plus difficile d'apprécier la bonne gestion d'une commune puisque la grande partie de son budget de fonctionnement est liée à l'imposition directe locale, à l'inflation aujourd'hui, aux dotations, aux subventions de l'État. Nous savons tous que, contrairement à l'État, notre commune ne peut présenter un budget prévisionnel déficitaire, ni afficher une perte d'exploitation en fin d'année.

Alors ces derniers jours – ça va rejoindre ce que vous aviez dit tout à l'heure – la Cour des comptes martèle que la masse salariale des collectivités est un gisement d'économies important. Elle pense aussi que si l'État donne moins d'argent aux collectivités, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure, celles-ci devraient réduire leurs dépenses de fonctionnement et de

personnel pour faire des économies. Bercy a donc prévu une annulation de crédit à hauteur de 5 milliards d'euros dans tous les ministères. Apparemment, la course contre la montre est lancée.

Lorsqu'on vous dit depuis deux ans qu'il va falloir baisser la voile, ce n'était pas pour vous embêter. On essayait simplement juste de vous prévenir que l'État risquait de se rabattre sur les collectivités pour renflouer une partie de ses dépenses publiques qui pèsent, d'une manière ou d'une autre, sur notre budget communal et peut-être sur les économies et les placements de nos concitoyens.

Alors dans ce contexte, abordons le budget 2024. Je sais que vous n'aimez pas les chiffres, mais le budget, ce sont des chiffres. On peut retourner le budget dans tous les sens...

M. ÖZTORUN : Je ne le prends pas pour moi parce que, Monsieur DAVID, s'il vous plaît, quand vous dites qu'on n'aime pas les chiffres, je peux vous assurer qu'ici, il y a beaucoup de spécialistes de chiffres et qui sont plutôt en adoration des chiffres. S'il vous plaît.

M. DAVID : Ce n'est pas ce que vous avez dit pendant le DOB, en tout cas que j'avais trop de chiffres. Alors écoutez, nous continuons. En valeur habitant, ça c'est important, nous devrions être à 18 750 habitants contre 18 424 l'année dernière. Vous êtes d'accord avec moi, j'espère, sur ce chiffre-là. Donc 326 habitants de plus.

Le budget de fonctionnement, en section de fonctionnement, est de 49 millions et de 23 millions en section d'investissement, ce qui nous fait un total de 72 485 000. Première chose, au niveau des recettes de fonctionnement, nous constatons que le prélèvement des impôts plus taxes, plus la fiscalité locale, représente 37 millions si on additionne les deux. Alors qu'en 2023 – je parlais de pression fiscale – nous étions à 36 469 000, soit 621 511 de plus. Le total des recettes de fonctionnement augmente de leur côté de 1 500 275, ce qui équilibre, soit 3,31 % de plus.

Tout à l'heure, vous nous avez présenté un camembert. Vous avez rectifié, effectivement, mais sur le document que vous nous aviez donné sur 2024, j'arrivais à 99 % et sur le tableau de tout à l'heure, vous êtes revenu sur 100 %. Donc, je n'interviens pas trop.

Les dotations et les participations sont stables, 9 430 815 ; 9 511 000 pour 2024.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, par contre, elles sont en hausse de 7,01 %. Il suffit de faire le prorata entre les recettes et les dépenses, on a quand même une différence importante.

Le détail : les charges à caractère général, 2 623 000, c'est vrai que ça pèse énormément. Et tout à l'heure, vous avez dit : « oui, mais c'est à cause de la nomenclature et des gestions courantes ». Non, c'est toujours la ligne 65. Et si on fait les comptes depuis deux ans, c'est 4 millions de plus en charges de caractère général, c'est 2 millions en 2024 et 2 millions en 2023.

Les frais de personnel, +4,64 %. Donc bien sûr, ça pèse, 1 450 119 €. On passe de 25 286 000 à 26 737 000. En fait, ce n'est pas l'augmentation du montant des salaires qui nous préoccupe. Nous sommes convaincus du bien-fondé puisqu'en règle générale, la revalorisation salariale nationale 2023 est de +3,8 % alors que les prix ont augmenté de 4,9. Déjà là, il y a aussi un écart, vous voyez ? Ce qui nous préoccupe plutôt, c'est sur le nombre de salariés que nous avons pour une ville de moins de 20 000 habitants.

Les charges exceptionnelles, maintenant rebaptisées « spécifiques », elles ont juste changé de nom, mais en fait ça ne change rien du tout, c'est +30 945 €.

Les autres charges de gestion courante, en revanche, elles baissent. 8 032 000 en 2023 sur le compte administratif et 7 441 000 en 2024, soit 590 000 en moins. Donc ça, c'est un bon point. Même si les recettes de fonctionnement augmentent de 3,31 %, soit 2 005 586, les dépenses réelles de fonctionnement de 7,1 %, soit 3 335 721. Vous voyez, la différence est quand même là. On a beau retourner les chiffres dans tous les sens, il y a quand même une différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. De ce fait, nous sommes obligés de constater que les dépenses réelles de fonctionnement par habitant passent de 2 292,91 à 2 466 par

habitant. Là aussi, on retrouve cette augmentation des dépenses de fonctionnement, bien sûr, dans les strates, au niveau national.

Alors vous allez me dire « oui, effectivement, c'est difficile de faire des comparaisons avec des villes comme la nôtre au niveau des strates puisque l'environnement n'est pas le même, il y a beaucoup de choses qui rentrent en ligne de compte ». Mais, la moyenne nationale pour une ville comme la nôtre, c'est-à-dire 18 500 habitants à peu près, c'est 1 265 de dépenses par habitant, et nous, nous sommes à 2 470. Donc vous avez beau dire : « oui, on essaie de faire des économies », mais non, les chiffres attestent le contraire, justement. Donc, on est quand même très loin des économies attendues.

Le point positif, il y a quand même des points positifs dans votre budget, comme dans tous les budgets d'ailleurs, c'est que les recettes réelles par habitant passent de 2 510,32 à 2 613. Là, c'est un bon point. Alors effectivement, l'augmentation des dépenses de fonctionnement a un impact sérieux sur les charges à caractère général, +31,35 %, soit 2 623 000. Les charges exceptionnelles, ça on l'a déjà dit, c'est quand même 30 945, on atteint 3 839 171.

En analysant certaines dépenses par article, nous aurions besoin de quelques explications. Dans la rubrique « Autre personnel extérieur », nous passons de 121 621 à 210 507, soit une augmentation de 80 000 €. On peut l'additionner quand même dans les frais de personnel.

M. ÖZTORUN : Monsieur DAVID, est-ce que vous pouvez répéter votre dernière phrase ? Je suis désolé, j'étais un peu distrait.

M. DAVID : Dans la rubrique 6218...

M. ÖZTORUN : Juste avant.

M. DAVID : En analysant les dépenses par article, nous aurions besoin de quelques explications. Dans la rubrique 6218 « Autre personnel extérieur », c'est-à-dire qu'on fait appel à des gens extérieurs.

M. ÖZTORUN : Des prestations.

M. DAVID : Oui, des prestations extérieures. Nous passons de 121 000 à 210 000. Si on additionne aussi les fêtes et cérémonies, en 2023, on était à 29 441 et on va passer à 69 165, prévisionnel, pour 2024. Je veux bien croire que l'inflation a des répercussions, mais tout de même, elle a bon dos puisque c'est 39 700 € de plus en fêtes et cérémonies. Tout comme les frais de transport de biens, ils passent de 1 089 € à 14 800 €. Il faudra que vous nous expliquiez un petit peu. Il y a certainement une réponse, j'en suis persuadé.

La taxe foncière, ce qu'on paie, nous aussi de notre côté, ce que disait Monsieur DOUET d'ailleurs tout à l'heure, il y a aussi la mairie qui paie puisqu'elle est propriétaire de biens immobiliers, elle est de 17 612 qu'on passe à 35 000 €. Là c'est pareil, c'est le double.

Il y a de bonnes nouvelles aussi. Par exemple, les voyages et déplacements, 44 500 en 2023, 35 000 en 2024, soit une économie de 6 250. Vous me direz : « c'est peu », mais c'est quand même important puisque ça reste de l'argent de nos contribuables. C'est-à-dire ce n'est pas notre argent, ce sont nos concitoyens qui paient tout ça. Donc autant faire des économies.

Autres frais divers, nous passons de 43 000, là, on descend à 5 000. Point d'interrogation. Autres frais divers, nous passons de 43 000 à 5 000...

M. ÖZTORUN : Monsieur DAVID, je pense qu'à force de lire, vous vous fatiguez. Votre dernière phrase, je ne l'ai pas entendue. Je suis désolé, ce n'est pas un manque de respect de ma part. Juste, prenez votre temps, on est là pour s'écouter, il n'y a pas de problème.

M. DAVID : Oui, j'en suis convaincu. J'étais sur les autres frais divers. On passe de 43 000 en 2023 et là, on descend à 5 000 €. Donc, on a une économie certaine pour 2024, toujours dans votre budget prévisionnel.

Les amendes aussi diminuent. D'ailleurs, on avait relevé l'année dernière le montant très important des amendes, on était à 156 420 pour l'année – ils avaient besoin de stylos à cette époque-là, certainement – et là, on descend à 100 000 €. Donc 56 420 € en moins. Donc ça, il fallait aussi le souligner.

Dans les recettes d'équipement, la taxe d'aménagement, par contre, elle augmente de 75 000 €, mais ça...

À vous entendre, à peu près tous, vous n'êtes jamais tendre avec l'État. Mais nous non plus, d'ailleurs. Je l'ai expliqué tout à l'heure. Mais on constate quand même que les participations...

M. ÖZTORUN : Monsieur DAVID, sans vouloir vous couper. Quand vous dites « vous », vous parlez de madame GEOFFROY et de vous-même en même temps ?

M. DAVID : Bien sûr.

M. ÖZTORUN : D'accord, très bien, je vous remercie. C'est important. C'est un détail important à souligner.

M. DAVID : Je mets bien « nous non plus, d'ailleurs ». Mais on constate quand même que les participations de l'État évoluent en 2024. On a touché 108 118 € en 2023 et on va toucher 549 025 selon vos calculs prévisionnels.

Conclusion, en 2021, 2022, 2023, rappelez-vous, nous avons conseillé de réduire significativement la voilure en matière des dépenses de fonctionnement. On l'a martelé tous les ans. C'est-à-dire, autrement dit, le train de vie de la commune. Mais malgré nos conseils, vous continuez à les augmenter significativement. La preuve en est : les charges à caractère général entre 2022 et 2024 ont augmenté de 4 millions d'euros.

Alors, où pourriez-vous faire des économies ? On va essayer de vous donner un petit coup de main. Voilà quelques pistes. Oui, parce qu'on est aussi impliqués que vous avec l'argent de nos concitoyens, avec les deniers de nos concitoyens. Ce n'est pas une question de droite ou de gauche, c'est juste une question d'honnêteté par rapport à ceux qui habitent dans la commune et qui attendent aussi des services.

Alors déjà, en diminuant les charges à caractère général, premier point. En réduisant le nombre d'employés, deuxième point. Autrement dit, ne pas remplacer systématiquement celles et ceux qui partent à la retraite. En diminuant les contrats de prestations de services. Alors là, soit il y a une erreur, soit ça me paraît incroyable : 303 550 en 2023, 2 238 820 en 2024, soit une différence de 1 935 270. Prestations de services extérieurs, des gens qu'on fait venir de l'extérieur et qu'on paie. Donc là, cette année, c'est parfait par rapport à 2023, on est bien d'accord. En diminuant aussi le personnel extérieur, les vacataires. Mais là aussi, il faut quand même regarder puisque 121 000 en 2023, 210 507 en 2024, c'est quand même une somme importante. Et surtout, dernier point, et on l'avait déjà évoqué ensemble d'ailleurs, qui me paraît un point très important quand même, c'est en centralisant tous les services de la mairie dans un seul et même lieu. Car je suis certain que si vous faites un audit, vous serez surpris de voir le coût actuel que ça représente.

Alors l'autre point positif – c'est bientôt terminé, Monsieur le Maire – c'est l'autofinancement, 4 millions d'euros. Si vos prévisions sont bonnes, ce serait vraiment très bien par rapport à la conjoncture actuelle. Si c'est le cas, cela devrait correspondre au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette.

Cette somme-là, elle constitue la ressource interne dont nous disposons de la capacité d'investissement et démontre quand même la bonne santé financière de la commune. Nous

pouvons effectivement rembourser les intérêts de la dette et aussi activer un nouvel emprunt à hauteur de 7 millions d'euros.

Conclusion, même si nous considérons que ce budget est sincère, nous n'allons toujours pas vous accompagner, car le vote d'un budget communal, c'est aussi un acte politique. Donc je pense que vous nous comprendrez. J'ai dit, Monsieur le Maire.

M. ÖZTORUN : Merci, Monsieur DAVID. J'imagine que les réactions ne vont pas manquer. En tous les cas, moi j'en ai quelques-unes dans ma poche, mais il y a Marc SCEMAMA qui s'impatiente pour donner sa vision des choses.

M. SCEMAMA : Je ne suis jamais impatient. On est dans le débat républicain courtois.

M. ÖZTORUN : Tu es la patience incarnée, je le sais.

M. SCEMAMA : Exactement. J'ai relevé quelques points très intéressants dans le discours de notre cher collègue, Gilles DAVID. En fait, j'ai plusieurs réponses à faire, mais elles se regroupent toutes. Je vais faire comme les hypermarchés, un tout-en-un.

La vraie question que je vous pose depuis plusieurs années, Monsieur DAVID, à laquelle je pensais avoir une petite chance d'avoir une réponse, mais je n'ai pas. Derrière, là, vous contestez le nombre de salariés, il faudrait baisser le nombre d'agents, etc., les non-départs à la retraite. Le seul souci, c'est que nos salariés... je pense qu'en bon républicain, vous le savez, derrière chaque emploi, il y a un service public. Chaque employé fait quelque chose, quelle que soit cette chose. Vous dites qu'il faut baisser le nombre d'emplois, etc., mais quel service public vous souhaitez ? Je pose toujours cette question. Quel service public vous souhaitez derrière ces... Attendez, je ne vous ai pas interrompu. Je vais peut-être finir.

M. ÖZTORUN : Monsieur SCEMAMA tout seul, s'il vous plaît.

M. SCEMAMA : Quelle branche de nos services publics comptez-vous atténuer, diminuer ou au contraire, peut-être développer ? Je ne sais pas. C'est ça que je ne comprends pas.

Après, tout découle de là. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous, notre politique et la façon de fonctionner que nous pensons, c'est qu'il faut garder un service public de qualité. Votre comparaison, tout à l'heure, sur les villes de notre strate, elle est tout chiffre, pour être juste. Sauf que notre population, que vous connaissez tout aussi bien que moi, a des besoins en service public que d'autres populations de villes de la même taille. Et d'autres populations de villes de la même taille sont très contentes parfois de recourir aux services publics bonneuillois, notamment à nos installations sportives. Là aussi, il faut comparer ce qui est comparable. Une population n'a pas les mêmes besoins de service public que d'autres et nous avons fait le choix d'accompagner notre population vis-à-vis des services publics.

Par contre, là, très intéressant sur la fin. Vous contestez, à titre juste ou pas juste, je ne sais pas, le chiffre de prestations, donc le nombre de prestations que nous donnons et ce n'est pas bien. 250 000 €, ce n'est pas bien. Sauf que qu'est-ce que vous proposez ? Là, peut-être que vous me suivrez. Moi, je suis pour le service public. C'est-à-dire que moi, si vous me dites : « on supprime les prestations et on crée le nombre d'emplois publics possible », et c'est ce que je proposais et c'est ce dont je parlais lors de ma dernière intervention, avec la gestion des prévisions des emplois et des carrières, peut-être arriverons-nous – et c'est justement le but – à faire qu'on ne recoure plus, ou en tout cas qu'on recoure moins, à des prestations autres que la mairie, des prestataires extérieurs.

Enfin, pour finir, la mairie centrale, pourquoi pas ? On avait parlé à un moment peut-être de créer une commission à ce sujet. Je suis, avec d'autres collègues de la majorité, totalement favorable au fait d'étudier le fait de tout regrouper, c'est tout à fait bien.

Et enfin, pour terminer de la même manière favorable que vous l'avez fait, notre bonne gestion nous permet d'avoir une capacité d'investissement, ce dont moi, mes collègues et les Bonneuillois ne pouvons que nous réjouir. Voilà, c'est tout pour moi.

M. ÖZTORUN : Merci, Marc, pour ces précisions très précieuses. Monsieur CAYRE, ensuite, Monsieur DOUET.

M. CAYRE : Sur la construction de cette mairie, évidemment, Monsieur DAVID, vous le soulignez dans une tribune que c'est vrai que c'est un manque... tous autour de la table ici, on reconnaît que ce serait une source d'économie. Mais on va redire encore qu'il a fallu réduire la voilure avec toutes les baisses de dotations qui sont tombées sur la tête de notre commune où auparavant, nous avions la taxe professionnelle et toutes ces recettes qui en découlaient.

Et on a fait le choix fort de maintenir, d'entretenir notre patrimoine communal. Ça, il faut se le dire, il y a un gros travail de rénovation sur les bâtiments d'isolation. J'en veux pour preuve sur le collège Cotton, Romain Rolland, ce sont des coûts importants. Et le choix qui a été fait par la municipalité, c'est actuellement dans l'urgence de maintenir justement notre patrimoine communal.

Voilà, c'est un peu l'intervention que je voulais faire et c'est vrai que malgré tout, nous aurions aimé aussi tous avoir une nouvelle mairie, ça c'est sûr.

Mme DOUET : Patrick DOUET.

M. DOUET : Monsieur DAVID, tout à l'heure, vous vous interrogiez sur pourquoi Madame DOUET parlait de la différence entre les villes de droite et les villes de gauche en disant : « après tout, elles ont des bons gestionnaires et chacun fait comme il peut. Il ne s'agit pas de droite ou de gauche ».

Je vais vous raconter une anecdote assez courte. Lors de la mise en place du territoire Grand Paris Sud Est Avenir, nous étions dans la première installation, Monsieur Laurent CATHALA, qui venait d'être élu président, a réuni l'ensemble des maires de notre territoire à Grosbois autour d'un repas simple – ça n'a fait que 14 € par personne à payer – et on se répartissait par table, il y a eu une répartition organisée.

Donc, je me suis retrouvé avec l'ensemble des maires du Plateau Briard, mes collègues qui sont pour la plupart encore maires. Il y a le maire de Villecresnes qui a changé, tous les autres le sont à peu près, ça allait de La Queue-en-Brie, à Villecresnes, Ormesson, Chennevières-sur-Marne et Bonneuil, j'étais à cette table. C'était une discussion quasi publique que je relève. Il y a un maire d'une de ces villes qui s'adresse à Monsieur BARNAUD, qui était nouveau maire de Chennevières à l'époque. Il lui dit : « mon cher BARNAUD, tu vas nous mettre dans l'embarras parce que nous avons entendu dire que tu comptais mettre, tu es le nouveau maire, le quotient familial en place dans ta mairie. Alors surtout, ne fais pas ça comme ça, sans précipitation, car tu vas nous mettre fort dans l'embarras », parce qu'il n'avait pas de quotient familial.

Il y a des villes de droite qui ont des quotients familiaux, mais nous avons été, je crois, les villes de gauche, dans le Val-de-Marne et ailleurs, les premières et depuis très longtemps à mettre en place ce quotient. Et ça, c'est une différence et quand on parle d'amortisseur social et de coût plus élevé de dépenses pour les habitants, bien évidemment, c'est important. Il faut savoir qu'ici à Bonneuil, que l'on soit parmi les plus pauvres ou parmi les plus à l'aise, je ne vais pas dire les plus riches, chaque habitant paie au quotient et celui qui est au quotient maximum, il ne paie que 50 % de la prestation municipale, que ce soient les retraités, les actifs.

Nous avons même été novateurs parce que nous avons introduit, il y a plus d'une dizaine d'années, une partie de prise en compte pour les primo-accédants, peut-être même pas, pour les accédants à la propriété, des remboursements, parce qu'on prenait en compte le

loyer pour les locataires et pas pour les gens qui venaient d'acheter la part de remboursement pour ce quotient. À l'époque, c'était plus à gauche qu'on trouvait que ce n'était pas très bien peut-être et on s'interrogeait là-dessus.

Voilà la différence qu'il peut y avoir sur ce que c'est qu'une ville comme la nôtre qui est amortisseur social. Et notre regretté Bernard YWANNE disait souvent : « nous avons à Bonneuil-sur-Marne toutes les caractéristiques d'une ville de la Seine–Saint-Denis, d'un point de vue du taux de pauvreté et de la population ». C'est comme ça, c'est un constat de l'INSEE et puis un constat dans la vie : Villeneuve-Saint-Georges, Valenton et Bonneuil parmi les trois villes les plus pauvres du département. Donc bien évidemment, on a plus besoin de quotient familial ici, plus besoin d'APL ici. Et donc, la ville, c'est là l'amortisseur social et pourquoi il y a des dépenses élevées.

Et donc il disait si nous n'avions pas eu le port et les entreprises : « nous sommes une ville riche de la taxe professionnelle » à l'époque et ce qui nous a permis d'être moins sinistrés qu'une ville de la Seine–Saint-Denis avec tout ce qu'on peut apporter à la population. Voilà la différence qu'il peut y avoir et aussi notre privilège d'avoir eu le port et les autres, bien que ce n'est pas un privilège parce que ça a été aussi l'action de Monsieur ARLÈS et de Monsieur YWANNE de développer l'activité économique dans cette ville, parce que d'autres choix auraient été possibles et nous étaiement soufflés.

Ça, c'est concrètement la différence entre certaines villes de droite et des villes de gauche à gauche.

Après, vous vous félicitez d'un certain nombre de choses. Effectivement, je comprends que l'opposition s'oppose sur l'acte majeur du budget. C'est une question presque de principe parce que vous êtes porteur d'autres propositions. Mais moi, je suis quand même inquiet, alors pas de vous Monsieur DAVID, mais des propositions que pourraient faire les représentants ici du gouvernement MACRON. Parce que moi, je note – et j'en terminerai là – que Monsieur MACRON a endetté la France sous sa mandature de près de 800 milliards d'euros. Bien évidemment, il parle du Covid et du quoi qu'il en coûte. Sur ces 800 milliards, ça n'a été que 165 milliards. Le reste, on se demande où s'est passé. Et là, on risque effectivement de le payer cher et on se tourne vers la municipalité.

Je suis d'accord en plus avec la remarque de Marc SCEMAMA quand on nous indique qu'il faut supprimer ou ne pas renouveler les personnels qui partent à la retraite, comme vous venez de le proposer. Mais en face de chaque agence et du service public, moi je vous demande quel service public vous souhaitez supprimer ou diminuer la voilure. Parce que si on diminue du personnel au Centre communal d'action sociale, l'accueil sera plus difficile pour accueillir les personnes en difficulté. Si on diminue les vacataires, comme vous le proposez, l'été dans les centres de loisirs... Parce qu'il y a des enfants qui ne partent pas en vacances. Il faut savoir que plus de 40 % de Français ne partent pas en vacances. Ça, c'est une moyenne nationale. À Bonneuil, c'est près de 70 %. Il faut accueillir les enfants, parfois même aller les chercher et dire aux parents qu'ils seront mis au centre de loisirs, qu'on leur permet d'accéder grâce à une politique de caution, voire de quasi-gratuité pour les cas les plus difficiles. D'un point de vue économique, je parle, bien évidemment.

Je m'arrête là parce que je pourrais être trop long, je suis déjà trop long.

M. ÖZTORUN : Bien. Merci, Monsieur DOUET. Madame SULEJMANI.

Mme SULEJMANI : Moi, je voulais aussi réagir parce qu'il y a des choses que je ne veux pas entendre. Étant donné que je vis ma cité depuis 1968, donc je sais de quoi je parle. Souvent, les décideurs sont là-haut, ils décident. Mais sont-ils déjà venus vivre sur le terrain, la réalité, justement, de ce terrain qui se dégrade de plus en plus ? Je vous assure que journallement, je côtoie les Bonneuilloises et les Bonneuillois qui ont de plus en plus de besoins. Et heureusement qu'il y a le service public pour cela, sinon je ne saurais pas dans quelle situation tout le monde, tous autant que nous sommes, nous serions dans notre ville. Et c'est très important de défendre ce service public.

Bien sûr qu'il y a aussi des coûts, je viens d'apprendre là aussi une autre chose : les plafonds des ressources pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire ont été relevés. Donc là encore, après le prix de 1 € par boîte de médicaments, après tout ce qui arrive, les annonces qui arrivent les unes après les autres, comment voulez-vous que la population puisse s'en sortir, les salaires n'augmentant pas ?

Donc le gros problème se pose et vraiment, je vis aussi mon entreprise où les augmentations de salaire, on n'a jamais vu ça depuis 42 ans. Vraiment, il y a un mépris total. Et pour moi, je n'ai jamais vécu des situations pareilles sur lesquelles, heureusement, nous sommes ici quand même à aider la population.

M. ÖZTORUN : Merci beaucoup, Dashmiré. Je crois que ça a le mérite d'être clair, concis et surtout fort en termes de sens. Monsieur DAVID, vous voulez dire un mot encore ou ça vous suffit ?

M. DAVID : Juste rectifier quelque chose. Je n'ai jamais dit qu'on allait supprimer des services. Je n'ai jamais dit ça. J'ai dit simplement qu'il fallait que nous essayions de réduire le nombre d'employés. On peut faire la même chose, peut-être, avec moins d'employés, mieux les payer à la limite. Mais je n'ai jamais dit qu'on allait supprimer. Vous essayez de faire croire au public que nous sommes là pour éliminer des services. C'est faux. On ne l'a jamais dit, on ne le dira jamais. On sait très bien que nos concitoyens ont besoin de tous ces services, il n'est pas question de les enlever. Seulement, des fois, on peut faire le travail. Vous savez ce que Coluche disait ? Parce que j'ai bien connu Coluche. Moi, j'étais de Malakoff, Montrouge comme lui. Et il nous faisait toujours des blagues. Quand il a fait son sketch, un jour, il a dit « vous savez, ils nous ont donné du boulot pour 20. Heureusement qu'on était 40 pour le faire ». C'est ça, en fait, des fois. Tout simplement, c'est juste une question de bon sens.

M. ÖZTORUN : Madame SULEJMANI.

Mme SULEJMANI : Bon sens, c'est que demain il y aura de plus en plus de besoins. Aujourd'hui, on n'y arrive pas. Il faut aller vers l'habitant. Parce que les personnes âgées, quand elles sont seules chez elles et que personne ne se préoccupe de leur santé, on fait quoi, dites-moi, sans personnel ?

M. ÖZTORUN : Merci beaucoup, Dashmiré, encore une précision importante. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur Akli MELLOULI ? La parole est à Akli MELLOULI, s'il vous plaît.

M. MELLOULI : Je vais essayer de ne pas trop en rajouter, mais deux petites choses. Déjà, je félicite qu'on peut avoir des débats avec des désaccords. C'est ça aussi la démocratie sereine. Après effectivement, c'est vrai qu'il n'est pas judicieux de comparer ou de se comparer, sauf si on fait des vraies comparaisons. Par exemple, si on voulait comparer – et ça a été dit, Bonneuil avec une ville d'une autre strate, il faudrait comparer aussi sa population, le pouvoir d'achat, un certain nombre d'indicateurs.

Effectivement, moi je ne critique pas les villes qui ont la possibilité ou qui ont une population qui a un pouvoir d'achat supérieur et un bon pouvoir d'achat puisque c'est ce qu'on voudrait pour les Bonneillois. Ces villes ont besoin de moins de services publics puisque les gens sont plus autonomes, etc. Malheureusement, ce n'est pas le cas de Bonneuil. Et donc, c'est vrai que nous avons à faire ce choix.

Moi ce que je déplore aussi, et c'est pour ça que le montant par habitant est plus important, mais ce qui me chagrine, c'est qu'aujourd'hui on le voit dans le débat, et c'est vrai que ça va revenir sur les collectivités, le problème c'est que la peur n'évite pas le danger. Même si on fait des économies, le gouvernement risque de nous demander des tours de vis

supplémentaires à chaque fois. Donc à chaque fois, on compresserait notre population, le risque aussi c'est celui-là, et surtout avec un gouvernement qui ne veut pas changer son logiciel. Il voit bien que son logiciel ne fonctionne pas, mais il continue sur le même logiciel. Par exemple, il y a 160 milliards de cadeaux qui sont faits aux entreprises sans contrepartie. Et donc du coup, il n'y a pas de création d'emplois parce que les Bonneuillois, même s'ils voulaient aller vers l'emploi, il faudrait qu'ils puissent trouver de l'emploi. Et il ne suffit pas de traverser la rue, sinon ça se saurait. En plus, quand on parle d'emplois, c'est quel type d'emplois ? Est-ce qu'ils sont bien payés, pas bien payés ? Et cet argent, on va le prendre sur les villes. Alors que si aujourd'hui, on redonnait de la marge de manœuvre, notamment sur les investissements pour les villes, les villes rempliraient les carnets de commandes. Et les entreprises, elles ont besoin de carnets de commandes bien remplis. Et quand le carnet de commandes est rempli, ils embauchent. Et quand ils embauchent, ils rentrent dans la concurrence et donc, ils sont obligés d'adapter les salaires et de proposer des salaires décents pour que les gens viennent travailler. Et en fait, c'est tout un cercle vertueux qu'on pourrait changer.

Moi je ne dis pas que l'un ou l'autre fait un procès d'intention, je trouve qu'on a ce débat et il est vrai que ça n'empêche pas d'avoir – et c'est ce qu'essaie de faire la Ville – une meilleure maîtrise de ses dépenses parce qu'on ne veut pas faire supporter non plus aux Bonneuillois un risque. Ce n'est pas le but du jeu. Mais malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui, après les épreuves que nous avons vécues, le Covid, etc., c'est vrai que nos populations sont en grande difficulté.

D'ailleurs, c'est aussi intéressant, le maire ne l'a pas mis et on aurait pu en parler, c'est cette volonté qu'a Bonneuil de maîtriser – et donc d'avoir les moyens de le faire – son emprise foncière pour justement éviter que les logements sortent à 8 000 € où les Bonneuillois ne pourraient pas. Et donc cet effort-là, on doit le compenser ailleurs. Ce budget doit trouver des compensations. Et c'est ce budget qu'on essaie de compenser pour pouvoir mettre à disposition de promoteurs ou de bailleurs vertueux nos terrains, pour permettre à ce que nous ayons des prix bloqués, des prix raisonnables de sortie. Et ça, effectivement, c'est un impact pour le budget. Ce sont des choix que ne font pas d'autres villes. D'autres villes vendent leurs terrains à des prix très chers, donc ça leur fait des recettes, ce qui n'impacte pas sa population ni les impôts.

Je fais un passage sur les impôts. Aujourd'hui, la question de l'impôt est une vraie question. Elle est une question forte, c'est-à-dire l'impôt doit être juste. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, l'impôt, on veut l'imposer à ceux qui le paient. Et quand on parle de concurrence déloyale, y compris aux entreprises, les grandes multinationales ont des systèmes pour échapper à l'impôt et ce sont les PME, PMI qui paient l'impôt, les TPE, TPI qui paient l'impôt, et donc qui sont en difficulté. Et c'est sur elles que repose l'emploi dans ce pays. Donc tous ces éléments, ce travail que l'on fait dans la vie économique, etc., ce sont des éléments qui pèsent sur notre budget. Un budget, ce sont aussi des choix et des orientations politiques qu'on peut contester. En tous les cas, c'est le choix qu'a fait la majorité municipale et je soutiendrai ces choix-là.

M. ÖZTORUN : Merci beaucoup, Akli. Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole. Alors, peut-être apporter quelques précisions parce qu'il y a des questions très précises. Ensuite, peut-être donner quelques éléments politiques sur les choix qui ont été faits. À moins que Virginie ait des choses à rajouter ?

Mme DOUET : Non, Monsieur le Maire

M. ÖZTORUN : D'accord. Pour ce qui est des questions précises, je vais commencer par-là. Comme ça, le débat sera plus sain et serein. Quand par exemple, vous parlez des transports de biens qui passent de 1 000 € à 14 000 €, c'est une vraie question. Légitimement, vous vous posez la question et je ne vous en veux

pas du tout de poser la question. C'est une question tout à fait légitime. C'est juste que, comme vous le savez, nous avons un centre d'art qui marche à plein, qui fait plus de 70-80 ateliers par an, qui ramène de grands artistes de renommée et tout ça. Les premières années, on faisait les choses un peu à la bonne franquette. Ce sont nos agents des relations publiques qui emballaient les tableaux, les sculptures, qui les ramenaient de là il fallait les ramener, qui les emmenaient là où il fallait les ramener.

Malheureusement, on a eu quelques accidents. Et heureusement, les artistes concernés ne nous ont pas tenu rigueur. Donc maintenant, nous faisons les choses comme il se doit. Vous voyez, je sais aussi admettre et faire mon mea culpa. C'est que parfois, quand on veut faire des économies, on peut aussi faire du mal. Donc maintenant, nous passons par des prestations privées qui sont spécialisées sur les transports de biens, notamment des biens fragiles tels que les œuvres d'art. D'où l'augmentation de cette ligne. Mais bien sûr, si je ne vous l'explique pas, vous ne le savez pas. Heureusement que vous posez la question pour avoir la réponse.

Ensuite, 221 000 € de prestations en plus. La raison est toute simple, Monsieur DAVID, et elle rejoint d'ailleurs toutes les questions que vous vous posez. Nous avons, l'année dernière, fermé la Régie du bâtiment. Le service de la Régie du bâtiment a été fermé. Donc, quand vous fermez une régie telle que le service bâtiment l'exige, c'est-à-dire que vous n'avez plus de peintre, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir deux plombiers, vous en avez un qui fait un peu plein de trucs, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir deux électriciens, vous en avez un qui fait plein de trucs. Enfin, j'en passe. Et du coup, qu'est-ce que vous faites ? Vous faites appel au privé.

Et là, vous voyez, c'est le maire communiste qui va faire du capitalisme. Mais oui. Parce que quand on a fait les calculs en termes de... parce que la plupart de nos agents de la Régie du bâtiment étaient très âgés et pour la plupart, proches de la retraite, avec beaucoup de restrictions médicales pour la très grande majorité d'entre eux. Donc au bout d'un moment, nous avons pris la malheureuse décision de fermer la Régie du bâtiment. Vous imaginez bien forcément qu'on va payer des prestataires, parce qu'on ne va pas dire aux gens : « on n'a plus de Régie bâtiment, vous allez rester avec vos chiottes bouchées ». Ça n'existe pas. Donc forcément, il y a une augmentation des prestations.

Mais de l'autre côté, vous avez une baisse en termes de masse salariale sur les effectifs présents. Si, je vais y arriver, ne vous inquiétez pas. Point par point, je prends mon temps, comme vous l'avez fait, pour que tout le monde puisse entendre. Parce qu'il y a des fois, moi par exemple, j'ai du mal à comprendre les choses si on ne m'explique pas doucement, contrairement à vous qui comprenez très vite. Donc forcément, vous voyez, il y a des dépenses nouvelles que vous allez avoir de nouveau alors que vous faites des économies ailleurs. Et quand vous faites le plus et le moins, de fait, vous vous rendez compte qu'il vous manque un service public. Donc vous n'avez plus la proximité du service public et même la qualité nécessaire, mais vous avez quand même le service rendu. Donc forcément, il y a une augmentation et c'est en fonctionnement, forcément, qu'il y a ces augmentations. Parce que là, ce n'est pas de l'investissement puisque vous faites appel à des prestataires.

Ensuite, l'autre élément, c'est que nous avons été accompagnés et nous allons continuer à être accompagnés par des maîtrises d'œuvre sur beaucoup d'aspects, parce que nous manquons d'ingénierie sur pas mal de points. Et justement, comme vous dites, nous faisons très attention à ne pas forcément faire beaucoup d'embauches sur tel ou tel sujet alors que des fois, les sujets ne méritent pas un emploi à temps plein. Ce sont des emplois, par exemple, qui ne sont plus aujourd'hui dans les cadres, dans les effectifs de Bonneuil-sur-Marne, mais on retourne forcément vers des prestataires, vers des maîtrises d'œuvre, vers des cabinets d'études, que ce soit sur les finances, que ce soit des fois sur des projets d'aménagement, de programmation, tout ça.

Donc encore une fois, ces prestations, ce sont des prestations. Et ce sont des prestations, pour beaucoup, intellectuelles. Donc qui font faut augmenter aussi, cher Monsieur DAVID, forcément, qui explique l'augmentation des prestations. C'est une réalité, on peut vous donner les détails assez rapidement. Je veux dire, tout est public. Vous l'avez d'ailleurs dans le budget,

il n'y a pas de cachotteries ici. Mais forcément, et vous avez raison, il y avait besoin d'une explication. J'espère que mon explication est assez claire pour que ça puisse vous rassurer. Ensuite, grand débat, fêtes et cérémonies. Oui, fêtes et cérémonies, je l'assume, j'en suis fier de cette augmentation parce que ça veut dire que nous reprenons une vie normale. Nous faisons à nouveau les vœux du maire qui a rassemblé une grande majorité de notre population, qui a vécu un moment de fraternité, de solidarité. Nous avons mis en place le Festival de la jeunesse qui a duré pendant quatre jours. Et j'aurais aimé vous voir là parce que vous auriez été aussi ému que moi de voir toutes ces jeunes générations de différents quartiers, de différents milieux sociaux se retrouver sur des ateliers, sur des forums, dans des discussions concernant l'emploi, concernant la santé, concernant les loisirs, concernant d'autres projets professionnels ou scolaires.

Du coup, nous avons réalisé, nous continuerons parce qu'on me disait qu'il faut le faire tous les deux ans parce que ça coûte de l'argent. Mais un événement comme ça, je pense que notre jeunesse en a besoin tous les ans. Parce que les jeunes de Bonneuil, on a tendance à considérer dans le langage habituel que ce sont de jeunes problématiques, que ce sont des jeunes qui ont beaucoup de difficultés, tout ça. Moi, ce festival de la jeunesse m'a montré, m'a prouvé une telle richesse parmi nos jeunes, une telle créativité parmi nos jeunes quand on leur donne les moyens. Et le maire que je suis, je suis fier de pouvoir continuer à faire ce travail-là et nous continuerons à les mettre en avant parce que nous avons beaucoup de jeunes à mettre en avant, à mettre en lumière, parce qu'ils réussissent et ils réussissent tellement de belles choses. Avec notre accompagnement, ça peut être encore plus beau.

Vous voyez, je peux aller de projet en projet, on peut parler du carnaval qui va arriver, qu'on va améliorer, le village de Noël, vous l'avez vu. Heureusement, il y a le fonds de dotation qu'on a mis en place aussi, parce que vous voyez, on ne réfléchit pas seulement avec les dotations de l'État, on se trouve de nouvelles recettes. D'ailleurs, il y a un sujet dont on va parler tout à l'heure sur la géothermie. On ne s'est pas dit : « tiens, est-ce qu'on attend les dotations de l'État ou est-ce qu'on augmente les impôts ? », on trouve des recettes ailleurs, on les produit, les recettes, pour faire en sorte qu'il y ait un moins de poids sur nos populations.

Et par la suite, vous parlez des dépenses sur les frais divers, c'est ça ? Les frais divers sur les déplacements, les transports. Assez simple, Monsieur DAVID. J'ai augmenté le budget de formation de nos agents de 100 000 € et c'est à 50 000 € au prorata. On est à 150 000 € de formation parce que je considère que justement, nous devons travailler la mobilité de nos agents. Parce qu'un agent qui travaille à l'intendance pendant 35 ans, qui a le dos cassé, qui a les jambes arthrosées, qui a les mains cassées, ne peut plus faire son travail. Cet agent-là, soit on lui dit : « écoutez, chère madame ou cher monsieur, vous allez rentrer chez vous parce qu'on n'a rien à vous proposer », soit on lui dit : « chère Madame, cher monsieur, posez-vous là quelque part, le temps d'attendre votre retraite, vous pliez quelques enveloppes ». Je trouve que c'est un manque de respect vis-à-vis de nos agents parce que le travail est au cœur de la vie de nos concitoyens, y compris de nous-mêmes.

La formation va aider à la mobilité de nos agents. Et ce travail-là, j'ai demandé déjà l'année dernière à la Directrice générale des services de faire un grand travail sur ce sujet-là. Avant même que les agents ne soient dans une situation de handicap forte, avant même que nos agents ne soient dans une situation d'incapacité, on travaille à leur projet de carrière pour augmenter les choix devant eux afin de pouvoir travailler dans la mobilité, mais surtout dans la dignité de leur travail. Parce que les agents du service public veulent travailler et veulent mériter leur salaire.

Et quand ils sont et quand ils se sentent au placard, c'est là où – j'en ai vu, j'en constate – nous avons des cas de dépression, c'est là où nous avons des tragédies humaines, c'est là où nous avons des problèmes d'addiction, c'est là où nous avons des vies gâchées devant nous. Et le maire que je suis et tous mes collègues de la majorité municipale, et je suis certain que vous aussi, vous êtes d'accord avec ça, on ne peut pas laisser passer ça sous nos yeux sans rien faire.

Et qui dit formation dit transport. Et qui dit formation dit mobilité. Et en plus de la formation des agents qui coûte, il y a aussi les transports qui coûtent, notamment par exemple pour les retraités à qui on a mis plus de moyens cette année en termes de voyages. Il y a des associations telles que le Manteau de Saint-Martin par exemple, qui nous demande un car de temps en temps pour aller à Lourdes ou pour faire autre chose, pour faire des activités culturelles. Il y a des associations comme Les Amis de l'humain, il y a des associations comme le Secours populaire qui nous demandent des modes de transport pour pouvoir emmener des gens à la mer. Il y a des associations de plusieurs types, Léo Lagrange ou la MJC qui nous demandent aussi des modes et moyens de transport pour justement travailler l'éducation populaire au niveau des jeunes.

En plus de tout ça, il faut rajouter une chose, c'est que cette année, il y a les Jeux olympiques. Et la ville de Bonneuil, encore une fois, a eu l'audace... l'audace, c'est un mot que je vous invite toutes et tous à vous habituer, en tous les cas, à me faire répéter. Et sur les JO, il va y avoir beaucoup de déplacements, de transports, notamment dans les villes de province, pour les Bonneuilloises et Bonneuillois pour qui nous avons acheté des centaines de billets pour participer aux Jeux olympiques, parce que ce n'est pas tous les ans que les Jeux olympiques auront lieu à Bonneuil-sur-Marne. Nous allons avoir des transports vers Lille, nous allons avoir des transports vers Bordeaux, nous allons avoir des transports pour Marseille. Et tout ça, ce sont forcément des coûts. Mais là, en l'occurrence, c'est un événement exceptionnel et des centaines de Bonneuillois, grâce à notre action, vont pouvoir participer pleinement aux Jeux olympiques.

Vous voyez, tout s'explique, il suffit de poser la question. Et encore une fois, les détails, vous les avez sous les yeux, très honnêtement. Mais si vous voulez d'autres détails, des explications très précises, il n'y a aucun problème. On est tout à fait prêts à les fournir. Mais je voulais que vous compreniez pourquoi ces augmentations et pourquoi on les déduit là.

Et des fois, il y avait des transports, par exemple, qui étaient dans le budget de tel service, vous voyez, comme justement charges à caractère général. On a voulu aussi – et c'est ce qu'on fait, et c'est ce que vous souhaitiez dans vos dires – faire ce travail de recentralisation des dépenses identique dans les mêmes cibles pour qu'on puisse aussi mieux analyser et mieux contrôler les dépenses. Vous voyez ? Par exemple, j'ai découvert qu'il y avait des prestations de communication, tel endroit, tel service, que les services payaient pour des projets tels que, par exemple, on va dire les RJ 09, ceci et cela. Du coup, là, aujourd'hui, on a décidé de tout recentraliser sur le service communication. Donc, on va réfléchir sur les budgets aussi de cette façon, ça nous permet de mieux contrôler tous ces éléments-là.

Vous voyez, je vous réponds point par point pour que personne n'ait l'impression qu'on est dans un jeu de dupes. Je veux dire, là tout est transparent et il y a des réponses pour toutes les questions.

Pour ce qui est des dépenses exceptionnelles, ce sont des sommes que nous mettons toujours – et vous le savez, vous avez une certaine expérience – par précaution. Cette année, nous avons fait le pari avec notre administration qu'il y ait le moins d'imprévus. Après, on n'est pas naïf, ni vous, ni moi, ni personne ici. S'il y avait d'autres dépenses d'exception, on reviendra devant le Conseil municipal pour faire une décision modificative. Mais on se donne le pari et on se donne l'objectif d'aller au plus précis des dépenses pour avoir moins d'argent sur cette ligne. C'est un choix politique qu'on fait, c'est pour cela qu'il y a une baisse.

Donc, vous voyez, je crois savoir qu'à toutes vos questions précises, j'ai donné des éléments très concrets.

Pour ce qui est des éléments politiques, Monsieur DAVID, là, ce n'est pas que je vous en veux, vous jouez votre rôle, mais on ne peut pas dire qu'il y a... Mes collègues en parlaient, mais il faut regarder ça fait tant par habitant de dépenses. Moi, je vais vous donner un exemple. Mardi dernier, je crois, ou mercredi dernier, j'ai déjeuné avec le maire de Vesoul, Vesoul qui est connu pour la chanson tant aimée. Mon collègue, Alain CHRÉTIEN, avec qui on discutait, il me disait : « mais quel est ton budget de voirie ? ». Vesoul, c'est 19 000 habitants, donc la même ville en termes de grandeur que Bonneuil. Moi j'ai dit : « on fait ça, on va faire telle rue, ça va nous

coûter 1 million, là, ça va nous coûter tant ». Donc je lui donne tous les détails. Il me dit : « mais qu'est-ce que tu me racontes ? », je dis : « mais pourquoi tu me dis ça, Alain ? ». Il me dit : « mais moi, mon budget de voirie, c'est 240 000 € ».

Oui, parce qu'Alain, à Vesoul, il n'a pas 5 000 poids lourds qui traversent ses rues. Alain, dans ses rues, les voitures passent un peu le matin, les voitures passent un peu le soir, mais en règle générale, Vesoul, c'est un périmètre assez... D'ailleurs, c'est une ville du moyen âge, c'est une très belle ville. Contrairement à ce que dit la chanson ou à ce qu'insinue la chanson, Vesoul est une très belle ville et je vous invite, même si tout le monde n'est pas d'accord avec moi, bien sûr, chacun ses goûts, mais il faut visiter. Les gens, ils sont à pied. Donc le garçon, il dépense 240 000 € de voirie par an. Quel est l'élément de comparaison qu'on peut avoir ? On ne peut pas avoir d'élément de comparaison.

Ensuite, et là pour le coup, je ne suis pas en train d'attaquer la droite ou quoi que ce soit, mais ce sont des maires de droite qui disent ça. Ils disent : « nous ne voulons pas plus de logements sociaux ». Je les ai entendus dire devant la Préfète, devant les ministres. « Vous savez pourquoi nous ne voulons pas plus de logements sociaux ? Parce que plus de logements sociaux, c'est plus de pauvreté. Plus de pauvreté, c'est plus de précarité. Plus de précarité, ça veut dire que nous devons dépenser plus d'argent. Parce qu'en tant que maires, on ne peut pas abandonner notre population ». C'est une logique qui est la leur, que je respecte. Mais le maire que je suis et la majorité avec laquelle je travaille, tous mes collègues, Patrick DOUET parlait de 70 % de logements sociaux et il a raison. Aujourd'hui, on vit une telle précarité que plus la population est pauvre, plus elle a besoin de services publics. Parce que le service public, c'est la seule richesse de ceux qui n'ont rien.

Et pire encore que ça, Monsieur DAVID, pour dire les choses, mais vraiment pas avec naïveté – et vous savez toutes ces vérités que je vais dire, mais il vaut mieux les dire – vous êtes d'accord avec moi pour dire qu'on a de moins en moins de moyens et vous nous avez prévenus, et à chaque fois, j'ai dit que j'étais d'accord avec vous là-dessus. Le gouvernement, à chaque fois, nous enlève des moyens, certes, et on continue à subir la même chose encore aujourd'hui. Vous avez raison aussi.

Mais en attendant, Monsieur DAVID, le gouvernement supprime les moyens à tous ces services publics. Le gouvernement nous supprime des moyens, mais nous demande de faire plus de sécurité, de tranquillité publique. Aujourd'hui, on est obligé d'énormément augmenter notre budget de la tranquillité publique et de sécurité, parce que le gouvernement se désengage.

Sur les questions de la santé, le gouvernement se désengage. Et sur les questions de santé, les maires qui ne sont pas du tout concernés, on est obligé de se bagarrer entre nous pour travailler sur les questions de santé, avoir plus de soins pour nos habitants, plus de soignants pour nos habitants, leur donner des facilités, leur donner des faveurs, tout ça. Et ça, c'est de l'argent.

Nous avons besoin de plus d'écoles. Le gouvernement se désengage de l'école, la municipalité met le paquet sur l'école parce qu'aujourd'hui, nos écoles commencent à être désertées. Du coup, on essaye de trouver de nouveaux projets pour attirer les familles, pour pouvoir faire en sorte que les familles gardent les enfants dans l'école publique. Et c'est énormément d'argent de la municipalité que l'État ne dépense plus. Donc l'État se décharge.

Et quelqu'un parlait de troisième âge tout à l'heure. On va avoir, et vous le savez, de plus en plus de difficultés à assumer les personnes de troisième âge. Et aujourd'hui, ni d'ailleurs demain, on n'aura pas assez de moyens dans les EHPAD pour pouvoir les accueillir, ni les moyens financiers, ni les moyens techniques d'ailleurs. Donc beaucoup vont devoir vivre chez eux. Qui va les accompagner ? C'est nous et on le fait déjà. Avec quelle aide ? Aucune. Et encore une fois, un sujet crucial pour toute la nation que l'État ne prend pas en compte parce que l'État essaie de se cacher derrière son petit doigt en parlant de la question de choix de vie ou de choix de mort, sans parler de la situation de l'accompagnement des troisièmes âges, sans parler de la situation des aidants, sans parler de la situation de l'accompagnement social et psychologique de toutes ces populations. Qui le gère ? Nous.

Donc aujourd'hui, on nous dit à nous, pour ne pas être très long : « on va vous donner moins mais vous allez faire dix fois plus ». Moi au bout d'un moment, avec mes collègues – parce qu'on savait tout ça, comme vous l'avez dit – on a fait tous les efforts nécessaires, franchement la larme à l'œil des fois. On l'a fait. Aujourd'hui, on a un budget conséquent qui répond à tout ce que je viens de vous dire comme élément.

Et vous savez quoi ? Vous devriez aussi regarder peut-être un élément de comparaison, même si je viens de vous démontrer – en tous les cas, j'espère que vous me croyez, que je vous ai convaincus – que comparaison n'est pas raison. Un élément tout simple, je finirai là-dessus juste avant de dire un élément sur le budget globalement, la moyenne, des villes de notre strate, d'agents d'effectif municipal, est de 58 %. Virginie DOUET a montré dans un de ses slides que nous étions à 54,6 %. Donc, nous sommes en dessous de la moyenne avec tous les services publics que nous rendons à la population.

Vous voyez, quand vous dites « il faut faire attention à telle ou telle embauche », nous le faisons déjà, en fait. Si, Monsieur DAVID, je peux vous le prouver par A plus B avec les déficits et les baisses des effectifs, malheureusement, de la municipalité sur les dix dernières années. Et on peut en discuter. Et surtout sur ces trois dernières années – je suis comptable comme maire – et ce n'est pas une fierté. Je vous le dis, ce n'est pas une fierté, je ne le porte pas comme une médaille. Je le porte surtout comme un boulet qui m'empêche de dormir les soirs parce qu'il s'agit des hommes et des femmes qui ne faisaient que gagner leur argent en rendant un service à la population. Vous voyez ? Mais j'ai le sens des responsabilités et cette population, si elle nous a fait confiance, nous devons être dignes de sa confiance et nous devons avoir l'audace de continuer à la protéger.

Pour ce qui est de votre question, et je m'arrêterai là parce que je pense que ce budget, il est offensif, audacieux et répond à tous les besoins de nos habitants. Je m'arrêterai sur ce dernier point. Vous avez dit... ah si, il y a le quotient familial, vous avez parlé des couches moyennes. Dans cette ville, avant moi déjà, du temps de Patrick DOUET, avant Patrick DOUET et du temps de Bernard YWANNE qui l'a installé, personne, même la personne la plus riche, ne payait plus de 50 % d'une prestation sociale. Et Patrick DOUET l'a renforcé durant ses mandats successifs. C'est une réalité, ça s'appelle une juste redistribution des richesses.

Mais les temps ont changé. Avant, il y avait des parties de la population qui n'avaient pas besoin de cet accompagnement, ce qu'on appelle aujourd'hui les couches moyennes. Avec ce nouveau quotient familial, non seulement nous sacralisons l'accompagnement des plus précaires, parce que nous ne laisserons pas faire et nous ne laisserons jamais faire la chasse aux sorcières et les précaires dans l'insolvabilité, dans la misère. Jamais à Bonneuil, ça arrivera. Ça, c'est un premier point, parole de maire. Mais là où nous avons constaté un fort changement, ce sont les couches moyennes. Ce quotient familial s'adresse aux couches moyennes parce que jusque-là, ils n'étaient pas forcément pris en compte, parce qu'ils avaient les moyens de s'en sortir. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Donc nous sommes la majorité des couches moyennes et nous faisons en sorte que les couches moyennes, justement, soient accompagnées, aidées et surtout portées et protégées par la municipalité de Bonneuil. C'est le grand changement avec, notamment, le reste à vivre qui est pris en compte, c'est la protection des couches moyennes.

Deuxième élément de protection : les retraités. Jusque-là, les retraités s'en sortaient plutôt bien parce que soit ils étaient deux, soit ils avaient moins de dépenses. Aujourd'hui, les retraités ne s'en sortent plus. Et nous faisons en sorte, avec ce nouveau quotient, que les retraités soient plus protégés aujourd'hui et demain. Et aussi les familles monoparentales, à Bonneuil, nous avons le record du Val-de-Marne. Ces femmes seules qui travaillent, qui triment et qui ont du mal à élever leurs enfants, on va leur tendre la main pour qu'elles soient aussi mises sous la protection de la municipalité. Donc c'est un élément révolutionnaire.

Pour finir, j'espère, sur une bonne touche qui peut peut-être surprendre quelques-uns, je prends la décision sur la mairie, parce que cela fait un bout de temps que vous en parlez. Vous avez parlé de la mairie, vous dites qu'on peut faire beaucoup d'économies là-dessus, je suis d'accord. On peut faire beaucoup d'économie si on centralisait le tout. D'ailleurs, avant moi,

mon prédécesseur a lancé un projet de ce type-là, justement, pour les éléments que vous donnez. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Mais c'est juste qu'il y a eu d'autres urgences sur lesquelles il a fallu agir et on a agi sur ces urgences-là.

Aujourd'hui, moi je vous propose quelque chose. Moi je mets en place, je décide d'un référendum local officiel en début 2025. Si la population bonneilloise nous dit – et je ne prendrai pas part au débat, je reste neutre dans le débat pour ne pas influencer qui que ce soit, chacun ira avec ses arguments – « il faut une mairie », on fera en sorte que ce soit la priorité municipale, on fera une mairie. Si la population bonneilloise nous dit : « non, on ne veut pas de mairie », Monsieur DAVID, vous l'aurez compris, ils diront que nous avons d'autres besoins, d'autres priorités qu'ils nous signaleront et on s'en occupera.

Voilà ce que j'ai envie de dire, c'est vive le budget municipal 2024, vive la démocratie et vive le référendum !

La Salle : Et vive Bonneuil !

M. ÖZTORUN : Et vive Bonneuil ! Bien, je sais que j'ai été un peu long, chers collègues, je vous prie de m'excuser. En général, vous avez l'habitude que je finisse assez rapidement les Conseils municipaux. Là, c'était un peu long, mais c'est le budget et c'est comme ça.

Nous allons donc passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux votes contre. Des abstentions ? Le budget est adopté. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, de finances pour 2024 ;

VU sa délibération n° DCM 2023-122 du 7 décembre 2023, portant autorisation de paiement anticipé sur la section d'investissement du budget 2024 ;

VU sa délibération n°DCM-2024-19 du 14 mars 2024, portant débat d'orientations budgétaires 2024 ;

VU sa délibération n°DCM-2024-33 du 4 avril 2024, portant affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

VU sa délibération n°DCM-2024-35 du 4 avril 2024, portant taux 2024 de la part communale des impôts locaux ;

VU l'état des restes-à-réaliser du budget 2023 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU l'état des produits et des charges du budget 2023 à rattacher à l'exercice 2024 au 1^{er} janvier 2024 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Le budget 2024 est adopté.

Article 2 : Il est arrêté pour l'exercice 2024 à la somme de **49 012 324,00 €** pour sa section de fonctionnement, votée par chapitre de la manière suivante :

Budget 2024			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chap.	Vote	Chap.	Vote
70 – Produit des services	1 557 882,00 €	011 – Charges à caractère général	10 991 012,00 €
73 – Impôts et taxes	37 091 058,00 €	012 – Frais de personnel et assimilé	26 737 007,00 €
74 – Dotations et participations	9 511 384,00 €	65 – Autres charges de gestion courante	7 441 985,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	652 000,00 €	66 – Charges financières	911 284,00 €
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	67 – Charges exceptionnelles	167 556,00 €
013 – Atténuations de charges	200 000,00 €	023 – Prélèvement pour l'investissement	500 000,00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	042 – Opérations d'ordre entre sections	2 263 480,00 €
TOTAL DES RECETTES	49 012 324,00 €	TOTAL DES DÉPENSES	49 012 324,00 €

Article 3 : Il est arrêté pour l'exercice 2024 à la somme de **23 473 203,60 €** pour sa section d'investissement, votée par chapitre de la manière suivante :

Budget 2024			
RECETTES D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chap.	Vote	Chap.	Vote
13 – Subventions d'équipement	1 573 804,00 €	20 – Immobilisations incorporelles	844 393,57 €
16 – Emprunts nouveaux	7 000 000,00 €	204 – Subvention d'équipement versée	0,00 €
10 – Dotations, fonds divers, réserves	5 038 701,77 €	21 – Immobilisations corporelles	6 827 494,00 €
024 – Produit des cessions d'immobilisations	1 003 468,79 €	22 – Immobilisations concession	1 920,00 €
021 – Prélèvement sur le fonctionnement	500 000,00 €	23 – Travaux en cours	9 236 471,00 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	2 263 479,88 €	10 – Dotations, fonds divers, réserves	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	16 – Remboursement capital des emprunts	3 612 590,90 €
001 – Excédent d'investissement reporté	1 129 358,47 €	27 – Autres immobilisations financières	38 100,00 €
+ restes-à-réaliser 2023	4 964 390,69 €	+ restes-à-réaliser 2023	2 912 234,13 €
TOTAL DES RECETTES	23 473 203,60 €	TOTAL DES DÉPENSES	23 473 203,60 €

M. ÖZTORUN : Le point d'après, c'est toujours Virginie ? Non, c'est fini. Pardon, au temps pour moi. Le point numéro 7, Marc SCEMAMA.

M. SCEMAMA : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il est, comme je l'ai dit tout à l'heure, 22h40, il est tard, donc je vais essayer d'être, comme j'ai parfois l'habitude de l'être, un peu concis.

Nous, Valophis, sur ce point-là. L'association pour le Mieux-être et le Logement des Isolés, qui gère le foyer BLJ, a demandé une caution à Valophis. Valophis se retourne donc vers la Ville pour qu'elle soit également cautionnaire. Il faut savoir que Valophis, c'est 52 000 logements, ils ont un parc de 52 000 logements. Donc avant que Valophis ne soit pas capable de répondre à une caution, il y aura un sacré problème. Et en plus, nous avons une deuxième chose, c'est que comme nous sommes cautionnaires d'un programme, nous avons 20 % de logements réservataires en plus. Deux bonnes raisons : un, pas de risque et deux, 20 % de logements en plus en réservataire pour la ville de Bonneuil pour lesquels je vous propose de voter cette délibération numéro 7.

**RENOUVELLEMENT GARANTIE POUR LE
REMBOURSEMENT DES PRÊTS RÉAMÉNAGÉS AYANT
FINANCÉS LE FOYER BONNEUIL LOGEMENT JEUNES**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver le renouvellement de la garantie accordée par la ville pour le remboursement des prêts réaménagés ayant financés le foyer Bonneuil Logement jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Marc SCEMAMA :

L'association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés (AMLI), gestionnaire du Foyer Bonneuil Logement jeunes (BLJ) a sollicité Valophis Habitat par rapport à l'augmentation de leur redevance compte tenu de l'évolution du livret A.

En effet, l'augmentation importante du taux du livret A intervenue en 2022 et 2023, établissant celui-ci de 0,5% à 1% en février 2022, puis à 2 % en août 2022 et à 3 % depuis février 2023, a fortement augmenté le poids des charges financières des emprunts.

La majorité des baux des résidences spécialisées sont en transparence dont la redevance quittancée est calculée sur le montant des annuités des emprunts ayant financées celles-ci. L'augmentation des charges financières des emprunts avec les hausses successives du livret A augmentent d'autant les redevances quittancées, sans que les prix de journée appliquées par les gestionnaires évoluent dans des proportions équivalentes.

AMLI a donc fait part à VALOPHIS Habitat de son souhait de réaménager les emprunts de la Banque des Territoires ayant financés le Foyer BLJ situé au 2 à 6 rue de l'Eglise à Bonneuil-sur-Marne.

La Banque des Territoires sollicitée par Valophis Habitat, a fait des propositions de réaménagement allongeant la durée des emprunts de 5 ans, et modifiant le taux de progressivité des échéances.

AMLI a accepté les propositions de réaménagement des contrats d'emprunt. La mise en œuvre de ces réaménagements sont conditionnés par les réitérations des garanties accordées.

Le Bureau du Conseil d'administration de Valophis Habitat a délibéré le 4 juillet 2023 en approuvant le réaménagement de prêts.

Par courrier du 29 février 2024, Valophis Habitat a sollicité la ville de Bonneuil-sur-Marne pour réitérer cette garantie par une nouvelle délibération.

La liste des modifications des caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées est annexée à la présente délibération.

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal :

- **de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées**

à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées. La garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jour jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé)

- Prend acte les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé qui sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des Lignes du Prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du Prêt réaménagées à taux révisable indexée sur le taux du livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite ligne du Prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 01/03/2024 est de 3,00%

- d'accorder cette garantie pour la durée totale de chaque ligne du Prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la ville s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté. Soyez toutes et tous remerciés pour les jeunes.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Bureau du Conseil d'administration du groupe Valophis habitat du 4 juillet 2023 approuvant le réaménagement de prêts de la Banque des territoires garantis par la ville de Bonneuil-sur-Marne et la demande de renouvellement de garantie ;

CONSIDÉRANT que l'augmentation importante du taux du livret A intervenue en 2022 et 2023, établissant celui-ci de 0,5% à 1% en février 2022, puis à 2 % en août 2022 et à 3 % depuis février 2023, a fortement augmenté le poids des charges financières des emprunts.

CONSIDÉRANT que La majorité des baux des résidences spécialisées sont en transparence dont la redevance quittancée est calculée sur le montant des annuités des emprunts ayant financées celles-ci. L'augmentation des charges financières des emprunts avec les hausses successives du livret A augmentent d'autant les redevances quittancées, sans que les prix de journée appliquées par les gestionnaires évoluent dans des proportions équivalentes.

CONSIDÉRANT que L'association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés (AMLI) a fait part à VALOPHIS Habitat de son souhait de réaménager les emprunts de la Banque des Territoires ayant financés le Foyer BLJ situé au 2 à 6 rue de l'Eglise à Bonneuil-sur-Marne.

CONSIDÉRANT que La Banque des Territoires sollicitée par Valophis Habitat, a fait des propositions de réaménagement allongeant la durée des emprunts de 5 ans, et modifiant le taux de progressivité des échéances et que le gestionnaire AMLI a accepté ces propositions ;

CONSIDÉRANT la liste des modifications des caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées annexée à la présente délibération ;

ADOPTE

Article 1^{er} : réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé.

La garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jour jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 : les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des Lignes du Prêt réaménagé » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du Prêt réaménagées à taux révisable indexée sur le taux du livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite ligne du Prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 01/03/2024 est de 3,00%

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du Prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la ville s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

M. ÖZTORUN : Le point d'après...

M. SCEMAMA : Toujours moi.

M. ÖZTORUN : Toujours Marc. Un point hautement important.

M. SCEMAMA : Je vais être à peu près sur le même rythme que sur le rapport précédent. Vous avez tous lu ce rapport avec toute l'attention qu'il ne manque pas de mériter. En fait, ce rapport est d'une grande simplicité. Nous sommes, comme il a été dit un tout petit peu plus tôt dans les débats, quelque part les héritiers d'un réseau de chaleur qui vient déjà depuis les maires précédents, Monsieur ARLÈS, Monsieur YWANNE, Monsieur DOUET, nous n'en sommes que les dignes héritiers.

Il vous avait été proposé, vous avez voté lors des conseils municipaux précédents, le changement de statut de notre réseau de chaleur. Ce que nous proposons, c'est d'adopter son budget. Ce budget, vous l'avez vu très simplement, nous réduisons les dépenses de fonctionnement afin de faire plus d'investissements pour notre réseau de chaleur et pour les Bonneuillois, et le fait qu'ils aient un réseau de chaleur tout à fait de bon niveau, avec des fluides écologiques, de bonne qualité et au meilleur coût. Donc je vous propose de voter ce budget annexe du réseau de chaleur.

Mme DOUET : Merci, Marc.

Délibération n° DCM-2024-38

BUDGET ANNEXE 2024 DU RÉSEAU DE CHALEUR

1^{er} tour de scrutin *Majorité absolue* : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget annexe 2024 du réseau de chaleur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Marc SCEMAMA :

La structure BONNEUIL-RESEAU CHALEUR est un nouvel établissement secondaire de la Commune de Bonneuil-sur-Marne. Elle est née de la volonté de la Mairie de faire face à de multiples contraintes :

- Un prix des énergies électriques et Gaz très haut
- Un développement important du réseau de géothermie qui accompagne notre volonté de développement de l'habitat.
- Des investissements lourds qui accompagnent ce développement ainsi que la pérennisation des outils de production géothermiques

Par sa délibération DCM 2023-84 du 6 juillet 2023, le Conseil municipal a adopté le premier budget annexe de la régie du réseau de chaleur.

Le budget 2023 du réseau de chaleur n'a pas été exécuté puisque la commune n'a repris la compétence qu'au 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé le budget annexe pour 2024 avec une prévision d'équilibre de :

EXPLOITATION (TTC)	INVESTISSEMENT (HT)
Recettes / Dépenses : 3 760 192,00€	Recettes / Dépenses : 3 610 292,00 €

① **Le budget d'exploitation 2024 :**

La presque totalité des recettes provient de la vente de chaleur aux abonnés au réseau.

Pour faire fonctionner ce dernier, il est par ailleurs nécessaire de l'assurer, d'en assurer l'entretien, la maintenance, les contrôles réglementaires périodiques, de régler les impôts et taxes, etc. Ainsi que les frais de personnel affectés à son exploitation. Et encore de rembourser les intérêts de la dette en cours. Et aussi d'amortir comptablement les biens acquis. Tout comme pour le budget principal de la Ville.

BP 2024		
FONCTIONNEMENT DEPENSES	PROVISoire BP 2024	MÉMOIRE BP 2023
604 ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS DE SCE	634 000,00	448 000,00
6041 PRESTATIONS DE SCE DIVERSES	290 000,00	90 000,00
6042 PRESTATIONS DE SCE ESPACES VERTS	4 000,00	4 000,00
6043 PRESTATIONS SUIVI DU PUIITS (BWT)	25 000,00	52 000,00
6044 PRESTATIONS DE SCE INFORMATIQUES	30 000,00	22 000,00
6045 PRESTATIONS DE SCE DALKIA	285 000,00	280 000,00
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES	757 000,00	1 237 000,00
60611 FOURNITURES NON STOCKABLES EAU	7 000,00	7 000,00
60612 FOURNITURES NON STOCKABLES GAZ	400 000,00	980 000,00
60613 FOURNITURES NON STOCKABLES EDF	350 000,00	250 000,00
6063 FOURNITURES ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENT	35 000,00	5 000,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	1 000,00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	200,00	200,00
6122 CREDIT BAIL MOBILIER	28 000,00	28 000,00
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 000,00	2 000,00
61521 ENTRETIEN ET REPARATIONS (BIEN IMMO)	100 000,00	200 000,00
61523 ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	95 000,00	200 000,00
6161 PRIMES ASSURANCES MULTIRISQUES	20 000,00	20 000,00
617 ETUDES ET RECHERCHES	14 000,00	14 000,00
6225 INDEMNITES AU COMPTABLE ET AU REGISSEUR	1 000,00	1 000,00
6227 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	100 000,00	160 000,00
6231 ANNONCES ET INSERTION	25 000	
6237 PUBLICATIONS	100,00	100
6238 DIVERS	100,00	100
6256 FRAIS DE MISSIONS	400,00	400
6257 RECEPTIONS	5 000,00	5 000,00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 000,00	8 000,00
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0,00	1 600,00
6281 CONCOURS DIVERS (cotisations AGEMO)	4 800 ,00	4 800,00
63512 TAXES FONCIERES	11 400,00	11 400,00

6358 AUTRES DROITS	3 200,00	3 200,00
TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 845 200,00	2 350 800,00
6338 AUTRES IMPÔTS TAXES VERSEMENTS ASSIMILES	0,00	450,00
6411 SALAIRES APPOINTEMENTS	35 000,00	118 000,00
6413 PRIMES ET GRATIFICATIONS	15 000,00	26 600,00
6414 AUTRES INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	5 000,00	17 000,00
6415 SUPPLEMENT FAMILIAL	1 000,00	1 000,00
6451 COTISATIONS URSSAF	10 000,00	30 000,00
6452 COTISATIONS AUX MUTUELLES	3 000,00	3 100,00
6453 COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	7 000,00	15 800,00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	100,00	100,00
6472 VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISES	1 900,00	1 900,00
6475 MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	250,00	330,00
6478 AUTRES CHARGES SOCIALE DIVERSES	65 000,00	
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL - AXA	7 000,00	6 880,00
TOTAL CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL	150 250,00	221 160,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	256 773,00	414 172,00
TOTAL CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	256 773,00	414 172,00
6811 DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO CORPO & INCORPO	1 166 949,00	1 098 340,00
TOTAL CHAPITRE 68 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 166 949,00	1 098 340,00
658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	20,00	20,00
TOTAL CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20,00	20,00
66111 INTERETS REGLES A L'ECHANCE	240 000,00	170 000,00
66112 INTERETS - RATTACHEMENTS DES ICNE	96 000,00	7 809,27
6688 AUTRES INTERETS	5 000,00	5 000,73
TOTAL CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES	341 000,00	182 810,00
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES/OPE DE GESTION	0,00	1 800 000,00
673 TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	1 000,00
TOTAL CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1 801 000,00
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 760 192,00	6 068 302,00

BP 2024		
FONCTIONNEMENT RECETTES	PROVISOIRE BP 2024	MÉMOIRE BP 2023
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 002 RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
777 QUOTE PART DES SUBVENTIONS INVESTISSEMENT VIREES	60 192,00	68 282,00
TOTAL CHAPITRE 042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	60 192,00	68 282,00

701 VENTES DE PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES	3 500 000,00	4 200 000,00
701 VENTES DE PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES	0,00	1 800 000,00
TOTAL CHAPITRE 70 PRODUITS SCES DOMAINE VENTES DIVERSES	3 500 000,00	6 000 000,00
7588 AUTRES	0,00	20,00
TOTAL CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	20,00
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	200 000,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	200 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT	3 760 192,00	6 068 302,00

② Le budget d'investissement 2024 :

Celle-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 610 K€ pour les inscriptions nouvelles au titre de l'exercice 2024.

En dépenses réelles, nous avons pour 3 550 K€ qui correspond à :

- Remboursement de la dette en capital pour 700 K€
- Frais d'études : 235 K€
- Frais d'insertion : 25 K€
- Divers travaux : 2 590 K€

En dépenses d'ordre nous avons pour 60 K€.

En recettes d'investissement nous avons pour 3 610 K€ :

Soit 1 424 K€ de recettes d'ordre qui correspond :

- 257 K€ d'autofinancement
- 1 167 K€ d'amortissement

Et 2 186 K€ de recettes réelles qui correspondent à une enveloppe d'emprunt.

En plus du remboursement du capital des emprunts en cours, il est nécessaire d'engager une série de travaux sur le réseau de chaleur :

- Remplacement des échangeurs Géo600 000
- Remplacement variateur Production 35 000
- Remplacement Cellules + Transfo + TGBT 198 000
- Dévoiement Fabien 200 000
- Chaufferie 3F 885 000
- Raccordement 3F 672 000
- **Total 2 590 000**

BP 2024		
INVESTISSEMENT DEPENSES	PROVISoire BP 2024	MÉMOIRE BP 2023
13911 ETATS ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	60 192,00	68 282,00
13912 REGIONS	0,00	0,00

TOTAL CHAPITRE 040 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 192,00	68 282,00
1641 EMPRUNTS EN EURO	700 000,00	672 392,00
TOTAL CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	700 000,00	672 392,00
2031 FRAIS D'ETUDES ET NPNRU	235 100,00	40 000,00
2033 FRAIS D'INSERTION	25 000,00	4 666,00
TOTAL CHAPITRE 20 IMMOBILISATION INCORPORELLES	260 100,00	44 666,00
2315 INSTALLATIONS TECHNIQUES-OUTILLAGE INDUSTRIEL	2 590 000,00	727 172,00
TOTAL CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 590 000,00	727 172,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 610 292,00	1 512 512,00

BP 2024		
INVESTISSEMENT RECETTES	PROVISOIRE BP 2024	MÉMOIRE BP 2023
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		
TOTAL CHAPITRE 001 RESULTAT INVEST REPORTE		
021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	256 773,00	414 172,00
TOTAL CHAPITRE 021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	256 773,00	414 172,00
28031 FRAIS D'ETUDES	33 028,00	33 028,00
28033 FRAIS D'INSERTION	112,00	112,00
28157 AGENC & AMENAG DU MATERIEL & OUTILLAGE INDUS	1 133 809,00	1 065 200,00
TOTAL CHAPITRE 040 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 166 949,00	1 098 340,00
1068 AUTRES RESERVES	0,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
1641 EMPRUNTS EN EURO	2 186 570,00	
TOTAL CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 186 570,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 610 292,00	1 512 512,00

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter ce budget annexe « réseau de chaleur » pour 2024.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

Mme DOUET : Y a-t-il des observations sur le budget annexe du réseau de chaleur ? Je n'en vois pas. Je propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc, adopté.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 modifié, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU sa délibération n°2022-12-34 du 15 décembre 2022, portant demande de dissolution du Syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU sa délibération n°DCM-2023-63 du 9 juin 2023, portant création d'un budget annexe du réseau de chaleur ;

VU sa délibération n ° DCM-2023-84 du 6 juillet 2023 adoptant le budget annexe 2023 du réseau de chaleur ;

VU sa délibération n°DCM-2024-36 du 4 avril 2024, portant budget 2024 ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie du réseau de chaleur en date du 26 mars 2024 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Le budget annexe 2024 du réseau de chaleur est adopté.

Article 2 : Il est arrêté pour l'exercice 2024 à la somme de 3 760 192 € pour sa section d'exploitation, votée par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2024 DU RÉSEAU DE CHALEUR					
RECETTES D'EXPLOITATION			DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	VOTE	Cha p.	Libellé	VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	60 192 €	011	Charges à caractère général	1 845 200 €
70	Vente de produits et services	3 500 000 €	012	Frais de personnel	150 250 €
77	Produits exceptionnels	200 000 €	023	Virement à la s° d'investissement	256 773 €
			65	Autres charges de gestion courante	20 €
			66	Charges financières	341 000 €
			68	Opérations d'ordre entre sections	1 166 949 €
TOTAL		3 760 192 €	TOTAL		3 760 192 €

Article 3 : Il est arrêté pour l'exercice 2024 à la somme de 3 610 292,00 € pour sa section d'investissement, votée par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2024 DU RÉSEAU DE CHALEUR					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
021	Virement de la s° d'exploitation	256 773 €	040	Opérations d'ordre entre sections	60 192 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 166 949 €	16	Emprunts et dettes assimilées	700 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 186 570 €	20	Immobilisations incorporelles	260 100 €
			23	Immobilisations en cours	2 590 000 €
TOTAL		3 610 292 €	TOTAL		3 610 292 €

[Mme DOUET](#) : La prochaine fiche, il s'agit de la 9.

Délibération n° DCM-2024-39

**APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
OUVERT PAR ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL
N°2024/02/DCSE/BPE/E DU 15 FÉVRIER 2024 PORTANT
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR
« HAROPA PORT PARIS »**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'émettre un avis de principe en vue du renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports exploités par HAROPA PORT Paris, pour la période 2024-2034.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Gilles GATINEAU :

La préfecture de Seine-et-Marne sollicite l'avis du Conseil municipal de Bonneuil-sur-Marne pour émettre un avis de principe sur le renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports exploités par HAROPA PORT Paris pour la période 2024-2034.

Une enquête publique se déroulera pendant 36 jours consécutifs, soit du mardi 2 avril 2024 au mardi 7 mai 2024.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique qui comprennent, notamment, l'avis de l'Autorité environnementale, le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, ainsi que la demande d'autorisation environnementale, sont tenus à disposition du public au Centre technique municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE (94), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La demande d'enquête publique a pour objet le renouvellement d'autorisation pour des opérations de dragage d'entretien sur l'ensemble des ports d'HAROPA PORT Paris pour la période 2024-2034.

Le périmètre retenu pour cette enquête couvre les communes où se situent les 7 ports principaux, les 57 autres communes portuaires et sur les 100 communes limitrophes.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- **D'émettre un avis favorable sur le renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments des ports exploités par HAROPA.**

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°2 en date du 26 mars 2024.

Mme DOUET : Y a-t-il des observations ? Monsieur DAVID.

M. DAVID : Juste, j'avais posé la question en Commission. Effectivement, ça va augmenter la circulation routière. C'est-à-dire qu'on voit bien qu'il va y avoir une masse de camions qui va augmenter celle existante d'aujourd'hui. Ce sont de gros camions en plus, ce sont des camions-bennes qui transportent de grosses pierres. Donc, ça risque d'être compliqué un petit peu quand on va sur Saint-Maur ou qu'on va passer le pont de Bonneuil. Ça risque de boucher, ça c'est sûr. Mais bon, on ne peut rien y faire en attendant que les travaux de la RN 406 soient terminés. Je voulais juste le préciser parce qu'il faut s'y attendre un peu quand même, le temps que tous les autres travaux soient terminés.

Mme DOUET : On est totalement conscients du passage des camions en attendant la construction, la fin de la RN 406. Y a-t-il d'autres... Monsieur DOUET.

M. DOUET : Vous savez, il y a un adage qui dit que c'est un mal pour un bien parfois. Parce que draguer les darses du port, c'est de permettre l'accueil des péniches avec des marchandises. Le dernier grand dragage qui s'est fait, c'était pour accueillir une grande entreprise en bout de darse qui n'était plus exploitée depuis longtemps, la darse sud. Et donc, le temps que des camions passent pour rétablir ces sédiments constitue une gêne, mais il faut savoir qu'aujourd'hui, une péniche auto poussée, c'est 50 camions de moins sur les routes par la suite. Et parfois, ce sont des trains de péniches de quatre ou cinq péniches auto poussées. Je ne parle pas d'automoteurs, je ne parle pas des péniches à l'ancienne de *L'Homme du Picardie* pour ceux qui ont connu le feuilleton. Donc c'est très important ce dragage des darses pour le développement économique et l'accessibilité du port pour les péniches.

M. DOUET : Merci. Je ne vois pas d'autres interventions. Je propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc, adopté.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le courrier de la préfecture du Seine et Marne sollicitant l'avis de la commune de Bonneuil-sur-Marne reçu en mairie le 5 mars 2024 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2024/02/DCSE/BPE/E du 15 février 2024 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la direction territoriale de Paris du Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (dit HAROPA PORT Paris) en vue du renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports qu'il exploite, pour la période 2024-2034 ;

VU la demande de renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports exploités par HAROPA port ;

CONSIDÉRANT que le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public au Centre technique municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE du mardi 2 avril 2024 au mardi 7 mai 2024 ;

ADOPTE

Article unique : il est décidé d'émettre un avis favorable sur le renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments des ports exploités par HAROPA.

Délibération n° DCM-2024-40

**APPROBATION DE LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE SUR LE PRINCIPE DE DÉCLASSEMENT
D'UNE PARTIE DU PARKING SAINT-EXUPÉRY**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 2
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet de donner un avis favorable sur le principe de déclassement d'une partie du parking Saint-Exupéry et d'autoriser le lancement d'une enquête publique portant sur ce déclassement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Gilles GATINEAU :

L'Association des Musulmans de Bonneuil-sur-Marne et l'Association socio-culturelle Essalam de Bonneuil sur Marne se sont rapprochées de la Commune et ont exposé leur souhait de créer un lieu de culte sur le territoire.

La commune de Bonneuil-sur-Marne a délibéré sur l'acquisition des voies et d'une partie du stationnement de la cité Saint-Exupéry le 30 septembre 2021. L'acquisition a été finalisée par acte notarié en date du 13 décembre 2021.

Afin de permettre la réalisation de ce lieu de culte, la commune a proposé de mettre à disposition de l'association une partie de ce foncier. L'emplacement choisi se trouve entre l'impassé des Beaux regards et la rue des Aunettes, au droit de l'avenue de Boissy.

L'article L. 1311-2 du Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités territoriales de conclure un bail emphytéotique administratif en vue de l'affectation à une association culturelle d'un édifice du culte ouvert au public.

Le projet a été soumis à la préfecture par courrier daté du 28 août 2023.

Afin de palier au problème de stationnement générés par la suppression de quelques places de parking, des solutions alternatives seront proposées par la commune sur le quartier.

Considérant la nature et l'affectation de l'emprise identifiée pour le projet, il est proposé de mettre en œuvre une procédure de déclassement par anticipation. Cette procédure, menée de manière anticipée est rendue possible en application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques issues de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

Conformément au code de la voirie routière, une enquête publique de déclassement sera lancée par la commune en amont du déclassement puis de la désaffectation.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- **D'autoriser le principe de déclassement des espaces publics identifiés sur le plan ci-annexé**
- **D'autoriser le Maire à lancer une enquête publique préalable au déclassement du domaine public impacté par le projet**
- **D'autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération.**

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°2 en date du 26 mars 2024.

Mme DOUET : Y a-t-il des observations ? Monsieur DAVID.

M. DAVID : Je vous remercie. Cet endroit pose un problème. Parce que nous avons validé, à l'unanimité d'ailleurs, pour la construction de ce lieu de culte et culturel sur cet endroit bien précis. Dans la délibération, il était noté qu'il y avait des conditions suspensives. Et quand je dis suspensive, ça veut dire que ça peut remettre en cause une délibération qu'on avait votée à l'unanimité, c'est-à-dire sur l'emplacement du parking souterrain qui était initialement prévu pour que les personnes qui viennent dans ce lieu puissent se garer en sous-sol, mais aussi les résidents, puisqu'en fait, on va leur prendre une partie de leur parking. Et lorsque vous écrivez « ça va peut-être enlever quelques places de parking », donc j'y suis allé, j'ai été voir dimanche de Pâques, le parking était plein. Ce ne sont pas quelques places de parking, c'est beaucoup de voitures. Donc si vous ne faites pas un parking souterrain...

M. ÖZTORUN : Vous ne vous êtes pas occupé des chocolats.

M. DAVID : Oui. Déjà, la condition suspensive va se mettre en place obligatoirement puisqu'on l'a signée, on l'a tous signée, à 33 élus en plus, dans ces conditions, puisqu'en fait c'est une condition. C'est une condition sine qua non pour la réalisation de ce projet.

Donc, est-ce que vous avez une autre idée de parking ? Parce que de toute façon, ça va amener beaucoup de monde puisque de mémoire, vous aviez parlé quand même de 1 000 à

1 500 personnes qui pourraient venir. Ça me paraît beaucoup quand même. Donc, ça veut dire qu'il peut y avoir 200 ou 300 voitures de plus par rapport à ce qui est déjà garé aujourd'hui. Si en plus, vous enlevez une partie des parkings, je crains le pire. Franchement, je crains le pire au niveau du stationnement.

M. ÖZTORUN : Non, mais la question est tout à fait légitime, Monsieur DAVID. On pourra apporter quelques éléments de précisions sur ce sujet qui tient à cœur de tout le monde.

Premièrement, c'est une question de sécurité. Il s'avère que, notamment, en dessous des lieux de culte, avoir des parkings publics, c'est dangereux. Ça peut être une église, ça peut être une synagogue, ça peut être une mosquée, ça peut être un centre culturel. C'est dangereux parce que ce sont des lieux qui sont, notamment avec le plan Vigipirate, considérés comme des lieux à risques. Ça, c'était le premier élément, avec notamment nos conseillers juridiques qui nous ont mis en garde, qui nous ont alertés parce qu'il s'agit quand même, ni plus ni moins, de la vie de centaines, voire de milliers de personnes, qu'on ne peut pas risquer. Vous êtes bien d'accord avec moi là-dessus, j'imagine.

Deuxième élément, c'est un élément très technique. Parce qu'il aurait fallu qu'on fasse une séparation des baux, c'est-à-dire un bail pour le parking souterrain à part, et un bail pour le dessus, pour la mosquée et pour le centre culturel à part. Cet élément technique nous faisait perdre dans les un an, un an et demi supplémentaire avant la mise à disposition de cet espace.

Troisième élément, avant d'arriver à l'essentiel, c'est pour vous dire, si on décide de donner, de prêter – comme vous voulez parce que c'est un bail emphytéotique, ce n'est pas donner, c'est prêter sur une durée déterminée – c'est parce que c'est au centre de la ville et beaucoup de gens viennent justement à pied à cet endroit. Et en l'occurrence, l'augmentation des voitures, c'est surtout les vendredis ou les jours des fêtes. Les vendredis, on a environ constaté dans la cinquantaine de voitures en plus. Vous avez raison, il y a une augmentation, ce n'est pas pour vous contredire, mais ce n'est pas 300. Et les jours des fêtes, effectivement, là on peut aller jusqu'à 200 voitures en plus.

Une fois que j'ai dit tout ça – vous voyez, je vais vraiment en toute transparence et sans filet – la plupart des voitures que vous voyez au parking-là, que vous avez observées, il y a au moins un tiers des voitures qui sont des épaves. Je vous assure, ils sont pour la plupart signés par la police municipale et malheureusement pour nous, c'est un jeu de chat et de souris. En général, ils ont 30 jours pour déplacer les voitures et au bout de 28 jours, on constate les changements de place des voitures. Et je peux vous les citer plaque par plaque si vous voulez, et je peux vous y emmener avec moi pour vous les montrer. Et parce qu'aussi, il y a beaucoup de mécaniques qui se font à cet endroit.

Mais tout ça, j'ai envie de dire, ce sont des détails. La vraie question que vous posez, qui est la plus essentielle à mon sens, et je pense aussi pour vous, c'est : comment on fait pour avoir plus de places de parking si on ne fait pas de parking souterrain en dessous ? On est bien d'accord. Nous avons un projet de faire un parking en silo. Aujourd'hui, on a constaté, j'ai fait quelques visites, il y a des œuvres d'art en parking silo. On a l'impression que ce sont des œuvres d'art qui se font à des coûts qui sont acceptables, qui pourraient augmenter de manière très importante le nombre de places de voitures en parking. Non seulement pour régler le problème de place... si vous pouviez écouter ma réponse parce que vous avez posé une question, que je respecte énormément, à laquelle j'essaie de donner la réponse la plus détaillée. Parce que c'est dans toute la cité de Saint-Exupéry que nous avons un problème de stationnement. Ce n'est pas juste à cet endroit-là où il y a pas mal d'épaves, tout ça.

Le vrai problème d'emplacement, le vrai problème de stationnement que nous avons dans la cité Saint-Exupéry, c'est la rue Clavizis où les gens, ils ont du mal à passer, c'est la rue Fosse aux Moines, c'est la rue des Faux Rois. Ce sont les trois emplacements où nous avons une surtension de problèmes de places de parking. Donc du coup, l'objectif c'est de créer un parking silo qui pourrait non seulement régler ce problème de stationnement qui nous gênerait à cet endroit-là, qui serait dangereux, mais surtout qui réglerait le problème de stationnement de toute la cité Saint-Exupéry.

Et encore une fois, vous voyez, je ne suis pas le père Noël, mais j'annonce de bonnes nouvelles. Là, en l'occurrence, quand on réfléchit ces questions-là, on ne réfléchit jamais un objet tout seul, on regarde tout l'environnement et on essaie de faire le plus grand bien à tout l'environnement. Avec un parking silo que nous pourrions construire, que nous allons construire, nous allons régler tout le problème de stationnement de toute la cité Saint-Exupéry. Vous voyez, nous avons l'audace de, non seulement, régler un problème, mais plutôt trois ou quatre avec une solution que nous trouvons pour plusieurs problèmes.

Donc soyez rassurés, il y aura des places de parking comme prévu, avec une mosquée, un centre culturel qui seront sécurisés parce qu'ils n'auront pas de parking public en dessous dont on ne sait jamais. Le pire est toujours possible et on l'a déjà vu par notre passé en France, on a été beaucoup endeuillés. On n'a pas besoin d'avoir des fous furieux qui mettent une bombe dans une voiture et qui fassent péter un millier de fidèles en train de prier. On n'a pas besoin non plus des épaves dans des endroits un peu abandonnés.

Par contre, ce qu'il faut faire, et bien sûr, je prends l'engagement devant vous, ce parking silo public sera bien entendu libre d'accès pour tous les habitants de la cité Saint-Exupéry. Parce que le problème de stationnement est un vrai problème qui concerne toute la ville. Et il faudra à un moment donné oser affronter le problème et prendre le taureau par les cornes. Que ce soit sur la Place des Libertés, que ce soit à Verdun, que ce soit à République, que ce soit à Saint-Exupéry, que ce soit dans la cité Fabien, les habitants qui vivent dans leurs quartiers, après 18h, ils ne trouvent pas de place de parking chez eux. Il faudra peut-être – je ne dis pas et je ne prendrai pas de décision parce que je ne suis ni autocrate ni dictateur – qu'on se penche sur cette question à terme et voire même rapidement avant la fin de ce mandat, pour nous poser la question de : est-ce qu'après 18h30, après 19h le soir, ce sont les habitants du quartier qui ont le privilège ? Ils auront leur carte d'habitant de quartier qui ont le privilège de pouvoir stationner et les autres, ils paieront ? C'est une question, mais il faut qu'on trouve la réponse ensemble. Vous voyez ?

Vous donnez des éléments de réponse. Moi-même, j'en ai quelques-unes d'idées et des éléments de réponse. Réfléchissons ensemble, collectivement, majorité et opposition. Mais le problème de stationnement est un réel problème et fléau aujourd'hui à Bonneuil-sur-Marne. Alors que tout le monde parle d'abandon de véhicules, on constate que chaque famille aujourd'hui a deux-trois véhicules. Et si on ne met pas une réglementation forte qui va au sens de l'intérêt des habitants, on ne s'en sortira pas. Donc il faut ouvrir le débat, il faut oser ouvrir le débat, il faut parler de ce qui est possible, de ce qui n'est pas possible et il faut que chacun donne ses arguments.

Voilà les éléments que je voulais vous donner, Monsieur DAVID, concernant et ce bail emphytéotique, et la place du parking, et tout le reste, et en général sur les questions de stationnement. Monsieur DAVID a demandé la parole à nouveau.

M. DAVID : Merci, Monsieur le Maire. En fait, on est plus ou moins convaincus. Franchement, nous, on reste sur cette délibération qu'on a votée, 33 élus. Pour que la promesse puisse se transformer en bail, c'est écrit noir sur blanc, des conditions suspensives ont donc été fixées dont celle du parking en sous-sol. C'est-à-dire que nous, nous avons voté aussi en notre âme et conscience dans l'intérêt de nos concitoyens et des résidents qui habitent à cet endroit parce qu'il y avait la possibilité, et vous vous êtes engagés à construire un parking sous-sol. C'est écrit, ce n'est pas nous qui l'avons écrit, on ne l'a pas inventé. Donc, nous, la référence, c'est la délibération qu'on a votée à cette période-là. C'est une condition suspensive pour signer un bail définitif. Donc tant qu'il n'y a pas d'accord, il faut modifier. À ce moment-là, il faut modifier certainement la délibération parce qu'il y a une nouvelle délibération.

M. ÖZTORUN : Monsieur DAVID, je viens de vous donner des éléments très concrets. Pourtant, c'est très clair. Nous avons posé la question de la sécurité, c'est le plus important. Ensuite, nous avons posé les questions techniques de prolongement de date, c'est un deuxième problème. Et troisièmement, je vous ai dit, la solution je l'ai, j'ai demandé à

l'administration de travailler déjà à programmer, à budgéter, à nous sortir un budget pour régler non seulement le problème d'un endroit, mais le problème de tout un quartier, Monsieur DAVID. Et laissez-nous si c'est possible. Pourquoi on met ces éléments-là un peu comme ça ? Parce que nous travaillons avec des cabinets d'avocats.

Et vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur DAVID, parce que vous ne sortez pas de la dernière pluie. Mais n'oubliez pas, moi non plus. N'oubliez pas que chaque construction de mosquées en France, même si c'est une mosquée de dix mètres carrés, est attaquée par le Rassemblement National. Chaque, c'est systématique. Et à chaque fois, justement, il y a des gens en face de nous qui sont malveillants et qui essaient de faire en sorte de toujours montrer du doigt le musulman, le concitoyen de confession musulmane qui essaie d'avoir son culte dans sa vie privée, sans se mettre dans l'espace public. Non seulement on les empêche d'avoir leur vie de culte dans leur vie privée, mais en plus, on les attaque pour qu'ils n'aient pas de lieux privés pour pouvoir faire leur culte. Vous voyez ?

Et moi, le maire que je suis, je ne prendrai pas le risque de mettre en péril ce projet. Nous travaillons avec nos juristes, nos cabinets d'avocats pour qu'il y ait un projet complètement dans les règles, qui ne soit aucunement attaquable, ni sur les questions de sécurité, ni sur les questions de laïcité, et j'y tiens à la laïcité, ni sur les questions de pratique de la liberté de culte des habitants de notre ville. Donc quand on veut trouver ces trois points au même endroit, il faut être prêt, il faut pouvoir travailler. Aujourd'hui, ce projet, si on n'avance pas de cette façon, il va encore prendre six mois dans la figure. Six mois dans la figure, la fois d'après, on va trouver encore autre chose.

Aujourd'hui, nous avons des concitoyens de confession musulmane, Monsieur DAVID, qui attendent depuis des décennies d'avoir un lieu de culte. Et nous avons l'occasion aujourd'hui, dans le cadre de la laïcité, dans le cadre de l'universalisme dont vous parlez républicain... et j'adhère, j'adhère à cet universalisme républicain. Nous avons besoin d'avancer.

Et parce qu'aujourd'hui, nous avons une association qui fait énormément d'efforts, parce que nous avons des milliers de nos concitoyens qui sont dans une grande attente, je pense qu'il s'agit surtout d'enfin leur montrer que nous sommes sérieux et nous sommes sur la bonne voie. Et surtout, si on change des fois des éléments de ces délibérations, c'est parce que nous voulons être sûrs à 100 % que juridiquement, c'est viable, c'est sécurisé, parce que demain, nous savons que nous allons être attaqués en justice sur ce sujet. Nous le savons, c'est automatique, c'est systématique. Et demain, si on traîne pendant deux ans ou trois ans ou quatre ans encore ces projets-là, on va participer de la stigmatisation de cette population-là qui, juste du fait d'être musulman, est déjà stigmatisée, discriminée depuis fort longtemps. Et vous le savez, vous ne le savez pas moins que moi, vous le savez autant que moi.

Et comme républicain, notre devoir, c'est d'être égaux devant tous les cultes, et de pouvoir laisser nos concitoyens de confession musulmane, de confession juive, de confession chrétienne, y compris demain, si on avait des hindouistes, nos hindouistes, pour pouvoir pratiquer leur culte librement. Là, nous avons beaucoup perdu de temps. J'ose espérer que nous ne perdions pas plus de temps pour pouvoir avancer ces projets-là assez rapidement. Voilà, j'en ai fini. Monsieur DOUET voulait rajouter un mot.

M. DOUET : Oui, je voulais rajouter un mot parce que j'écoutais avec attention Monsieur DAVID et puis ses petits commentaires. Monsieur DAVID, il a pris une précaution oratoire en disant « bien évidemment, nous avons voté à l'unanimité ». Précaution, pourquoi ? Parce que derrière, avec sa proposition, qu'est-ce qu'il est en train de faire ? Il essaye de diviser les gens sur un sujet où il y a déjà beaucoup de divisions. Il travaille à la future division en opposant les locataires qui auraient des problèmes de stationnement à ceux qui viendraient pour leur culte. C'est ça le piège qu'il est en train de tendre. Parce que la vérité, c'est qu'il est contre.

Et pourquoi je dis qu'il est contre ? Si vous devez le dire ouvertement, dites-le pourquoi. Moi, j'en ai la preuve. Parce que Monsieur, vous dites toujours « droite, gauche », il n'y a pas de problème. Mais vous êtes sur une liste où vous-même – et j'ai les écrits des articles de journaux

– vous vous présentez comme étant de droite et vous étiez d'ailleurs dans l'opposition à droite dans une autre commune dans le département.

Nous avons proposé un terrain à Bonneuil pour construire cette mosquée. C'était à l'angle du SIRM, parce que nous sommes propriétaires de ces terrains, à l'entrée partagée le long de la voie ferrée de la ville de Sucy. Les plans étaient faits, les architectes étaient faits. Madame CIUNTU qui est votre amie, qui est aujourd'hui sénatrice, ancienne maire de Sucy-en-Brie, a usé de tous les artifices qu'elle pouvait pour s'y opposer – et c'est votre amie politique – en disant : « je ne veux pas de mosquée à l'entrée de ma ville ». Au moins, elle a eu la franchise dans son propos que vous, vous n'avez pas et que vous essayez de nous glisser par en-dessous avec des prétextes de voiture à ne pas garer. Et elle est allée voir la SOFIBUS – aujourd'hui, ce n'est plus la SOFIBUS – la direction de la SOFIBUS pour sortir un règlement de ZAC pour s'opposer à la construction, et déjà, nous avons pris beaucoup de retard à ce moment-là avec nos amis de la communauté musulmane et l'association des musulmans de Bonneuil.

Et moi je vous le dis, je vous accuse d'avoir tout fait avec vos amis politiques pour retarder ce projet. Et aujourd'hui, vous trouvez un artifice et vous travaillez à la future division, vous savez parfaitement ce que vous faites. Parce que moi, je vous le dis, ayez l'honnêteté de dire plutôt que vous êtes contre, plutôt que de dire « nous avons voté à l'unanimité » parce que vous n'avez pas le courage de votre pensée. Je le dis avec ce que vous avez fait avec vos amis politiques en vous opposant à la construction de la mosquée le long de la nationale 19, parce que vous ne vouliez pas de mosquée à l'entrée de votre ville.

M. ÖZTORUN : Les amis, il est tard. Je pense qu'on n'a pas besoin de chauffer les esprits. Les choses ont été dites, je vous propose de passer au vote. Je pense, Monsieur DAVID, les explications que vous aviez demandées, je vous les ai données concrètement. Et maintenant que le débat a eu lieu, je considère que vous avez... S'il vous plaît, il y a un président de séance. Je vous invite à respecter l'institution dans laquelle vous siégez.

Donc nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Deux abstentions. Adopté. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 9 décembre 1905 modifiée, concernant la séparation des Églises et de l'État ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU sa délibération n° DCM 2023-65 du 9 juin 2023 approuvant le projet de promesse de bail emphytéotique administratif à passer avec la société civile immobilière « L'union des musulmans de BONNEUIL-SUR-MARNE » pour la construction d'un centre cultuel et culturel avenue Lucie Aubrac ;

CONSIDÉRANT la nature et l'affectation de l'emprise identifiée pour le projet, une procédure de déclassement par anticipation doit être mise en œuvre. Cette procédure, menée de manière anticipée est rendue possible en application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques issues de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

CONSIDÉRANT qu'une enquête publique de déclassement doit-être lancée par la commune en amont du déclassement puis de la désaffectation ;

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Autorise le principe de déclassement des espaces publics identifiés sur le plan ci-annexé.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à lancer une enquête publique préalable au déclassement du domaine public impacté par le projet.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération.

M. ÖZTORUN : Nous passons au point d'après.

Délibération n° DCM-2024-41

AUTORISATION DONNÉE À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE BONNEUIL-SUR-MARNE À DÉMARRER LES TRAVAUX SUR L'EMPRISE DE LA RUE JEAN FERRAT APPARTENANT AU DOMAINE COMMUNAL

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'autoriser la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Bonneuil-sur-Marne à démarrer les travaux sur le foncier de la rue Jean Ferrat appartenant au domaine communal dans le cadre de la ZAC Centre Ancien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Gilles GATINEAU :

En 2005, la Ville de Bonneuil-sur-Marne a initié le renouvellement de son centre-ville afin de redynamiser et valoriser son cœur historique. Pour se faire, elle a créé la ZAC multi-sites du centre-ancien en 2007 et elle était accompagnée, depuis 2008 par un aménageur, la SEMABO. La ZAC est maintenant pilotée par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Plusieurs sites situés le long des voies historiques et structurantes du centre-ville (rue de l'Eglise, avenue du Maréchal Leclerc, avenue du Colonel Fabien, rue Estienne d'Orves et avenue de Boissy) sont retenus, leur mutation étant stratégique pour la requalification du centre-ancien.

Le programme envisagé pour améliorer le cadre de vie et sauvegarder l'image patrimoniale du centre historique sert à promouvoir la mixité urbaine et sociale ainsi qu'à constituer une véritable centralité communale. Les principes d'aménagement visent :

- à établir de nouveaux îlots à dominante résidentielle insérés dans le tissu urbain existant en faisant muter les bâtiments inadaptés à un usage d'habitation ou d'activité,
- à créer de nouveaux locaux accueillant les commerces et les services nécessaires à la vie de quartier et favorisant la création d'une centralité urbaine,

- à mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural du quartier par la requalification des espaces publics.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu que la rue Jean Ferrat soit réaménagée dans la continuité du projet de renouvellement urbain Fabien.

Cette voie étant destinée à rester sous propriété de la commune, il est proposé d'autoriser la SEMABO à effectuer les travaux sur le domaine communal privé. Cela permet d'éviter une cession de ce foncier puis une acquisition.

Les parcelles concernées sont les suivantes, conformément au plan de géomètre fourni en annexe :

partie de la parcelle E 42 – 296 m²
partie de la parcelle E 44 – 227m²
parcelle F 42 – 207 m²
partie de la parcelle F 43 – 87 m²
partie de la parcelle F 52 – 16 m²

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

D'autoriser la SEMABO à intervenir sur le domaine privé communal de la rue Jean Ferrat

D'autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°2 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des questions sur ce point précis ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Je n'en vois pas non plus. Adopté. Parfait.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le programme envisagé dans le cadre de la ZAC Centre ancien pour améliorer le cadre de vie et sauvegarder l'image patrimoniale du centre historique sert à promouvoir la mixité urbaine et sociale ainsi qu'à constituer une véritable centralité communale.

Les principes d'aménagement visent :

- à établir de nouveaux îlots à dominante résidentielle insérés dans le tissu urbain existant en faisant muter les bâtiments inadaptés à un usage d'habitation ou d'activité,
- à créer de nouveaux locaux accueillant les commerces et les services nécessaires à la vie de quartier et favorisant la création d'une centralité urbaine,
- à mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural du quartier par la requalification des espaces publics.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, il est prévu que la rue Jean Ferrat soit réaménagée dans la continuité du projet de renouvellement urbain Fabien ;

CONSIDÉRANT que la SEMABO doit effectuer des travaux sur le domaine communal privé et que cette autorisation permet d'éviter une cession de ce foncier puis une acquisition ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Autorise la SEMABO à intervenir sur le domaine privé communal de la rue Jean Ferrat.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DCM-2024-42

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN PARKING EN BORDURE DU MAIL SALVADOR ALLENDE

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver le déclassement du domaine public du parking public de 38 places en bordure du Mail Salvador Allende dans le quartier « Saint-Exupéry ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Gilles GATINEAU :

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement du domaine public communal d'un parking public situé à l'intersection du mail Salvador Allende de l'avenue de Verdun et de la rue de la Fausse aux Moines et d'une partie du mail Salvador Allende selon emprise telle que définie au plan joint.

L'emprise à déclasser figurant au plan joint, compte tenu de sa fonction de parking ouvert à la circulation et au stationnement public, relève de fait du domaine public routier communal et doit, préalablement à son aliénation, faire l'objet d'une procédure de désaffectation et déclassement.

L'opération vise notamment, dans le cadre du projet immobilier porté par Valophis habitat, OPH du Val-de-Marne :

- La création d'une résidence étudiante de 120 chambres
- La reconstruction du centre commercial.
- Le remplacement du nombre d'emplacement de stationnement supprimés (44 places prévues lors du réaménagement contre 38 places actuellement)

La superficie totale du projet est d'environ 10 383 m², répartis sur les parcelles suivantes :

- P-44a : 1863 m²
- Q183c1 : 4128 m²
- Q_183-c2 : 1447 m²
- DP à déclasser : 2945 m²

Un arrêté du Maire en date du 3 février 2023 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique dans les formes prévues par les articles L 141-3 et R. 141-4 à 141-9 du Code de la voirie routière.

Cette enquête s'est tenue du 17 mars au 31 mars 2023 inclus et à son issue Monsieur le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement de l'emprise concernée.

Afin de maintenir le plus longtemps possible l'usage du parking pour la clientèle des commerçants, il semble préférable d'opérer un déclassement par anticipation. Cela permettra de ne constater définitivement la désaffectation qu'au dernier moment, juste avant la cession et le démarrage des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **Approuver et de prononcer le déclassement par anticipation du domaine public du parking public et d'une partie du mail Salvador Allende**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et tout document y afférent**

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°2 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la voirie routière ;

VU sa délibération n° 2022-12-11 du 15 décembre 2022, portant avis de principe sur le projet de déclassement de 38 places de parking public dans le quartier « Saint-Exupéry » ;

VU l'arrêté municipal n° AM-2023-12 du 3 février 2023, mettant à l'enquête publique préalable le projet de déclassement d'un parking en bordure du mail Salvador Allende, du 17 au 31 mars 2023 ;

VU les pièces du dossier ;

VU l'avis favorable du commissaire-enquêteur du 20 avril 2023 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Approuve et prononce le déclassement par anticipation du domaine public du parking public et d'une partie du mail Salvador Allende.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et tout document y afférent.

M. ÖZTORUN : Le point d'après, pour changer.

**DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION DU DOMAINE
PUBLIC DE LA VOIRIE COMMUNALE PRIVÉE
JEAN FERRAT**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver le déclassement par anticipation du domaine communal privé la voirie Jean Ferrat et ses 20 places de stationnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Gilles GATINEAU :

En 2005, la Ville de Bonneuil-sur-Marne a initié le renouvellement de son centre-ville afin de redynamiser et valoriser son cœur historique. Pour se faire, elle a créé la ZAC multi-sites du centre-ancien en 2007 et elle était accompagnée, depuis 2008 par un aménageur, la SEMABO. La ZAC est maintenant pilotée par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Plusieurs sites situés le long des voies historiques et structurantes du centre-ville (rue de l'Eglise, avenue du Maréchal Leclerc, avenue du Colonel Fabien, rue Estienne d'Orves et avenue de Boissy) sont retenus, leur mutation étant stratégique pour la requalification du centre-ancien.

Le programme envisagé pour améliorer le cadre de vie et sauvegarder l'image patrimoniale du centre historique sert à promouvoir la mixité urbaine et sociale ainsi qu'à constituer une véritable centralité communale. Les principes d'aménagement visent :

- à établir de nouveaux îlots à dominante résidentielle insérés dans le tissu urbain existant en faisant muter les bâtiments inadaptés à un usage d'habitation ou d'activité,
- à créer de nouveaux locaux accueillant les commerces et les services nécessaires à la vie de quartier et favorisant la création d'une centralité urbaine,
- à mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural du quartier par la requalification des espaces publics.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu que la rue Jean Ferrat soit réaménagée dans la continuité du projet de renouvellement urbain Fabien. Ce réaménagement comprend notamment une recomposition foncière, comme en atteste le plan de géomètre ci-joint.

Pour que les travaux puissent être effectués, un déclassement et une désaffectation sont nécessaires.

Afin de maintenir le plus longtemps possible l'usage du parking pour les usagers, il semble préférable d'opérer un déclassement par anticipation. Cela permettra de ne constater définitivement la désaffectation qu'au dernier moment, juste avant la cession et le démarrage des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **Approuver et de prononcer le déclassement par anticipation du domaine privé communal de la rue Jean Ferrat et du parking de 20 places**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et tout document y afférent**

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°2 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Je vous signale que si vous votez contre celui-là, c'est que vous êtes en contradiction avec vous-même pour le vote du numéro 11.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ? Adopté. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la voirie routière ;

CONSIDÉRANT Le programme envisagé dans le cadre de la ZAC Centre ancien pour améliorer le cadre de vie et sauvegarder l'image patrimoniale du centre historique sert à promouvoir la mixité urbaine et sociale ainsi qu'à constituer une véritable centralité communale.

Les principes d'aménagement visent :

- à établir de nouveaux îlots à dominante résidentielle insérés dans le tissu urbain existant en faisant muter les bâtiments inadaptés à un usage d'habitation ou d'activité,
- à créer de nouveaux locaux accueillant les commerces et les services nécessaires à la vie de quartier et favorisant la création d'une centralité urbaine,
- à mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural du quartier par la requalification des espaces publics.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, il est prévu que la rue Jean Ferrat soit réaménagée dans la continuité du projet de renouvellement urbain Fabien ;

CONSIDÉRANT qu'afin de maintenir le plus longtemps possible l'usage du parking pour les usagers, il semble préférable d'opérer un déclassement par anticipation. Cela permettra de ne constater définitivement la désaffectation qu'au dernier moment, juste avant la cession et le démarrage des travaux ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Approuve et prononce le déclassement par anticipation du domaine privé communal de la rue Jean Ferrat et du parking de 20 places.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et tout document y afférent.

M. ÖZTORUN : Pour cette fiche-là, la parole est à Madame Virginie DOUET.

Délibération n° DCM-2024-44

**VOYAGE À LISBONNE DANS LE CADRE DU 50^{ÈME}
ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DES ŒILLETES**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver le voyage à Lisbonne de Monsieur le Maire, dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de la révolution des œillets et d'une invitation institutionnelle visant à étudier de potentiels projets de coopération décentralisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

L'année 2024 marque le 50^{ème} anniversaire de la Révolution des Œillets, événement majeur dans l'histoire contemporaine du Portugal et d'influence internationale pour la démocratie.

En effet, Le 25 avril 1974, les Portugais retrouvaient la liberté. Un mouvement de jeunes capitaines renversait en quelques heures et pratiquement sans effusion de sang, le régime dictatorial de Salazar. A leur boutonnière et au canon de leur fusil était planté un œillet.

Fuyant la crise économique et la dictature de Salazar instaurée au Portugal entre 1926 et 1974, de nombreux travailleurs issus de familles pauvres du centre et du nord du Portugal sont venus en France et notamment dans notre Département.

Cette longue dictature poussa également à l'opposition démocratique et au départ de nombreux portugais et exilés politiques.

Avec une population de près de 83 000 Portugais, le Val de Marne est le premier département historique d'accueil de l'immigration portugaise, que l'on retrouve également dans la commune de Bonneuil sur Marne.

Notre ville a toujours été et demeure une ville accueillante, riche de sa diversité et attachée aux valeurs de la République. Avec plus de 80 nationalités représentées, notre commune est une ville imprégnée par son passé culturel, par la diversité de ses habitants et la pluralité de leurs histoires.

La Révolution des Œillets, la fin de la dictature au Portugal, est aussi notre histoire commune pour les idéaux de liberté, de fraternité et de démocratie. Cet épisode majeur de l'histoire de l'Europe, fera partie de la programmation de la Quinzaine de la mémoire.

Monsieur le Maire profitera des célébrations organisées à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Révolution des Œillets, pour répondre favorablement à l'invitation de collectivités de la région de Lisbonne, désireuses d'échanger avec la Ville de Bonneuil, sur une potentielle coopération décentralisée.

Ce voyage se déroulera du mercredi 24 avril au samedi 27 avril à Lisbonne. Un budget prévisionnel de 1.000 euros est prévu, comprenant le transport aérien, les déplacements intérieurs et l'hébergement à l'hôtel.

Dans la mesure où ce voyage répond aux obligations de l'article L2123-15 du code général des collectivités locales, la commune a la possibilité de prendre en charge les frais de transport, de séjour ainsi que les autres dépenses liées à l'exécution du mandat spécial, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-18 du même code.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le déplacement de Monsieur le Maire à Lisbonne du 24 au 27 avril 2024, à l'occasion des célébrations du 50^{ème} anniversaire de la révolution des Œillets, et à l'invitation de collectivités locales portugaises, afin d'étudier de potentiels projets de coopération décentralisée. Il est également approuvé la prise en charge par la commune du montant des frais engendrés par ce voyage (déplacements, hébergements, restauration).
- d'inscrire un montant prévisionnel de 1 000 € au budget 2024.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

Mme DOUET : Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Didier ?

M. CAYRE : Moi, en tant que militant, je me réjouis qu'on ait toujours des liens forts avec le Portugal, en particulier autour de cet anniversaire de la Révolution des Œillets qui nous parle énormément, qui a mis à bas la dictature de SALAZAR. Et c'est tellement important que sur le devoir de mémoire, on organise aussi parallèlement un événement autour de ça. Ça aura lieu donc à fin avril et je vous y convie toutes et tous.

Mme DOUET : Merci, Didier. Il n'y a pas d'autres observations. Donc je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie d'approuver cette future coopération décentralisée avec une ville de la région de Lisbonne.

* * *

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les lois n° 2007-147 du 2 février 2007 relatives à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements et n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de développer des liens de coopération décentralisée, notamment avec le Portugal d'où sont originaires une partie des habitants de la commune ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L2123-15 du code général des collectivités locales, il convient de délibérer sur le principe de ce voyage d'études en précisant son objet, qui doit avoir un lien direct avec l'intérêt de la commune, et son coût prévisionnel ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est décidé d'approuver le déplacement de Monsieur le Maire à Lisbonne du 24 au 27 avril 2024, à l'occasion des célébrations du 50^{ème} anniversaire de la révolution des Œillets, et à l'invitation de collectivités locales portugaises, afin d'étudier de potentiels projets de coopération décentralisée. Il est également approuvé la prise en charge par la commune du montant des frais engendrés par ce voyage (déplacements, hébergements, restauration).

Article 2 : D'inscrire un montant prévisionnel de 1 000 € au budget 2024.

Délibération n° DCM-2024-45

**SIGNATURE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC
L'ASSOCIATION AFIB POUR UN CENTRE DE
RELAXATION**

1^{er} tour de scrutin *Majorité absolue :* 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver la signature d'un bail emphytéotique avec l'AFIB pour la création d'un centre culturel de relaxation sur les parcelles N 327 et N 330.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Gilles GATINEAU :

L'association culturelle AFIB de Bonneuil-sur-Marne, régie pas la loi de 1901, a pour objet de développer, promouvoir, favoriser des activités à caractère culturel, caritatif et de solidarité sans but lucratif.

La Commune, conformément aux dispositions des articles L 451-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, a décidé en 2019 de mettre à disposition un terrain sis 19 rue de l'avenir à Bonneuil-sur-Marne et conclure avec l'AFIB un bail emphytéotique de droit commun afin de permettre la réalisation d'un équipement culturel. Ce principe a été approuvé par le conseil municipal en date du 14 novembre 2019. Le bail emphytéotique a été signé le 17 janvier 2023, prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 99 années sans redevance.

Cet équipement a pour objectif de dispenser une aide administrative et juridique ainsi que l'animation et le développement d'œuvres d'entraide et d'assistance tant pour les femmes, les enfants, les jeunes, les familles ainsi que les personnes âgées par le biais de l'organisation d'activités de bien-être et de relaxation, de séminaires, de conférences, de sessions de formation, d'expositions et de spectacles.

Il devait être réalisé sur une emprise de 150m² et être composé à minima d'une salle de réunion, de pièces dédiées aux ateliers, de sanitaires et petit bassin ainsi qu'une salle de sport, gymnastique et relaxation. En raison d'une modification majeure du projet initial, une évolution du contrat signé entre les parties est nécessaire. Les modifications apportées étant trop importante, un avenant au bail n'est pas possible.

Il est donc proposé de signer un nouveau bail emphytéotique. Celui-ci porterait sur une durée de 70 ans pour une redevance annuelle de 1 € symbolique, conformément à l'avis des domaines en date du 29 décembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **Approuver la signature du bail emphytéotique avec l'association AFIB concernant la création d'un centre culturel sur les parcelles N 327 et N 330**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et tout document y afférent**

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°2 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des remarques ? Comme je ne vois aucune remarque, je propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération DCM 2019-11-19 du 14 novembre 2019 approuvant la signature du Bail emphytéotique u de droit commun afin de permettre la réalisation d'un équipement culturel ;

VU l'avis des domaines en date du 29 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'association culturelle AFIB de Bonneuil-sur-Marne, régie pas la loi de 1901, a pour objet de développer, promouvoir, favoriser des activités à caractère culturel, caritatif et de solidarité sans but lucratif.

CONSIDÉRANT que la Commune, conformément aux dispositions des articles L 451-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, a décidé en 2019 de mettre à disposition un terrain sis 19 rue de l'avenir à Bonneuil-sur-Marne et conclure avec l'AFIB un bail emphytéotique de droit commun afin de permettre la réalisation d'un équipement culturel. Ce principe a été approuvé par le conseil municipal en date du 14 novembre 2019. Le bail emphytéotique a été signé le 17 janvier 2023, prenant effet rétroactivement le 1er janvier 2023, pour une durée de 99 années sans redevance

CONSIDÉRANT que cet équipement a pour objectif de dispenser une aide administrative et juridique ainsi que l'animation et le développement d'œuvres d'entraide et d'assistance tant pour les femmes, les enfants, les jeunes, les familles ainsi que les personnes âgées par le biais de l'organisation d'activités de bien-être et de relaxation, de séminaires, de conférences, de sessions de formation, d'expositions et de spectacles. ;

CONSIDÉRANT que cet équipement devait être réalisé sur une emprise de 150m² et être composé à minima d'une salle de réunion, de pièces dédiées aux ateliers, de sanitaires et petit bassin ainsi qu'une salle de sport, gymnastique et relaxation. En raison d'une modification majeure du projet initial, une évolution du contrat signé entre les parties est nécessaire. Les modifications apportées étant trop importante, un avenant au bail n'est pas possible, Il est donc proposé de signer un nouveau bail emphytéotique. Celui-ci porterait sur une durée de 70 ans pour une redevance annuelle de 1 € symbolique, conformément à l'avis des domaines en date du 29 décembre 2023 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Approuve la signature du bail emphytéotique avec l'association AFIB concernant la création d'un centre culturel sur les parcelles N 327 et N 330.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et tout document y afférent.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'attribuer toute une série de subventions aux associations et autres organismes locaux, pour 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Gilles GATINEAU :

Afin de soutenir financièrement le tissu associatif, il est proposé de maintenir le montant des subventions octroyées en 2023.

Cependant certaines associations ont dépassé la date butoir de dépôt des dossiers, ce qui permet de dégager un excédent budgétaire.

Il est proposé de le ventiler selon les critères suivants :

- favoriser les jeunes associations,
- soutenir les aides humanitaires en cas d'évènements exceptionnels (catastrophe naturelle, guerre...)
- la mise en place d'évènements sportifs et culturels contribuant au bien vivre ensemble

Il est précisé que les mises à dispositions de salles, d'installations sportives, de soutien logistique, de matériel à titre gracieux sont maintenues dans la mesure des disponibilités.

Ces soutiens, indispensables à la vie associative, constituent des aides indirectes permettant de faire vivre le tissu associatif et de perpétuer les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de mieux-vivre ensemble.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations et organismes locaux, pour cette année 2024 :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES D'INTERÊT LOCAL	PROPOSITION DE SUBVENTIONS 2024
AFOPH	325,85
AFRAME	1 000,00
AMAP / PANIERS BIO BONNEUIL	100,00
AMICALE CNL 3F ORADOUR SUR GLANE	142,50
AMICALE CNL FABIEN	142,50
AMICALE CNL LIBERTES	142,50
AMICALE DE CHATEAUBRIANT VOVES-ROUILLE	100,00
AMICALE DES BRETONS	149,15
ARAC 94	200,00
ASS DE PREVENTION SOINS ET INSERTION- APSI-	130,15
ASS DES AVEUGLES DE CRETEIL-AAC	186,20

ASS DES PARALYSES DE France APF	186,20
ASS NATIONALE DES FAMILLES DE FUSILLES ET MASSACRES DE LA	100,00
ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DE LA RESISTANCE AAMRN	5 000,00
BONNEUIL EN MEMOIRES	500,00
BVB RUGBY	10 000,00
CAP BONNEUIL	4 000,00
CLUB LEO LAGRANGE	15 000,00
COS	80 000,00
CROIX ROUGE	2 000,00
CSMB	257 535,00
CUBA COOPERATION VDM SUD EST	465,00
DARSE DE BONNEUIL	372,00
ESSALAM ASS SOCIO-CULTURELLE	1 024,00
MAG BOXE	10 936,00
MJC	60 000,00
Muay Thai	15 000,00
PAROLES DE FEMMES	140,00
LE PION DE BONNEUIL	1 500,00
PREVENTION ROUTIERE	186,20
Les Restos du cœur	5 500,00
Secours catholique	1 200,00
Secours populaire français	8 400,00
Service Médical de garde	20 506,50
Tennis Club	4 557,00
TWIRL STARS	2 327,00
U.L. F.O.	325,85
UIA (université inter âges)	475,00
UL CFDT	325,00
UL CGT	5 000,00
UNAFAM	132,00
UNION DELEGUES 94	100,00
WASAPA ART KANAK	186,20
YAK ACADEMY / NLLE ASSO	100,00
BONNEUIL ARTS ET LOISIRS	100,00
TOTAL	515 797,80

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des questions ? C'est un acte important. Nous avons réussi à maintenir les subventions à toute la vie associative bonneuilloise, chose que beaucoup de villes n'arrivent pas à faire, malheureusement. Cela fait partie de l'audace dont je parlais et de l'esprit de protection des Bonneuilloises et Bonneuillois.

Donc s'il n'y a pas de remarque, nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté. Je vous remercie.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;

VU sa délibération n°DCM-2024-6 du 4 avril 2024, portant budget 2024 ;

APRÈS avoir examiné les demandes de subventions pour 2024 déposées auprès de la Commune ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 aux associations et organismes locaux suivants :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES D'INTERET LOCAL	PROPOSITION DE SUBVENTIONS 2024
AFOPH	325,85
AFRAME	1 000,00
AMAP / PANIERS BIO BONNEUIL	100,00
AMICALE CNL 3F ORADOIR SUR GLANE	142,50
AMICALE CNL FABIEN	142,50
AMICALE CNL LIBERTES	142,50
AMICALE DE CHATEAUBRIANT VOVES-ROUILLE	100,00
AMICALE DES BRETONS	149,15
ARAC	200,00
ASS DE PREVENTION SOINS ET INSERTION- APSI-	130,15
ASS DES AVEUGLES DE CRETEIL-AAC	186,20
ASS DES PARALYSES DE France APF	186,20
ASS NATIONALE DES FAMILLES DE FUSILLES ET MASSACRES DE LA	100,00
ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DE LA RESISTANCE AAMRN	5 000,00
BONNEUIL EN MEMOIRES	500,00
BVB RUGBY	10 000,00
CAP BONNEUIL	4 000,00
CLUB LEO LAGRANGE	15 000,00
COS	80 000,00
CROIX ROUGE	2 000,00
CSMB	257 535,00
CUBA COOPERATION VDM SUD EST	465,00
DARSE DE BONNEUIL	372,00
ESSALAM ASS SOCIO-CULTURELLE	1 024,00
MAG BOXE	10 936,00
MJC	60 000,00
Muay Thai	15 000,00
PAROLES DE FEMMES	140,00
LE PION DE BONNEUIL	1 500,00
PREVENTION ROUTIERE	186,20
Les Restos du cœur	5 500,00
Secours catholique	1 200,00

Secours populaire français	8 400,00
Service Médical de garde	20 506,50
Tennis Club	4 557,00
TWIRL'STARS	2 327,00
U.L. F.O.	325,85
UIA (université inter âges)	475,00
UL CFDT	325,00
UL CGT	5 000,00
UNAFAM	132,00
UNION DELEGUES 94	100,00
WASAPA ART KANAK	186,20
YAK ACADEMY / NLLE ASSO	100,00
BONNEUIL ARTS ET LOISIRS	100,00
TOTAL	515 797,80

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Il est rejeté les demandes de subventions de tous autres organismes et associations, reçues jusqu'au jour de la présente délibération et déposées au titre des années civiles 2023 ou 2024 ou de l'année scolaire 2023/2024.

Délibération n° DCM-2024-47

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AUX ASSOCIATIONS TENNIS CLUB DE BONNEUIL-
SUR-MARNE - DANCE STREET – WASAPA ART KANAK**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention aux associations tennis club de Bonneuil-sur-Marne - Dance Street – Wasapa art kanak.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur Gilles GATINEAU :

Trois associations proposent des initiatives exceptionnelles, pour lesquelles elles demandent une subvention.

Le Tennis club de Bonneuil connaît une belle réussite sportive, menant des joueurs au niveau national. Ce qui nécessite des déplacements, engendrant des frais non prévus à leur budget initial.

L'association DANCE STREET propose d'organiser un battle de danse hip hop, ouvert à tous, début mai, favorisant la rencontre de nombreux jeunes issus de tous les quartiers de la ville.

L'association WASAPA ART KANAK propose une soirée spéciale KANAK (projection de film, débat, danses, buffet).

Ces initiatives, riches en diversités, font vivre les valeurs de réussite de nos habitants, de partage, de rencontre et de bien vivre ensemble, c'est pourquoi il est proposé au conseil municipal une subvention exceptionnelle de 100 euros pour WASAPA ART KANAK, 1000 euros pour DANCE STREET et 2000 euros pour TENNIS CLUB DE BONNEUIL.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros à WASAPA ART KANAK, 1000 euros à DANCE STREET et 2000 euros au TENNIS CLUB DE BONNEUIL, pour un montant total de 3100 €.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

M. ÖZTORUN : Chers collègues, je tiens à signaler que Mehdi MEBEIDA qui est président de DANCE STREET est sorti de la salle. Donc il ne prendra part ni aux débats ni au vote. Cette initiative, c'est aussi dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques parce que le street dance, le breakdance notamment, est cette année une discipline olympique.

Donc est-ce qu'il y a des remarques ? Je ne vois pas de remarque. Nous sommes très fiers d'avoir un club de tennis qui commence vraiment à avoir un niveau avec le peu de moyens qu'ils ont. Et surtout, nous avons une chance. Une très grande majorité des adhérents du club de tennis sont des Bonneuilloises et des Bonneuillois. Ils font des choses assez énormes aussi avec la municipalité pour, notamment, l'initiation des enfants de Bonneuil au sport de tennis qui est une pratique, comme vous le savez, qui n'est pas si démocratique que ça dans notre pays, d'ailleurs dans le monde. À Bonneuil, on fait toujours cette exception où nos enfants ont le droit au meilleur.

Et j'annonce d'ores et déjà qu'il va y avoir aussi des activités d'équitation pour les enfants de Bonneuil dans les mois à venir. C'est une promesse que nous avons faite, que nous allons tenir, parce que les enfants de Bonneuil, ils ont aussi le droit de faire du cheval même s'ils vivent dans des grands ensembles.

Alors est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité. Soyez toutes et tous remerciés.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ;

VU sa délibération n°DCM-2024- 6 du 4 avril 2024, portant budget 2024 ;

VU sa délibération n°DCM-2024-16 du 4 avril 2024, portant attribution des subventions aux associations pour 2024 ;

CONSIDÉRANT que trois associations proposent des initiatives exceptionnelles, pour lesquelles elles demandent une subvention : le Tennis club de Bonneuil connaît une belle réussite sportive, menant des joueurs au niveau national. Ce qui nécessite des déplacements, engendrant des frais non prévus à leur budget initial, l'association DANCE STREET propose d'organiser un battle de danse hip hop, ouvert à tous, début mai, favorisant la rencontre de nombreux jeunes issus de tous les quartiers de la ville, l'association WASAPA ART KANAK propose une soirée spéciale KANAK (projection de film, débat, danses, buffet) ;

CONSIDÉRANT que ces initiatives, riches en diversités, font vivre les valeurs de réussite de nos habitants, de partage, de rencontre et de bien vivre ensemble ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros à WASAPA ART KANAK, 1000 euros à DANCE STREET et 2000 euros au TENNIS CLUB DE BONNEUIL, pour un montant total de 3100 €.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La délibération n°DCM-2023-16 susvisée est modifiée en conséquence.

Délibération n° DCM-2024-48

**GARANTIE COMMUNALE POUR LE REFINANCEMENT
D'UN PRÊT CONTRACTÉ PAR LA SOCIÉTÉ
D'ÉCONOMIE MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA
VILLE DE BONNEUIL-SUR-MARNE AUPRÈS D'ARKÉA
BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, POUR
LE REFINANCEMENT DE L'OPÉRATION DES
BUTTES COTTON**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'accorder la garantie communale partielle (80 %) à la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE (SEMABO) pour un emprunt qu'elle souhaite contracter auprès d'ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour le refinancement partiel de l'opération Buttes Cotton.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

La Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE (SEMABO) a souscrit, en 2022, un emprunt de 1 M € auprès d'ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, pour l'opération d'aménagement des Buttes Cotton.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal avait donné sa garantie, le 29 septembre 2022, à hauteur de 80 % (soit sur 0,8 M€).

Ce prêt arrive aujourd'hui à échéance (il était de 18 mois, au taux fixe de 2,49 %) au 30 avril 2024. La SEMABO souhaite le rembourser intégralement et réemprunter à hauteur de 1 M €.

Ce refinancement sera soumis à l'accord du Conseil d'Administration de la SEMABO du 23 avril 2024.

Comme pour le prêt précédent, la banque exige toutefois une garantie d'emprunt, à la même hauteur, soit 80 % de l'encours souscrit (soit donc sur 800.000 €).

La Ville est soumise à des ratios prudentiels réglementaires qui permettent de préserver les finances communales (garanties d'emprunts pour le logement social exclues) :

PLAFONNEMENT DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT Maxi 50 % des RRF (*)	
Capacités de la Commune à garantir en 2023	
Recettes réelles de fonctionnement 2023	47.541.686 €
Capacité à garantir (50% des RRF)	23.770.843 €
Annuité 2023 de la Ville	4.184.944 €
Annuité 2023 déjà garantie (*)	265.719 €
<i>Ratio garantie réelle/garantie autorisée</i>	<i>7,26 % (≤ 50%)</i>
Total des annuités à payer et à garantir (*)	4.450.663 €
<i>Ratio total annuités / RRF</i>	<i>19,36 % (≤ 50%)</i>
Capacité à garantir disponible	19.320.180 €

DIVISION DES RISQUES Maxi 10 % par bénéficiaire (*)		
Bénéficiaires	Annuité 2023	Taux
SETBO	420.305 €	1,77 %
SEMABO	1.000.000 €	4,20 %

(*) – Hors emprunts garantis au titre des opérations de logement social

La garantie existante déjà accordée à la SEMABO concerne justement le prêt de 2022 de 1 M € qui vient à échéance, auquel le nouveau prêt à garantir de 1 M € vient se substituer. Dans ce cas, ce ratio est de 4,20%, soit en-dessous de la barre des 10 % maxima.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **d'accorder la garantie communale sur une quotité de 80 % (soit sur 800.000 €) sur les sommes en principal, intérêts et accessoires, qui pourraient être dues par la SEMABO au titre de l'emprunt de 1 M€ qu'elle entend contracter auprès d'ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour le refinancement partiel de l'opération des Buttes Cotton ;**
- **et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à cosigner le contrat de prêt avec la SEMABO et ARKÉA, ainsi que tout document pouvant s'y rapporter.**

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des remarques sur le sujet ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU sa délibération n° DCM-2022-09-11 du 29 septembre 2022 portant octroi d'une garantie communale auprès d'ARKEA pour un prêt contracté par la société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE (SEMABO) pour l'opération « Buttes Cotton » ;

VU le projet de contrat de prêt n°DD20620300 souscrit par la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE auprès d'AKÉA BANQUE

ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, garanti par la Ville à 80 % en vertu de la délibération n° DCM-2022-09-11 susvisée, dont le terme est fixé au 30 avril 2024 ;

VU le projet de contrat de prêt à souscrire par la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE (SEMABO), auprès d'AKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour le refinancement partiel de l'opération des « Buttes Cotton » ;

CONSIDÉRANT que les Communes peuvent apporter leur garantie sur un même emprunt jusqu'à hauteur de 80 % lorsqu'il sert au financement d'opération d'aménagement conduites en vertu des articles L.300-1 à L.300-4 du code de l'urbanisme susvisé ; que le présent projet de contrat de prêt porte sur le financement partiel de l'opération des Buttes Cotton, dont l'aménagement a été confié à la SEMABO ; que cette même opération fait partie de celles visées à l'art. L.300-1 précité ;

CONSIDÉRANT que les articles combinés L.2252-1 et D.1511-34 du code général des collectivités territoriales susvisées plafonnent la proportion maximale des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur, exigible au titre d'un exercice, rapportée au montant total des annuités susceptibles d'être garanties ou cautionnées, à 10 % ; que cette proportion est calculée au regard de la moitié des recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif, en application des articles D.1511-31 et D.1511-32 du même code ; que la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE bénéficie déjà d'une garantie communale de ses emprunts à hauteur de 4,20 % de la capacité maximale à garantir pour 2024 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est accordé une garantie à hauteur de 80 % sur les sommes en principal, intérêts et accessoires, qui pourraient être dues par la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE, en remboursement d'un prêt qu'elle entend souscrire auprès d'ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions suivantes, savoir :

- Montant du prêt : 1.000.000 €
- Durée totale du prêt : 18 mois
- Taux d'intérêt : fixe à 4,35 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Base de calcul : 30 jours / 360 jours
- Type d'amortissement : in fine

Article 2 : La Ville s'engage en conséquence à effectuer, à hauteur de 80%, le paiement au lieu et place de la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE, au cas où, pour quelque raison que ce soit, celle-ci ne s'acquitterait pas des sommes qu'elle doit aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, sur simple demande d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et ce, sans jamais pouvoir exiger la discussion préalable de l'emprunteur défaillant.

La présente garantie sera valable jusqu'au complet remboursement de toutes les sommes en principal, intérêts, frais et accessoires dues au titre du prêt décrit ci-dessus, contracté par la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE.

Article 3 : La Ville s'engage pendant toute la durée dudit prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 4 : Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à cosigner le contrat de prêt susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

M. ÖZTORUN : Il nous reste le dernier point, le vœu de notre ville. Comme vous le savez, nous faisons partie aujourd'hui des Maires pour la paix et nous agissons pour la paix. Donc, nous demandons à l'État français d'agir aussi enfin pour la paix et le désarmement, notamment le désarmement nucléaire.

On ne peut pas, d'un côté, dire que nous sommes pour la paix et être un des plus grands vendeurs d'armes du monde. On ne peut pas demander aux Russes, aux Ukrainiens, aux Indiens, aux Pakistanais, aux Syriens, aux Libanais, aux Israéliens, aux Éthiopiens, aux Yéménites et j'en passe, dire à tout ce beau monde que ce n'est pas bien de faire la guerre, il faut vraiment être en paix, il faut être solidaire, et derrière, être le plus grand vendeur d'armes derrière les États-Unis.

On ne peut pas, d'un côté, dire qu'il n'y a pas d'argent pour les retraités, dire qu'il n'y a pas d'argent pour l'éducation nationale, dire qu'il n'y a pas d'argent pour l'éducation nationale, comme je l'ai dit, pour les collectivités, pour la santé, et de l'autre côté, d'augmenter comme jamais le budget de l'armement national. Et surtout, imaginez bien le subventionnement des entreprises privées d'armement. Donc nous sommes en totale contradiction et paradoxe dans les attitudes de notre gouvernement.

Ce vœu, c'est surtout un appel fort au Président de la République et à son gouvernement. Pour que cessent les guerres, il faut surtout qu'il n'y ait plus d'armes. Pour que cessent les guerres, il faut surtout travailler pour la diplomatie et il faut surtout faire en sorte que les différends soient trouvés sur la table diplomatique, notamment à l'échelle mondiale, dans le cadre des Nations Unies, en tous les cas, ce qu'il en reste aujourd'hui.

Et il faut surtout dire – et c'est ce que nous disons dans ce vœu que vous avez toutes et tous lu – qu'on ne peut pas d'un côté vouloir apporter la démocratie partout et de provoquer des guerres, notamment en Asie, au Proche et Moyen-Orient et en Afrique, par des enjeux stratégiques, par des enjeux géopolitiques qui concernent seulement les grands défenseurs d'intérêts privés.

C'est le sens de ce vœu. Le sens de ce vœu – je parlais d'universalisme tout à l'heure – c'est de travailler à ce qu'il y ait une paix universelle dans le monde. Le sens de ce vœu, c'est faire en sorte que le gouvernement français choisisse réellement et honnêtement dans la sincérité ses priorités, c'est-à-dire de mettre l'humain au cœur pour que cessent les guerres, pour que cessent les morts, les blessés, les mutilés. C'est aujourd'hui, malheureusement, ce que nous constatons tous les jours et partout dans le monde.

J'espère en tous les cas que seront entendus le sens de notre demande, le sens de notre vœu pour qu'il y ait un désarmement mondial, mais notamment un désarmement nucléaire qui est un des plus grands dangers aujourd'hui et qui court très sérieusement dans les esprits des grands dirigeants de ce monde. Et vous savez, je ne vous fais pas un dessin, si demain il y avait une guerre nucléaire, c'est l'Humanité tout entière qui sera décimée. Et on pourra toujours parler de solidarité, de paix, de fraternité, mais quand il n'y aura plus d'êtres humains pour remettre tout ça en place, cela ne servira à rien.

Je ne vais pas vous lire tout le vœu. J'ai en tous les cas voulu donner le sens du vœu qui a été comme j'ai dit au départ. Et je félicite tous les groupes du Conseil municipal, les trois groupes de la majorité municipale, les socialistes, les Verts, les communistes, mais aussi l'opposition qui ont coconstruit ce vœu qui se veut unanime, qui se veut humaniste, qui se veut fraternaliste, qui se veut égalitaire et surtout, qui est un vœu défenseur de la paix dans le monde, la paix en France et la paix dans notre vie.

**VŒU DE BONNEUIL-SUR-MARNE, VILLE POUR LA
PAIX, APPELANT À AGIR POUR LA PAIX ET LE
DÉSARMEMENT**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 11 avril 2024 et affichage le 11 avril 2024

La présente délibération a pour objet d'émettre un vœu de la commune de Bonneuil-sur-Marne, ville pour la paix, appelant à agir pour la paix et le désarmement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur le Maire :

Bonneuil-sur-Marne, Ville pour la paix, appelle à agir pour la paix et le désarmement. Chaque jour, le monde observe avec angoisse le risque d'explosion d'un nouveau conflit armé généralisé, à l'échelle mondiale. En 2024, 57 conflits impliquent plus de 80 pays.

283 000 personnes périssaient dans les combats et les frappes aériennes en 2022. Ce chiffre ne compte pas le nombre colossal de victimes des famines, des épidémies et de la misère provoquée par les guerres. Ainsi, rien qu'en Ethiopie, 600 000 à 800 000 personnes ont perdu la vie dans la guerre du Tigré en l'espace de 2 ans.

À la fin de 2020, l'ONU estimait que 99 millions de personnes étaient confrontées à des niveaux dangereux d'insécurité alimentaire dans 23 pays touchés par des conflits. La même année, plus de 80 millions de personnes étaient déplacées de force par la guerre.

Ces chiffres sont effroyables.

Aujourd'hui, la guerre en Ukraine fait peser sur toute l'Europe la menace d'une guerre généralisée impliquant la Russie et les États-Unis. La flambée de violence au Proche-Orient, qui a fait plus de 30 000 victimes civiles depuis les attentats terroristes du 7 octobre 2023, aggrave une situation de chaos qui a coûté des centaines de milliers de vie en Syrie, en Irak ou au Yémen.

En mer de Chine, les provocations ne cessent de se multiplier, alors qu'en Afrique se multiplient des guerres par procuration et des insurrections.

Le *Bulletin of atomic sciences*, créé après les bombardements nucléaires de Hiroshima et Nagasaki par des physiciens ayant participé à la conception des bombes, a placé son « horloge de la fin du monde » au plus près de minuit qu'elle n'a jamais été. En février 2022, l'Association des Maires pour la Paix lançait un appel au désarmement nucléaire, en réponse aux menaces répétées d'escalade et aux annonces de modernisation et de renforcement des arsenaux nucléaires de tous les pays possédant l'arme atomique.

La situation est extrêmement grave, et l'heure n'est plus aux déclarations guerrières ou aux provocations. Ainsi que l'ont déclaré le 3 janvier 2022 les représentants de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis, de la Chine et de la Russie, « une guerre nucléaire ne peut être

gagnée ». Les États doivent prendre leurs responsabilités pour stopper l'escalade militaire, en Europe et dans le monde entier.

Bonneuil, Ville adhérente du Réseau mondial des Maires pour la paix, est convaincue que la guerre n'est pas une fatalité et que tout doit être fait pour l'empêcher.

Le futur de l'humanité ne peut se construire qu'avec la paix, sur la base du respect des peuples, de la solidarité et de la coopération internationale ; ce sont les valeurs universalistes et humanistes que nous affirmons et dont nous combattons les adversaires. Nous appelons donc à un sursaut des esprits et des consciences.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de former le vœu suivant pour :

- **Demander au gouvernement Français de renoncer aux actions qui pourraient en faire une nation belligérante dans les conflits en cours, et d'agir pour régler plus les exportations d'armement qui alimentent les cycles de violence, et ce en particulier quand l'utilisation de ces armes porte atteinte à des vies civiles.**
- **Demander au gouvernement Français et à son président de la République d'user de tous les moyens diplomatiques possibles pour négocier des cessez-le-feu dans l'ensemble des conflits qui secouent la planète, obtenir la libération des personnes retenues comme otages, pour faire respecter les règles internationales notamment en matière de secours humanitaires auprès des populations civiles, et d'agir pour construire des solutions de paix.**
- **Demander au gouvernement Français de revenir sur la décision qui permet depuis le 7 novembre 2023 d'utiliser le livret A et le LDDS pour financer les entreprises liées à l'armement, qui doit rester destiné au financement du logement social.**
- **Demander au gouvernement Français de relancer, avec l'ensemble des pays dotés de l'arme nucléaire, un processus de désarmement, comme y appelle l'Association des Maires pour la Paix fondée en 1982 par le Maire de Hiroshima, Takeshi Araki.**

M. ÖZTORUN : Vu l'heure tardive, je ne suis pas sûr que ça mérite débat puisque le vœu a été écrit par tous les groupes de la majorité municipale. En même temps, je n'interdis pas la parole. S'il y a quelqu'un qui veut dire un mot, bien sûr que vous êtes libres. S'il n'y a pas de remarques, nous allons passer au vote. Monsieur DAVID, un mot ?

M. DAVID : Juste un petit mot, Monsieur le Maire. Dès que vous avez eu l'idée de faire ce vœu, nous avons tout de suite voulu collaborer. Je pense que c'est très important. Je pense que toutes les villes de France devraient faire la même chose parce que je crois qu'il faut que ça cesse au bout d'un moment. Maintenant, ça va trop loin. Des vies humaines sont sacrifiées, simplement, je pense qu'il ne faut pas hésiter à le dire. Donc à partir du moment où vous avez décidé ça, vous l'avez passé en urgence et moi je vous dis merci, en tout cas. Merci.

M. ÖZTORUN : Un grand merci à vous aussi pour vos amendements et votre participation précieuse au projet. Je remercie aussi Mehdi MEBEIDA qui a été aussi un des éléments déclencheur et producteur de ce vœu avec Didier CAYRE, avec le reste des groupes. C'est ça qui est beau parce que c'est un vœu qui vient directement des groupes et pas du maire, pour le coup. Et c'est d'autant un élément de fierté pour nous parce que nos groupes respectifs ont eu le courage et surtout la décence politique de dire à voix haute ce que beaucoup de gens pensent tout bas, mais que les gouvernements refusent d'entendre aujourd'hui. Soyez toutes et tous félicités pour ce travail et pour ce travail de courage, ce travail d'audace pour la paix.

Je pense que les peuples entiers en ont bien besoin. Et je sais que ça va être enregistré, en tous les cas au contrôle de légalité, et il y a bien un membre du gouvernement qui va pouvoir lire ce vœu.

Donc symboliquement, nous allons passer au vote, mais symboliquement, je vous invite à lever les mains pour... (*Coupure audio.*)

* * *

Constate que :

En 2024, 57 conflits impliquent plus de 80 pays.

283 000 personnes périssaient dans les combats et les frappes aériennes en 2022. Ce chiffre ne compte pas le nombre colossal de victimes des famines, des épidémies et de la misère provoquée par les guerres. Ainsi, rien qu'en Ethiopie, 600 000 à 800 000 personnes ont perdu la vie dans la guerre du Tigré en l'espace de 2 ans.

À la fin de 2020, l'ONU estimait que 99 millions de personnes étaient confrontées à des niveaux dangereux d'insécurité alimentaire dans 23 pays touchés par des conflits. La même année, plus de 80 millions de personnes étaient déplacées de force par la guerre.

La guerre en Ukraine fait peser sur toute l'Europe la menace d'une guerre généralisée impliquant la Russie et les États-Unis. La flambée de violence au Proche-Orient, qui a fait plus de 30 000 victimes civiles depuis les attentats terroristes du 7 octobre 2023, aggrave une situation de chaos qui a coûté des centaines de milliers de vie en Syrie, en Irak ou au Yémen.

En mer de Chine, les provocations ne cessent de se multiplier, alors qu'en Afrique se multiplient des guerres par procuration et des insurrections.

Le *Bulletin of atomic sciences*, créé après les bombardements nucléaires de Hiroshima et Nagasaki par des physiciens ayant participé à la conception des bombes, a placé son « horloge de la fin du monde » au plus près de minuit qu'elle n'a jamais été. En février 2022, l'Association des Maires pour la Paix lançait un appel au désarmement nucléaire, en réponse aux menaces répétées d'escalade et aux annonces de modernisation et de renforcement des arsenaux nucléaires de tous les pays possédant l'arme atomique.

La gravité de la situation appelle à faire cesser les déclarations guerrières ou les provocations. Ainsi que l'ont déclaré le 3 janvier 2022 les représentants de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis, de la Chine et de la Russie, « une guerre nucléaire ne peut être gagnée ». Les États doivent prendre leurs responsabilités pour stopper l'escalade militaire, en Europe et dans le monde entier.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'adhésion de Bonneuil au réseau mondial des Maires pour la Paix ;

CONSIDÉRANT la Déclaration sur les droits des peuples à la paix votée adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ;

ADOPTE

Article unique : Le Conseil Municipal émet le vœu suivant.

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE :

- Demande au gouvernement Français de renoncer aux actions qui pourraient en faire une nation belligérante dans les conflits en cours, et d'agir pour réglementer plus les exportations d'armement qui alimentent les cycles de violence, et ce en particulier quand l'utilisation de ces armes porte atteinte à des vies civiles.
- Demande au gouvernement Français et à son président de la République d'user de tous les moyens diplomatiques possibles pour négocier des cessez-le-feu dans l'ensemble des conflits qui secouent la planète, obtenir la libération des personnes retenues comme otages, pour faire respecter les règles internationales notamment en matière de secours humanitaires auprès des populations civiles, et d'agir pour construire des solutions de paix.
- Demande au gouvernement Français de revenir sur la décision qui permet depuis le 7 novembre 2023 d'utiliser le livret A et le LDDS pour financer les entreprises liées à l'armement, qui doit rester destiné au financement du logement social.
- Demande au gouvernement Français de relancer, avec l'ensemble des pays dotés de l'arme nucléaire, un processus de désarmement, comme y appelle l'Association des Maires pour la Paix fondée en 1982 par le Maire de Hiroshima, Takeshi Araki.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 23 heures 35 minutes.

Le Maire,
Pour le Maire par délégation,
Le Maire Adjointe au Maire
Virginie DOUET

Denis ÖZTORUN

Le Secrétaire de séance,

Mohamed ZIRIAT

